MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-deuxième séance – Mardi 20 février 2007, à 17 h

Présidence de M. Roberto Broggini, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *Mme Linda de Coulon*, *MM. Vincent Schaller* et *René Winet*.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Patrice Mugny*, vice-président, *MM. Pierre Muller*, *Manuel Tornare* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 8 février 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 février, mercredi 21 février et lundi 26 février 2007, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. 25e budget financier quadriennal 2007-2010 corrigé.

VILLE DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25ème Budget Financier Quadriennal 2007-2010

Tableau 1

Résultats globaux

(en millions de francs)

	Comptes 2005	Budget 2006 révisé	Budget 2007 voté	B.F.Q. 2008	B.F.Q. 2009	B.F.Q. 2010
Revenus	998.6	966.8	975.5	995.9	1'015.5	1'035.7
Charges	997.4	978.7	1'005.0	1'004.2	1'018.5	1'032.7
Excédent de revenus	**+ 1.2**	**- 11.9**	**- 29.5**	**- 8.3**	**- 3.0**	**+ 3.0**
Insuffisance de financement	**- 31.4**	**- 58.0**	**- 64.0**	**- 41.0**	**- 36.0**	**- 30.0**
Dette prévisionnelle	**1'715**	**1'720**	**1'896**	**1'937**	**1'973**	**2'003**

VILLE DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25ème Budget Financier Quadriennal 2007-2010

Tableau 2

Revenus budgétaires par chapitres spécifiques

(en millions de francs)

Gr.	Désignation des natures	COMPTES 2005		BUDGET VOTE 2006		BUDGET 2006 rectifié		BUDGET VOTE 2007		B.F.Q. 2008		B.F.Q. 2009		B.F.Q. 2010		Variation C10/C05	
		Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
40	Impôts	737.6	74%	724.2	76%	735.8	76%	738.2	76%	753.7	76%	771.0	76%	788.7	76%	51.1	7%
42	Revenus des biens	152.5	15%	150.8	16%	150.8	16%	154.9	16%	156.4	16%	158.0	16%	159.6	15%	7.1	5%
43	Revenus divers	65.7	7%	59.7	6%	59.7	6%	60.9	6%	61.5	6%	62.1	6%	62.7	6%	-3.0	-5%
44	Parts à des recettes	3.6	0%	2.3	0%	1.3	0%	1.3	0%	3.8	0%	3.8	0%	3.8	0%	0.2	17%
45	Dédom collect. publ.	32.5	3%	12.8	1%	12.8	1%	13.1	1%	13.2	1%	13.4	1%	13.5	1%	-19.0	-148%
46	Subventions et alloc.	6.7	1%	6.4	1%	6.4	1%	7.1	1%	7.2	1%	7.2	1%	7.3	1%	0.6	10%
47	Subventions à redistribuer	0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0	
48	Prélèvement sur les financements spéciaux	0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0	
	TOTAL REVENUS	**998.6**	100%	**956.2**	100%	**966.8**	100%	**975.5**	100%	**995.9**	100%	**1'015.5**	100%	**1'035.7**	100%	37.1	383%
	Impôts personnes physiques	498.8		478.3		491.4		495.4		506.5		517.9		529.6			
	Impôts personnes morales	123.9		134.1		131.7		132.0		135.6		139.2		143.0			
	Péréquation personnes morales	9.6		9.5		10.5		10.5		10.5		10.5		10.5			
	Impôts sur les chiens	0.2		0.2		0.2		0.2		0.2		0.2		0.2			
	Taxe professionnelle	105.1		102.1		102.0		100.1		100.9		103.1		105.4			
		737.6		**724.2**		**735.8**		**738.2**		**753.7**		**771.0**		**788.7**			

VILLE DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25ème Budget Financier Quadriennal 2007-2010

Tableau 3

Charges budgétaires par chapitres spécifiques

(en millions de francs)

Gr.	Désignation des natures	COMPTES 2005		BUDGET VOTE 2006		BUDGET 2006 rectifié		BUDGET VOTE 2007		B.F.Q. 2008		B.F.Q. 2009		B.F.Q. 2010		Variation C10/C05	
		Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
30	Charges de personnel	389.0	39%	389.8	41%	393.0	40%	400.7	40%	407.1	41%	415.3	41%	423.7	41%	34.7	9%
31	Biens, services et marchandises	173.1	17%	182.7	19%	184.0	19%	184.9	18%	184.9	18%	184.9	18%	184.9	18%	11.8	6%
32	Intérêts passifs	61.3	6%	62.2	7%	61.0	6%	64.1	6%	66.6	7%	69.4	7%	71.8	7%	10.5	17%
33	Pertes sur débiteurs	70.5	7%	12.1	1%	15.0	2%	11.2	1%	13.0	1%	13.3	1%	13.6	1%	-56.9	-379%
34	Contributions à d'autres collectivités	19.4	2%	19.5	2%	26.0	3%	29.1	3%	22.6	2%	23.3	2%	23.9	2%	4.5	17%
35	Dédommagements à des collectivités publiques	24.2	2%	27.9	3%	38.5	4%	37.6	4%	29.0	3%	29.3	3%	29.6	3%	5.4	14%
36	Subventions et allocations	196.5	20%	197.4	21%	197.4	20%	211.8	21%	213.9	21%	216.1	21%	218.2	21%	21.7	11%
37	Subventions redistribuées	0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0	0%	0.0		0.0	
38	Attrib. aux fin. spéciaux	0.1		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0	0%	0.0		-0.1	
	Charges de fonctionnement	***934.1***	***94%***	***891.6***	***93%***	***914.9***	***93%***	***939.4***	***93%***	***937.2***	***93%***	***951.5***	***93%***	***965.7***	***94%***	***31.6***	***3%***
33	Amortissements ordinaires	63.3	*6%*	63.8	*7%*	63.8	*7%*	65.6	*7%*	67.0	*7%*	67.0	*7%*	67.0	*6%*	3.7	*6%*
	TOTAL CHARGES	**997.4**	*100%*	**955.4**	*100%*	**978.7**	*100%*	**1'005.0**	*100%*	**1'004.2**	*100%*	**1'018.5**	*100%*	**1'032.7**	*100%*	35.3	*4%*

VILLE DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25ème Budget Financier Quadriennal 2007-2010

Tableau 4

Plan général de trésorerie

(en millions de francs)

	2006	2007	2008	2009	2010	Total 2006-2010
A. Encaissements						
1. Amortissements réglementaires	64	66	67	67	67	267
2. Excédent de fonctionnement	- 12	- 30	- 8	- 3	3	- 38
3. Autofinancement net	52	36	59	64	70	229
4. Utilisation trésorerie existante	12	0	0	0	0	0
5. Emprunts à émettre	241	596	241	36	110	983
Total encaissements	**305**	**632**	**300**	**100**	**180**	**1'212**
B. Décaissements						
6. Remboursement dettes consolidées	195	420	200	-	80	700
6a. Remboursement Etat		112				112
Total des remboursements	***195***	***532***	***200***	***-***	***80***	***812***
7. Investissements (patrimoine financier)	25	20	20	20	20	80
8. Investissements (patrimoine administratif)	85	80	80	80	80	320
Total des investissements	***110***	***100***	***100***	***100***	***100***	***400***
Total des décaissements	**305**	**632**	**300**	**100**	**180**	**1'212**
Excédent - Déficit de financement	**- 58**	**- 64**	**- 41**	**- 36**	**- 30**	**- 171**
Dette prévisionnelle au 31.12	1'720	1'896	1'937	1'973	2'003	

VILLE DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25ème Budget Financier Quadriennal 2007-2010

Tableau 5

Financement des investissements

(en millions de francs)

	Montant	%
1. Investissements		
1a. Investissements dans le patrimoine financier	80	20
1b. Investissements dans le patrimoine administratif	320	80
	400	100
2. Autofinancement et excédent de trésorerie	229	57
3. Insuffisance d'autofinancement nécessitant une augmentation de l'endettement	**- 171**	**43**
4. Total financement	400	100

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous le savez, lorsque le Conseil administratif présente un projet de budget déficitaire, l'usage veut qu'il fournisse ensuite un budget financier quadriennal prévoyant le retour à l'équilibre dans les quatre années à venir – voire les huit années, si nous obtenons une deuxième dérogation de l'exécutif cantonal. En ce qui concerne le budget 2007 voté au mois de décembre 2006, nous avons obtenu la dérogation idoine par un arrêté du Conseil d'Etat.

Je vous donne maintenant quelques explications quant aux chiffres que vous pouvez lire dans le 25e budget financier quadriennal. Il faut préciser que nous l'avons établi à partir d'hypothèses. En effet, compte tenu des élections prochaines tant du Conseil municipal que du Conseil administratif, d'autres dispositions seront probablement prises par les nouveaux élus. Mais, quoi qu'il en soit, il relevait du devoir du Conseil administratif – et de mon devoir en particulier – de présenter un budget financier quadriennal reprenant quelques hypothèses de travail qui ont été les nôtres au cours de ces dernières années. *(Brouhaha.)* Visiblement, Monsieur le président, cela n'intéresse personne…

Le président. Je suis d'accord avec vous, Monsieur Muller. Il y a énormément de bruit dans cette salle, notamment du côté des socialistes.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Vous savez, je crois que les socialistes ne sont pas très sensibles à la problématique budgétaire… Je voulais faire une boutade, bien évidemment, Mesdames et Messieurs les socialistes!

Mais revenons-en au 25e budget financier quadriennal. On y retrouve le *personal stop* que nous connaissons déjà, le gel des charges du groupe 31 – c'est-à-dire des biens, services et marchandises – et l'application des mécanismes salariaux ordinaires en dehors de toute autre augmentation. La croissance anticipée des revenus est de l'ordre de 2,2% pour les personnes physiques – donc pour les hommes et les femmes contribuables – et de 2,7% pour les personnes morales, c'est-à-dire pour les entreprises. Comme vous l'aurez compris en lisant ce budget financier quadriennal, ces mesures permettraient à la Ville de retrouver son équilibre budgétaire en 2010.

Cela en tenant compte du fameux projet de loi 9679 voté par le Grand Conseil au mois de juin 2006, qui nous a contraints, aux comptes 2006 et pour le budget 2007, de passer des charges supplémentaires de l'ordre de 18 millions de francs. Actuellement, nous sommes dans l'attente des décisions que prendra le Conseil d'Etat à la suite des discussions qu'il mène avec l'Association des communes genevoises – la Ville de Genève comprise – à propos d'un futur transfert de char-

ges de l'Etat vers les communes, donc également vers notre municipalité. Cette hypothèse de travail n'a pas été retenue dans le 25e budget financier quadriennal, pour la simple et bonne raison que nous sommes encore un peu dans le flou en ce qui concerne le niveau des charges qui pourraient être transférées vers la Ville de Genève.

Les taux d'intérêts admis pour ce 25e budget financier quadriennal se situent entre 2,2% et 4% – ce dernier pourcentage correspondant bien évidemment à des emprunts anciens ou à très long terme.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voilà ce que je voulais vous dire à propos de ce document et je n'ai pas d'autre commentaire à faire à son sujet. J'espère que nous maintiendrons cette variante, tout en rappelant que la dette continuera d'augmenter. En effet, nous partons de l'hypothèse qu'il y aura 100 millions de francs d'investissements mais que, malheureusement, l'autofinancement – c'est-à-dire la différence entre les amortissements, le boni de fonctionnement et le montant des investissements – sera de l'ordre de 30 à 40 millions de francs. Par conséquent, en 2007, 2008, 2009 et 2010, la dette augmentera pour atteindre un montant de près de 2 milliards de francs en 2010. Tel est le modeste commentaire que je souhaitais apporter au sujet du 25e budget financier quadriennal.

Le président. Il est pris acte de ce 25e budget financier quadriennal.

Je vous félicite, Monsieur le conseiller administratif, d'avoir réussi à parler dans ce brouhaha! Je vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux – chez les Verts, notamment – de faire un peu de silence et de rester à vos places. Si vous voulez discuter, allez à la salle Nicolas-Bogueret, à la salle des pas perdus ou même à la buvette!

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. La salle du Grand Conseil où nous siégeons en ce moment a bénéficié d'un renouvellement des caméras et de la régie de diffusion télévisuelle. Ainsi, nous disposons maintenant d'un matériel de retransmission à la hauteur des standards de qualité actuels, nous dit-on. Des tests ont eu lieu aujourd'hui encore et, normalement, tout le matériel technique devrait être opérationnel ce soir.

En ce qui concerne la séance sur le bruit demandée par la commission de l'aménagement et de l'environnement et prévue pour le samedi 24 février 2007, c'est le dernier moment pour s'inscrire auprès de M^me^ Cabussat. A ce jour, nous avons reçu très peu d'inscriptions – mais je sais que nous sommes en période électorale… – et nous jugerons de l'opportunité de maintenir ou non cette séance.

J'excuse l'absence de M. Tornare à la séance de ce soir à 20 h 30, et à 17 h le 26 février.

Il a été demandé que la commission de l'informatique et de la communication se réunisse tout à l'heure, à 19 h, à la salle Nicolas-Bogueret. La commission ad hoc Saint-Gervais se réunira demain soir, à 19 h également, toujours à la salle Nicolas-Bogueret, pour discuter de la pétition contre l'agrandissement du parking de Grenus, un objet ancien qui traîne depuis longtemps dans les tiroirs de ladite commission.

Chers collègues, vous avez tous reçu la liste des objets en suspens arrêtée au 24 janvier 2007. Cette liste figurera au *Mémorial.*

VILLE DE GENÈVE

Conseil municipal

Liste des objets en suspens

Arrêtée au 24 janvier 2007
(Article 23 du règlement du Conseil municipal)

Table des matières

Comité de gestion immobilière (COGESIM) 5
Pétitions..... 5
Commission ad hoc Casino 6
Motions 6
Commission ad hoc Saint-Gervais 7
Pétitions..... 7
Propositions CA au CM 7
Commission Agenda 21..... 8
Motions 8
Propositions CA au CM 10
Commission de contrôle de gestion 11
Motions 11
Résolutions 11
Commission de l'aménagement et de l'environnement 12
Motions 12
Pétitions..... 14
Propositions CA au CM 14
Commission de l'informatique et de la communication 17
Motions 17
Propositions CA au CM 17
Commission des arts et de la culture 18
Motions 18
Pétitions..... 19
Propositions CA au CM 19
Résolutions 20
Commission des finances 21
Divers (CM) 21
Motions 21
Propositions CA au CM 21
Résolutions 26
Commission des pétitions 27
Pétitions..... 27
Commission des sports et de la sécurité 32
Motions 32
Pétitions..... 33
Propositions CA au CM 33
Résolutions 34
Commission des travaux 35
Motions 35
Pétitions..... 35
Propositions CA au CM 35

Commission du logement 42
Motions 42
Pétitions 42
Propositions CA au CM 42
Résolutions 43
Commission du règlement 44
Motions 44
Projets d'arrêtés 44
Propositions CA au CM 44
Commission sociale et de la jeunesse 46
Motions 46
Pétitions 46
Propositions CA au CM 47
Grand Conseil 48
Motions 48
Département N° 1 Finances et administration générale – M. Pierre Muller 49
Motions 49
Pétitions 53
Postulats 53
Questions écrites 54
Département N° 2 Aménagement, constructions et voirie – M. Christian Ferrazino 55
Interpellations 55
Motions 55
Pétitions 64
Postulats 66
Questions écrites 66
Département N° 3 Affaires culturelles – M. Patrice Mugny 70
Motions 70
Département N° 4 Sports et sécurité – M. André Hediger 71
Interpellations 71
Motions 71
Pétitions 74
Postulats 74
Questions écrites 74
Département N° 5 Affaires sociales, écoles et environnement – M. Manuel Tornare 76
Motions 76
Pétitions 86
Postulats 88
Questions écrites 88

Direction générale 92
Interpellations 92
Motions 92
Pétitions..... 101
Questions écrites 101
Conseil administratif 105
Motions 105
Pétitions..... 106
Délégation à l'Agenda 21 107
Interpellations 107
Délégation au développement et à la coopération 108
Motions 108
Questions écrites 108
Délégation aux fêtes et quartiers 109
Pétitions..... 109

Comité de gestion immobilière (COGESIM)

Pétitions

P-107 (161) Pétition: «Pour que l'Atelier musical pour enfants survive».

- ❖ Renvoyé à: COGESIM
- ❖ Renvoi au CA: 02.11.2004

Commission ad hoc Casino

Motions

M-230 (159) Motion de MM. Sami Kanaan et Gérard Deshusses: «Liquidation prochaine du Casino de Genève: commission d'enquête municipale pour comprendre ce fiasco et veiller aux intérêts du personnel».

- Renvoi en commission: 06.11.2002
- Rapporteur[se]: M. Robert Pattaroni (CAHCASINO)
- Vote commission: 21.01.2005
- Remis au secrétariat: 16.01.2007
- Inscription(s) en séance CM:
  - 20.02.2007

M-231 (159) Motion de MM. Pierre Maudet, Jean-Pierre Oberholzer et Didier Bonny: «Cacade au Casino».

- Renvoi en commission: 13.11.2001
- Rapporteur[se]: M. Robert Pattaroni (CAHCASINO)
- Vote commission: 21.01.2005
- Remis au secrétariat: 16.01.2007
- Inscription(s) en séance CM:
  - 20.02.2007

Commission ad hoc Saint-Gervais

Pétitions

P-10 (153) Pétition d'Action patrimoine vivant et des Habitants associés de Saint-Gervais, contre l'agrandissement du parking souterrain de la place Grenus.

- ❖ Commission(s): Commission ad hoc Saint-Gervais
- ❖ Renvoi en commission: 13.09.1995
- ❖ Rapporteur[se]: M[me] Christiane Olivier (CAHSG)
- ❖ Vote commission: 29.06.2006

Propositions CA au CM

PR-491 (164) Proposition du Conseil administratif du 19 juillet 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 377 000 francs destiné aux travaux d'aménagement du parvis du temple de Saint-Gervais.

- ❖ Commission(s): Commission ad hoc Saint-Gervais
- ❖ Renvoi en commission: 12.09.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. Armand Schweingruber (CAHSG)
- ❖ Vote commission: 02.11.2006

Commission Agenda 21

Motions

M-509 (162) Motion de M[mes] Liliane Johner, Marie-France Spielmann, Hélène Ecuyer, MM. Alain Dupraz et Pierre Rumo: «Label de qualité sociale».

- ❖ Commission(s): Commission Agenda 21
- ❖ Renvoi en commission: 21.02.2005
- ❖ Rapporteur[se]: M. Pascal Rubeli (CA21)

M-557 (163) Motion de MM. Eric Rossiaud, Marc Dalphin, Pierre Losio, Yves de Matteis, Olivier Norer, François Gillioz, Mathias Buschbeck, Alpha Dramé, Roberto Broggini, M[mes] Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti Jung, Marguerite Contat Hickel et Sarah Klopmann: «Pour que le sol de la ville de Genève contribue à la sauvegarde de son environnement».

- ❖ Commission(s): Commission Agenda 21
- ❖ Renvoi en commission: 09.11.2005
- ❖ Rapporteur[se]: M[me] Annina Pfund (CA21)

M-577 (163) Motion du 18 janvier 2006 de M[mes] Martine Sumi-Viret, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M[me] Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, M[me] Annina Pfund, MM. Thierry Piguet, Jean-Charles Rielle, M[mes] Sandrine Salerno et Nicole Valiquer Grecuccio: «Mieux gérer les eaux de pluie: Genève a un rôle pionnier international à jouer».

- ❖ Commission(s): Commission Agenda 21
- ❖ Renvoi en commission: 20.03.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. Eric Rossiaud (CA21)

M-583 (163) Motion du 18 janvier 2006 de MM. Eric Rossiaud, Alpha Dramé, Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, François Gillioz, Marc Dalphin, Olivier Norer, Roberto Broggini, M[mes] Marguerite Contat Hickel, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung et Frédérique Perler-Isaaz: «Déplétion: inscrivons dans nos budgets les inévitables répercussions à court terme de la crise énergétique qui arrive».

- ❖ Commission(s): Commission Agenda 21
- ❖ Renvoi en commission: 05.04.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. David Carrillo (CA21)

M-584 (163) Motion du 18 janvier 2006 de M[mes] Anne Moratti Jung, Ariane Arlotti, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Marguerite Contat Hickel, Hélène Ecuyer, Vera Figurek, Catherine Gaillard-Iungmann, Béatrice Graf Lateo, Nelly Hartlieb, Frédérique Perler-Isaaz, Annina Pfund, Alexandra Rys, Odette Saez, Marie-France Spielmann, Martine Sumi-Viret, Gisèle Thiévent et Nicole Valiquer Grecuccio: «Quel pourcentage de femmes cadres dans la fonction publique municipale aujourd'hui?»

- Renvoi en commission: 05.04.2006
- Rapporteur[se]: M. Marc Dalphin (CA21)
- Remis au secrétariat: 15.01.2007
- Inscription(s) en séance CM:
  - 20.02.2007

M-596 (163) Motion du 15 février 2006 de M[me] Marguerite Contat Hickel, MM. Mathias Buschbeck, Marc Dalphin, François Gillioz, Alpha Dramé, Olivier Norer, M[mes] Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti Jung, Sarah Klopmann, Gisèle Thiévent, MM. Alain Dupraz et Roman Juon: «Téléphonie mobile et danger pour la santé».

- Commission(s): Commission Agenda 21
- Renvoi en commission: 07.06.2006
- Rapporteur[se]: M[me] Ariane Arlotti (CA21)

M-607 (163) Motion du 15 mars 2006 de M. Eric Rossiaud, M[mes] Marguerite Contat Hickel, Sarah Klopmann, M. Alpha Dramé, M[me] Anne Moratti Jung, MM. Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, François Gillioz, M[me] Frédérique Perler-Isaaz, MM. Marc Dalphin, Olivier Norer et Roberto Broggini: «Mobility: pour un effort public en faveur d'une mobilité intelligente».

- Commission(s): Commission Agenda 21
- Renvoi en commission: 16.10.2006

M-614 (163) Motion du 10 avril 2006 de M[me] Véronique Elefant-Yanni: «Promotion des scooters électriques».

- Commission(s): Commission Agenda 21
- Renvoi en commission: 13.11.2006

M-626 (164) Motion du 7 juin 2006 de MM. Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Marie Hainaut, Vincent Schaller, Patrice Reynaud, Georges Queloz, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Luc Persoz, Armand Schweingruber, Alexis Barbey, André Kaplun, Jean-Marc Froidevaux,

M[mes] Florence Kraft-Babel et Nathalie Fontanet: «Energie non renouvelable, écologie et économie: agir au lieu d'en parler».

- ❖ Commission(s): Commission Agenda 21
- ❖ Renvoi en commission: 22.01.2007

Propositions CA au CM

PR-423 (163) Proposition du Conseil administratif du 6 juillet 2005 d'un règlement en vue de la création d'un fonds pour le développement de la production d'électricité photovoltaïque, destiné au financement d'installations photovoltaïques sur le patrimoine de la Ville de Genève, et à la prise en charge de leur frais de fonctionnement.

- ❖ Commission(s): Commission Agenda 21
- ❖ Renvoi en commission: 13.09.2005
- ❖ Rapporteur[se]: M. Jean-Pierre Oberholzer (CA21)

PR-509 (164) Proposition du Conseil administratif du 11 octobre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 445 000 francs, dont à déduire une subvention du Fonds énergie des collectivités publiques d'un montant sollicité de 2 700 000 francs, ainsi qu'un montant de 410 000 francs du Fonds photovoltaïque, soit un montant net de 2 335 000 francs, destiné à des travaux de politique énergétique sur le patrimoine administratif.

- ❖ Commission(s): Commission Agenda 21
- ❖ Renvoi en commission: 28.11.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M[me] Florence Kraft-Babel (CA21)

Commission de contrôle de gestion

Motions

M-619 (163) Motion du 17 mai 2006 de M[mes] Hélène Ecuyer, Nelly Hartlieb, Frédérique Perler-Isaaz, Annina Pfund, MM. Alexis Barbey, David Carrillo, Gérard Deshusses, Alpha Dramé, Eric Ischi, André Kaplun, Pierre Maudet, Patrice Reynaud, Lionel Ricou et Christian Zaugg: «Pour l'activation de la commission de contrôle de gestion de la Ville de Genève».

- ❖ Commission(s): Commission de contrôle de gestion
- ❖ Renvoi en commission: 06.06.2006

Résolutions

R-97 (164) Résolution du 27 juin 2006 de M[mes] Catherine Gaillard-Iungmann, Gisèle Thiévent, Ruth Lanz Aoued, Vera Figurek, MM. Sébastien Bertrand, Christian Zaugg, François Sottas et Jacques Mino: «Etat des lieux au Grand Théâtre».

- ❖ Commission(s): Commission de contrôle de gestion
  Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 13.09.2006

Commission de l'aménagement et de l'environnement

Motions

M-392 (156) Motion de M[mes] Marie Vanek, Catherine Gonzalez-Charvet, MM. Didier Burkhardt et Jean-Pierre Lyon: «Extension des zones piétonnes au centre-ville».

- Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- Renvoi en commission: 16.06.1999
- Rapporteur[se]: M. Jean-Marc Froidevaux (CAE)
- Vote commission: 04.09.2001

M-173 (158) Motion de M. Michel Ducret: «Faut-il un «city manager» pour Genève?»

- Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- Renvoi en commission: 25.06.2001
- Rapporteur[se]: M. Olivier Norer (CAE)

M-311 (160) Motion de M. Michel Ducret: «Pour un aménagement vert du square de Sainte-Clotilde».

- Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- Renvoi en commission: 20.11.2002
- Rapporteur[se]: M. Jean-Marc Froidevaux (CAE)
- Vote commission: 13.05.2003

M-473 (162) Motion de M[mes] Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Béatrice Graf Lateo, Virginie Keller Lopez, Annina Pfund, Sandrine Salerno, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. David Carrillo, Olivier Coste, René Grand, Jean-Louis Fazio, Roman Juon, David Metzger, Jean-Charles Rielle et Gilles Thorel: «Pour un plan lumière en ville de Genève».

- Renvoi en commission: 03.11.2004
- Rapporteur[se]: M. Blaise Hatt-Arnold (CAE)
- Vote commission: 07.03.2006
- Remis au secrétariat: 01.09.2006
- Inscription(s) en séance CM:
  - 20.02.2007

M-476 (162) Motion de MM. Damien Sidler, Alain Marquet et Roberto Broggini: «Quel éclairage nocturne sur le domaine public?»

- Renvoi en commission: 03.11.2004
- Rapporteur[se]: M. Gérard Deshusses (CAE)
- Vote commission: 07.03.2006
- Remis au secrétariat: 01.10.2006
- Inscription(s) en séance CM:
  - 20.02.2007

M-481 (162) Motion de M. Roman Juon et M^me^ Monique Cahannes: «Stationnement des deux-roues motorisés».

- Renvoi en commission: 13.11.2004
- Rapporteur[se]: M. Olivier Norer (CAE)
- Vote commission: 14.11.2006
- Remis au secrétariat: 02.01.2007
- Inscription(s) en séance CM:
  - 20.02.2007

M-485 (162) Motion de M. Roberto Broggini: «Pour une présentation du concept de l'éclairage public urbain».

- Renvoi en commission: 03.11.2004
- Rapporteur[se]: M^me^ Monique Cahannes (CAE)
- Vote commission: 07.03.2006
- Remis au secrétariat: 08.01.2007
- Inscription(s) en séance CM:
  - 20.02.2007

M-552 (163) Motion de MM. Olivier Norer, Bruno Martinelli, Alain Dupraz, Michel Ducret, M^mes^ Alexandra Rys et Monique Cahannes: «Trolleybus plutôt que bus dans les rues et quartiers de notre ville!»

- Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- Renvoi en commission: 09.11.2005
- Rapporteur[se]: M. Jean-Marie Hainaut (CAE)
- Vote commission: 05.09.2006

M-579 (163) Motion du 18 janvier 2006 de M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio, M. Gérard Deshusses, M^me^ Frédérique Perler-Isaaz, M. Eric Rossiaud, M^me^ Gisèle Thiévent, MM. François Sottas, Pierre Rumo, M^me^ Alexandra Rys, MM. Patrice Reynaud, Blaise Hatt-Arnold, Guy Dossan et Pascal Rubeli: «OPB: où en est-on?»

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 05.04.2006

M-582 (163) Motion du 18 janvier 2006 de M[me] Nicole Valiquer Grecuccio et M. Gérard Deshusses: «Une piste cyclable le long de l'avenue Henri-Dunant, enfin?»

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 05.04.2006

Pétitions

P-25 (157) Pétition: «Pour la sauvegarde des conditions de parcage et de circulation dans le square Pradier et le square de Chantepoulet».

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 24.05.2000
- ❖ Rapporteur[se]: M. Alain Fischer (CAE)
- ❖ Vote commission: 05.09.2000

P-178 (164) Pétition: «Contre le projet d'aménagement de la rue du Beulet».

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 13.09.2006

Propositions CA au CM

PR-309 (161) Proposition du Conseil administratif du 24 septembre 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 550 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'architecture pour un nouvel établissement public et ses abords immédiats et aux études pour la construction du nouveau restaurant du bois de la Bâtie et l'aménagement de la maison du gardien et d'un crédit de 100 000 francs destiné à l'étude pour la mise en valeur de la zone forestière et aux mesures de modération de la circulation.

- ❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- ❖ Renvoi en commission: 04.11.2003
- ❖ Rapporteur[se]: M. Frédy Savioz (CAE)
- ❖ Vote commission: 16.11.2004

PR-329 (161) Proposition du Conseil administratif du 28 janvier 2004, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, et des communes du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambésy (création de zones diverses et abrogation d'une zone de développement 4B protégée, selon plan N° 29250) pour le site central des organisations internationales «le Jardin des Nations».

- Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- Renvoi en commission: 09.03.2004

PR-337 (161) Proposition du Conseil administratif du 3 mars 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 506 000 francs pour l'étude des mesures d'aménagement urbain dans le quartier des Acacias.

- Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
- Renvoi en commission: 06.04.2004
- Rapporteur[se] de majorité: M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio (CAE)
- Rapporteur[se] de minorité: M. François Sottas (CAE)
- Vote commission: 12.04.2005

PR-492 (164) Proposition du Conseil administratif du 23 août 2006, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29504-282, qui prévoit la construction de cinq immeubles de logements sur neuf parcelles situées entre l'avenue de l'Amandolier et la promenade Charles-Martin, en zone de développement 3.

- Renvoi en commission: 12.09.2006
- Rapporteur[se]: M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio (CAE)
- Remis au secrétariat: 07.02.2007
- Inscription(s) en séance CM:
  - 20.02.2007

PR-497 (164) Proposition du Conseil administratif du 23 août 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 560 000 francs destiné à l'étude d'un parc à voitures pour résidents à la place du Pré-l'Evêque, parcelles N^os^ 361, 368, 395, feuille 11 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève, et parcelle N° 2963, domaine public de la Ville de Genève.

❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
❖ Renvoi en commission: 13.09.2006

PR-506 (164) Proposition du Conseil administratif du 11 octobre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 650 000 francs destiné à conduire de manière coordonnée des études d'assainissement et de reconstruction en vue d'assurer une transformation urbaine optimale du périmètre situé entre la rue du Stand, la rue des Gazomètres, le boulevard Saint-Georges et le cimetière de Plainpalais (anciens terrains des Services industriels).

❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
❖ Renvoi en commission: 07.11.2006

PR-524 (164) Proposition du Conseil administratif du 6 décembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 515 000 francs destiné à la réalisation des mesures complémentaires liées à la zone 30 km/h du quartier des Pâquis.

❖ Commission(s): Commission de l'aménagement et de l'environnement
❖ Renvoi en commission: 16.01.2007

Commission de l'informatique et de la communication

Motions

M-488 (162) Motion de Mmes Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet: «Pour une capitale des télécommunications à la pointe du sans-fil».

- ❖ Commission(s): Commission de l'informatique et de la communication
- ❖ Renvoi en commission: 01.12.2004
- ❖ Rapporteur[se]: Mme Hélène Ecuyer (CICO)
- ❖ Vote commission: 27.03.2006

M-622 (163) Motion du 17 mai 2006 de MM. Simon Brandt, Guy Dossan, Pierre Maudet, Philippe Herminjard, René Winet et Mme Catherine Hämmerli-Lang: «Mise online de l'administration!»

- ❖ Commission(s): Commission de l'informatique et de la communication
- ❖ Renvoi en commission: 22.01.2007

M-623 (163) Motion du 17 mai 2006 de MM. Simon Brandt, Guy Dossan, Pierre Maudet, Philippe Herminjard, René Winet et Mme Catherine Hämmerli-Lang: «Paiement par SMS!»

- ❖ Commission(s): Commission de l'informatique et de la communication
- ❖ Renvoi en commission: 22.01.2007

Propositions CA au CM

PR-522 (164) Proposition du Conseil administratif du 22 novembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 197 787 francs destiné à assurer l'évolution des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (11e plan informatique quadriennal) et du Conseil municipal (CM 2007).

- ❖ Commission(s): Commission de l'informatique et de la communication
- ❖ Renvoi en commission: 16.01.2007

Commission des arts et de la culture

Motions

M-293 (159) Motion de M^me^ Renate Cornu, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Bernard Paillard, Jean-Charles Lathion et Olivier Coste: «Une place digne pour *Broken Chair*».

- ❖ Commission(s): Commission des arts et de la culture
- ❖ Renvoi en commission: 07.10.2002
- ❖ Rapporteur[se]: M. Jean-Marc Froidevaux (CARTS)
- ❖ Vote commission: 04.03.2004

M-310 (160) Motion de M^me^ Michèle Ducret, MM. Michel Ducret, Alain Fischer et Pierre Maudet: «Pour un musée des transports à Genève».

- ❖ Commission(s): Commission des arts et de la culture
- ❖ Renvoi en commission: 20.11.2002
- ❖ Rapporteur[se]: M. Olivier Coste (CARTS)
- ❖ Vote commission: 10.04.2003

M-591 (163) Motion du 15 février 2006 de MM. Jean-Charles Lathion, Thierry Piguet, M^mes^ Florence Kraft-Babel, Catherine Gaillard-Iungmann, MM. Olivier Coste, Marc Dalphin, M^me^ Vera Figurek, M. Pierre Maudet, M^me^ Annina Pfund, MM. Pascal Rubeli, Vincent Schaller, M^mes^ Marie-France Spielmann, Nelly Hartlieb et M. François Gillioz: «Pour l'harmonisation des critères déterminant les contrats des directeurs et directrices de théâtre».

- ❖ Commission(s): Commission des arts et de la culture
- ❖ Renvoi en commission: 14.03.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M^me^ Annina Pfund (CARTS)

M-601 (163) Motion du 15 février 2006 de MM. Pierre Maudet, Marc Dalphin, M^mes^ Florence Kraft-Babel, Vera Figurek, M. François Gillioz, M^me^ Nelly Hartlieb, MM. Pascal Rubeli, Jean-Charles Lathion, Jean-Marc Froidevaux, M^mes^ Marie-France Spielmann, Catherine Gaillard-Iungmann, MM. Vincent Schaller, Gérard Deshusses, Thierry Piguet, Guy Dossan et M^me^ Annina Pfund: «Pour une prise en charge équitable des frais des locaux des écoles de musique officielles genevoises».

- ❖ Commission(s): Commission des arts et de la culture
- ❖ Renvoi en commission: 30.09.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. Sylvain Clavel (CARTS)

M-620 (163) Motion du 17 mai 2006 de MM. Olivier Coste, Thierry Piguet, Jean-Charles Rielle, M[mes] Annina Pfund, Nicole Bobillier, Monique Cahannes et Martine Sumi-Viret: «De l'espace pour Rousseau: une maison».

- ❖ Commission(s): Commission des arts et de la culture
- ❖ Renvoi en commission: 27.06.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M[me] Florence Kraft-Babel (CARTS)

Pétitions

P-176 (164) Pétition: «Soutien à l'orchestre baroque Swiss Consort».

- ❖ Commission(s): Commission des arts et de la culture
- ❖ Renvoi en commission: 13.09.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M[me] Catherine Gaillard-Iungmann (CARTS)
- ❖ Vote commission: 18.01.2007

Propositions CA au CM

PR-482 (164) Proposition du Conseil administratif du 14 juin 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 3 600 000 francs destiné à l'étude de l'extension et du réaménagement du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, sur la parcelle 4360, feuille 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

- ❖ Renvoi en commission: 26.06.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. David Metzger (CARTS)
- ❖ Remis au secrétariat: 17.01.2007
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 20.02.2007

PR-502 (164) Proposition du Conseil administratif du 25 septembre 2006 en vue de la modification des statuts de la Fondation d'art dramatique.

- ❖ Commission(s): Commission des arts et de la culture
- ❖ Renvoi en commission: 07.11.2006

PR-513 (164) Proposition du Conseil administratif du 1er novembre 2006 en vue de l'adoption d'un projet de résolution relatif au projet d'agrandissement et de rénovation du Musée d'ethnographie.

- Commission(s): Commission des arts et de la culture
- Renvoi en commission: 29.11.2006
- Rapporteur[se]: M. David Metzger (CARTS)

Résolutions

R-71 (161) Résolution de MM. Pierre Maudet, Michel Ducret, Alain Fischer, René Winet, Mmes Claudine Gachet et Catherine Hämmerli-Lang: «Compagnie de 1602 aux Casemates: ne tirons pas l'échelle sans discuter!»

- Commission(s): Commission des arts et de la culture
- Renvoi en commission: 11.05.2004
- Rapporteur[se]: M. Pascal Rubeli (CARTS)
- Vote commission: 15.06.2006

Commission des finances

Divers (CM)

D-34 (164) Rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2005.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 06.06.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M[me] Frédérique Perler-Isaaz (CF)

Motions

M-580 (163) Motion du 18 janvier 2006 de M. Alpha Dramé, M[me] Marguerite Contat Hickel, M. Eric Rossiaud, M[mes] Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, MM. Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, François Gillioz, M[me] Frédérique Perler-Isaaz, MM. Marc Dalphin, Olivier Norer et Roberto Broggini: «Maîtrisons nos investissements en améliorant nos instruments de gestion».

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 05.04.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. Gérard Deshusses (CF)

M-595 (163) Motion du 15 février 2006 de MM. Pierre Maudet, Patrice Reynaud, Gérard Deshusses, M[mes] Nelly Hartlieb, Alexandra Rys et Frédérique Perler-Isaaz: «Pour des budgets politiques à la place des plans comptables».

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 07.06.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. André Kaplun (CF)

Propositions CA au CM

PR-277 (160) Proposition du Conseil administratif du 5 mars 2003 en vue de l'octroi d'une subvention unique de 757 400 francs à l'Association pour la construction et la mise en exploitation du «Bateau-Lavoir» pour la réalisation d'un établissement public flottant au quai des Moulins.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 08.04.2003
- ❖ Rapporteur[se]: M[me] Frédérique Perler-Isaaz (CF)

PR-446 (163) Proposition du Conseil administratif du 30 novembre 2005 en vue du bouclement de 19 crédits extraordinaires votés entre 1990 et 2003 et gérés par le Service des écoles et institutions pour l'enfance.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 17.01.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. Gérard Deshusses (CF)
- ❖ Vote commission: 07.02.2006

PR-448 (163) Proposition du Conseil administratif du 7 décembre 2005 en vue:

- du bouclement d'un crédit de 770 000 francs destiné à la récupération des déchets compostables générés par six services de l'administration municipale et à l'acquisition d'un camion multibenne (OTP I470007101);
- de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 115 098,31 francs.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 17.01.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. Alpha Dramé (CF)
- ❖ Vote commission: 07.02.2006

PR-469 (163) Proposition du Conseil administratif du 26 avril 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 660 000 francs destiné à la mise en place, en 2006, du projet de gestion de l'absence non planifiée en Ville de Genève.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 16.05.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. André Kaplun (CF)

PR-475 (164) Proposition du Conseil administratif du 3 mai 2006 en vue:

- du bouclement du crédit de 330 000 francs relatif à la réimpression de l'ouvrage «Guide Orange» du Service d'incendie et de secours;
- de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 84 342,10 francs.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 06.06.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. David Carrillo (CF)
- ❖ Vote commission: 04.10.2006

PR-478 (164) Proposition du Conseil administratif du 24 mai 2006 en vue:

- du bouclement du crédit extraordinaire de 250 000 francs destiné aux mesures d'exploitation du bâtiment et d'organi-

sation du travail pour permettre l'exécution des travaux de réfection des façades et de la toiture du bâtiment des Casemates, situé au boulevard Emile-Jaques-Dalcroze 11;
– de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 86 658 francs.
❖ Commission(s): Commission des finances
❖ Renvoi en commission: 26.06.2006
❖ Rapporteur[se]: M^me^ Ariane Arlotti (CF)

PR-480 (164) Proposition du Conseil administratif du 14 juin 2006 en vue du bouclement du crédit destiné au renouvellement de certains véhicules et engins spécifiques de l'administration municipale, hors Service d'incendie et de secours et Voirie, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 305 834,20 francs.
❖ Commission(s): Commission des finances
❖ Renvoi en commission: 26.06.2006
❖ Rapporteur[se]: M. Alpha Dramé (CF)
❖ Vote commission: 13.12.2006

PR-484 (164) Proposition du Conseil administratif du 21 juin 2006 en vue du bouclement du crédit de 150 000 francs (proposition PR-287, votée le 2 juin 1998) destiné à l'achat de mobilier et de matériel pour la crèche collective et la crèche familiale avec halte-garderie, qui devaient être créées sur la couverture des voies CFF à Saint-Jean, sur la parcelle 3591, feuille 39 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.
❖ Commission(s): Commission des finances
❖ Renvoi en commission: 12.09.2006
❖ Rapporteur[se]: M^me^ Sandrine Salerno (CF)

PR-495 (164) Proposition du Conseil administratif du 23 août 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 982 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 2^e^ plan financier d'investissement (PFI) 2007-2018, pour l'année 2007.
❖ Commission(s): Commission des finances
❖ Renvoi en commission: 12.09.2006
❖ Rapporteur[se]: M^me^ Hélène Ecuyer (CF)

PR-498 (164) Proposition du Conseil administratif du 6 septembre 2006 en vue d'autoriser le Conseil administratif à émettre des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme pour un montant de 112 millions de francs en vue de rembourser l'Etat de Genève des montants trop perçus en 2004 et 2005 (reliquat).

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 10.10.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M[me] Hélène Ecuyer (CF)

PR-500 (164) Proposition du Conseil administratif du 20 septembre 2006 en vue d'élargir la qualité de partie aux plaignants dans les cas d'enquêtes administratives ouvertes pour atteinte à la personnalité. Introduction de nouvelles dispositions dans le statut du personnel de l'administration municipale et le statut du personnel du Service d'incendie et de secours.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 10.10.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. Pierre Maudet (CF)

PR-503 (164) Proposition du Conseil administratif du 25 septembre 2006 en vue de la constitution d'une servitude de distance et vue droite sur la parcelle N° 82 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, sise rue Rothschild 30, propriété de la Ville de Genève, au profit de la parcelle N° 84 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, située 3, rue Butini, propriété de M. Antoine Hubert.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 07.11.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. Pascal Rubeli (CF)

PR-507 (164) Proposition du Conseil administratif du 4 octobre 2006 en vue du bouclement du crédit destiné à la réalisation et à l'informatisation d'un inventaire général de l'ensemble des collections des Musées d'art et d'histoire ainsi qu'à l'acquisition de différents progiciels destinés aux services de l'administration, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 764 069,06 francs.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 28.11.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. Alexis Barbey (CF)

PR-512 (164) Proposition du Conseil administratif du 18 octobre 2006 en vue du bouclement du crédit extraordinaire de 2 150 000 francs destiné à la réalisation d'un inventaire général de l'ensemble des collections du Musée d'art et d'histoire, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 95 915 francs.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 29.11.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. Alpha Dramé (CF)

PR-515 (164) Proposition du Conseil administratif du 1er novembre 2006 en vue du bouclement du crédit extraordinaire de 200 000 francs destiné à couvrir une partie des frais d'organisation de la réunion de suivi du Sommet mondial pour le développement social (26-30 juin 2000) selon le crédit voté le 27 juin 2000 (proposition PR-36) et de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 7579,45 francs.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 29.11.2006

PR-516 (164) Proposition du Conseil administratif du 1er novembre 2006 en vue du bouclement du crédit destiné à la poursuite de l'effort de modernisation de l'administration municipale par le renouvellement du mobilier et des équipements de bureau, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 146 599,48 francs.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 29.11.2006

PR-521 (164) Proposition du Conseil administratif du 29 novembre 2006 en vue de la désaffectation du domaine public et son incorporation au domaine privé de la Ville de Genève d'une partie de la parcelle N° dp 4645, section Petit-Saconnex, rue de la Poterie, d'une surface d'environ 562 m^2 et de la constitution de servitudes de passage public et d'usage de balcons grevant la parcelle N° 5214, section Petit-Saconnex, ainsi formée.

- ❖ Commission(s): Commission des finances
- ❖ Renvoi en commission: 16.01.2007

PR-525 (164) Proposition du Conseil administratif du 6 décembre 2006 en vue du bouclement de divers crédits d'études et de constructions terminés avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 27 278 494,17 francs composé de:

- de 2 crédits d'études terminés dont la réalisation est abandonnée sans demande de crédit complémentaire;
- de 11 crédits d'études et de constructions avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 27 278 494,17 francs composé:
  - d'un montant de 10 802 024,90 francs destiné à couvrir les dépenses des travaux supplémentaires;
  - d'un montant de 8 064 019,37 francs destiné à couvrir des hausses;
  - d'un montant de 7 280 067,55 francs destiné à couvrir les intérêts intercalaires;

– d'un montant de 406 078,80 francs destiné à couvrir les honoraires de promotion;
– d'un montant de 726 303,55 francs destiné à couvrir la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

❖ Commission(s): Commission des finances
❖ Renvoi en commission: 16.01.2007

PR-528 (164) Proposition du Conseil administratif du 13 décembre 2006 en vue de la radiation de la servitude de passage grevant la parcelle 4255, feuille 11, section Genève-Cité, au profit de la parcelle 4257, propriété de la Ville de Genève, et de la limitation de la servitude de passage public au bénéfice de l'Etat, permettant de passer de la rue d'Italie au boulevard Jaques-Dalcroze.

❖ Commission(s): Commission des finances
❖ Renvoi en commission: 16.01.2007

Résolutions

R-97 (164) Résolution du 27 juin 2006 de M[mes] Catherine Gaillard-Iungmann, Gisèle Thiévent, Ruth Lanz Aoued, Vera Figurek, MM. Sébastien Bertrand, Christian Zaugg, François Sottas et Jacques Mino: «Etat des lieux au Grand Théâtre».

❖ Commission(s): Commission de contrôle de gestion
Commission des finances
❖ Renvoi en commission: 13.09.2006

Commission des pétitions

Pétitions

P-54 (159) Pétition: «Pour que l'Etat construise un bâtiment artisanal à Sécheron en lieu et place de Mouille-Galland».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 26.06.2001
- ❖ Rapporteur[se]: M[me] Linda de Coulon (CP)
- ❖ Vote commission: 03.02.2003

P-61 (159) Pétition: «Des bureaux ou des logements et non une zone industrielle dans le périmètre entre le chemin Frank-Thomas et le chemin de Grange-Canal».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 17.04.2002

P-100 (161) Pétition: «Le parc Voltaire se dégrade».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 11.02.2004
- ❖ Rapporteur[se]: M. Pascal Rubeli (CP)
- ❖ Vote commission: 28.11.2005

P-101 (161) Pétition: «Avenir de l'immeuble Clarté».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 10.02.2004
- ❖ Rapporteur[se]: M. Alpha Dramé (CP)

P-125 (162) Pétition: «Parcage sur la plaine de Plainpalais lors du Grand Chapiteau de la brocante et de l'antiquité».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 03.11.2004
- ❖ Rapporteur[se]: M. Sylvain Clavel (CP)
- ❖ Vote commission: 26.09.2005

P-134 (162) Pétition: «Contre l'aménagement et l'utilisation de la place de jeux de l'école des Genêts».
- ❖ Renvoi en commission: 16.02.2005
- ❖ Rapporteur[se]: M. Alpha Dramé (CP)
- ❖ Vote commission: 23.01.2006
- ❖ Remis au secrétariat: 02.01.2007
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 20.02.2007

P-136 (162) Pétition: «Nuisances sonores dues aux manèges forains sur la plaine de Plainpalais».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 16.03.2005
- ❖ Rapporteur[se]: M. Pascal Rubeli (CP)
- ❖ Vote commission: 07.11.2005

P-141 (162) Pétition: «Parcage sauvage, insalubrité, insécurité et bruit à la rue de la Coulouvrenière».
- ❖ Renvoi en commission: 17.05.2005
- ❖ Rapporteur[se]: M. Alpha Dramé (CP)
- ❖ Vote commission: 06.02.2006
- ❖ Remis au secrétariat: 08.01.2007
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 20.02.2007

P-146 (163) Pétition: «Contre la suppression de places de stationnement à la rue de Bourgogne».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 12.10.2005
- ❖ Rapporteur[se]: M. François Sottas (CP)
- ❖ Vote commission: 27.02.2006

P-148 (163) Pétition: «Pour la fermeture de la salle du Môle après 22 h».
- ❖ Renvoi en commission: 12.10.2005
- ❖ Rapporteur[se]: M. Alpha Dramé (CP)
- ❖ Vote commission: 13.02.2006
- ❖ Remis au secrétariat: 08.01.2007
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 20.02.2007

P-151 (163) Pétition: «Contre la fermeture de la poste des Acacias».
- ❖ Renvoi en commission: 12.10.2005
- ❖ Rapporteur[se]: M. Alpha Dramé (CP)
- ❖ Remis au secrétariat: 08.01.2007
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 20.02.2007

P-160 (163) Pétition: «Non à des conditions de travail inacceptables à l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 18.01.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. Christian Zaugg (CP)

P-161 (163) Pétition: «Saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 18.01.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M[me] Catherine Hämmerli-Lang (CP)
- ❖ Vote commission: 15.01.2007

P-162 (163) Pétition: «Lieux de récupération du PET».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 15.02.2006

P-167 (163) Pétition: «Contre la suppression de places de stationnement dans le quartier Délices-Saint-Jean».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 05.04.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. Pascal Rubeli (CP)

P-169 (163) Pétition: «Pour le projet de glacier et buvette La Guinguette de Plainpalais».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 05.04.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M[me] Nicole Bobillier (CP)
- ❖ Vote commission: 15.01.2007

P-172 (163) Pétition: «Qualité de vie dans le quartier de la plaine de Plainpalais».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 17.05.2006

P-173 (164) Pétition: «Nuisances à la rue Henri-Blanvalet».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 07.06.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. Mathias Buschbeck (CP)

P-174 (164) Pétition: «Pour sauver les pratiquants de Falun Gong et les autres prisonniers de conscience encore vivants dans les camps de concentration en Chine».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 07.06.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. Christian Zaugg (CP)

P-179 (164) Pétition: «Demande d'exploitation de la salle d'attente du rond-point de Plainpalais».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 13.09.2006

P-180 (164) Pétition: «Stop au harcèlement policier à la rue de la Corraterie!»
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 11.10.2006

P-181 (164) Pétition: «Préau de l'école des Vollandes».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 08.11.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M[me] Nicole Bobillier (CP)

P-182 (164) Pétition: «Pour une place du Rhône esthétique, conviviale, accueillante et sûre».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 08.11.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. Pascal Rubeli (CP)

P-184 (164) Pétition: «Etat désastreux du quartier des Acacias et de la rue des Ronzades».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 08.11.2006

P-185 (164) Pétition: «Recherche de locaux en urgence par l'Association Les P'tits Bouchons».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 29.11.2006

P-186 (164) Pétition: «Eurofoot 2008: manifestations prévues sur la plaine de Plainpalais».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 29.11.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. Jean-Charles Lathion (CP)

P-189 (164) Pétition: «Contre le plan localisé de quartier à la rue Camille-Martin et pour le maintien du site exceptionnel qu'est la Cité-Jardin d'Amont».
- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 17.01.2007

P-190 (164) Pétition: «Pour égayer le quartier de la Jonction».

- ❖ Commission(s): Commission des pétitions
- ❖ Renvoi en commission: 17.01.2007

Commission des sports et de la sécurité

Motions

M-507 (162) Motion de M[mes] Béatrice Graf Lateo, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Virginie Keller Lopez, Annina Pfund, Sandrine Salerno, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, David Metzger, Jean-Charles Rielle et Gilles Thorel: «Pour une actualisation du concept de sécurité lié aux interventions du SIS».

- ❖ Commission(s): Commission des sports et de la sécurité
- ❖ Renvoi en commission: 21.02.2005
- ❖ Rapporteur[se]: M. Mathias Buschbeck (CSS)
- ❖ Vote commission: 11.01.2007

M-549 (163) Motion de M[mes] Béatrice Graf Lateo, Martine Sumi-Viret, MM. Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, Jean-Charles Rielle, David Carrillo, Roman Juon, Jacques Mino et Pierre Rumo: «Nouvelles compétences pour les agents de sécurité municipaux (ASM)».

- ❖ Commission(s): Commission des sports et de la sécurité
- ❖ Renvoi en commission: 08.11.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. Alexandre Chevalier (CSS)

M-624 (163) Motion du 17 mai 2006 de M. Mathias Buschbeck et M[me] Sarah Klopmann: «La sécurité publique commence par la sécurité routière».

- ❖ Commission(s): Commission des sports et de la sécurité
- ❖ Renvoi en commission: 08.11.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. Alexandre Chevalier (CSS)

M-625 (164) Motion du 7 juin 2006 de MM. Simon Brandt, René Winet, Alexis Barbey et M[me] Alexandra Rys: «Donnons aux ASM les moyens d'agir!»

- ❖ Commission(s): Commission des sports et de la sécurité
- ❖ Renvoi en commission: 08.11.2006

- ❖ Rapporteur[se]: M. Alexandre Chevalier (CSS)

M-634 (164) Motion du 13 septembre 2006 de M^me^ Nathalie Fontanet, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Blaise Hatt-Arnold, Alexis Barbey, Armand Schweingruber et Georges Queloz: «Chiens tenus en laisse: compétence des agents de sécurité municipaux».

- ❖ Commission(s): Commission des sports et de la sécurité
- ❖ Renvoi en commission: 08.11.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. Alexandre Chevalier (CSS)

M-649 (164) Motion du 8 novembre 2006 de M. Alexis Barbey, M^me^ Nathalie Fontanet, MM. Vincent Schaller, Guy Dossan, Pierre Maudet et Simon Brandt: «Sécurité dans les préaux: n'attendons pas».

- ❖ Commission(s): Commission des sports et de la sécurité
- ❖ Renvoi en commission: 28.11.2006

M-655 (164) Motion du 28 novembre 2006 de M^me^ Laurence Andersen, MM. Pascal Rubeli, Roland Crot, Marc-André Rudaz, Sylvain Clavel et Richard North: «Prenons des mesures immédiates et efficaces afin de sécuriser définitivement les préaux d'école».

- ❖ Commission(s): Commission des sports et de la sécurité
- ❖ Renvoi en commission: 28.11.2006

Pétitions

P-163 (163) Pétition: «Pour l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail des conductrices et conducteurs d'autobus, trolleybus et tramway».

- ❖ Commission(s): Commission des sports et de la sécurité
- ❖ Renvoi en commission: 15.02.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. Mathias Buschbeck (CSS)
- ❖ Vote commission: 16.11.2006

Propositions CA au CM

PR-472 (164) Proposition du Conseil administratif du 26 avril 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 268 000 francs destiné à des travaux d'entretien et d'amélioration dans divers bâtiments sportifs.

- ❖ Commission(s): Commission des sports et de la sécurité
- ❖ Renvoi en commission: 06.06.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. Pierre Rumo (CSS)
- ❖ Vote commission: 14.09.2006

Résolutions

R-17 (157) Résolution de M. Guy Dossan, M^me^ Michèle Ducret, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, M^me^ Catherine Hämmerli-Lang, MM. Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet: «Guerre du feu: pour enterrer la hache, il faut être deux».

- ❖ Commission(s): Commission des sports et de la sécurité
- ❖ Renvoi en commission: 15.01.2003
- ❖ Rapporteur[se]: M. Robert Pattaroni (CSS)
- ❖ Vote commission: 17.02.2005

Commission des travaux

Motions

M-520 (162) Motion de MM. Roman Juon, Gilles Thorel et M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio: «Atelier pour personnes sans emploi et état des lieux du patrimoine bâti».

- Commission(s): Commission des travaux
- Renvoi en commission: 17.05.2005

M-586 (163) Motion du 18 janvier 2006 de MM. Jean-Louis Fazio et Roman Juon: «Pour que les places de jeux soient équipées de jeux pour enfants handicapés».

- Commission(s): Commission des travaux
- Renvoi en commission: 10.04.2006
- Rapporteur[se]: M^me^ Marguerite Contat Hickel (CT)
- Vote commission: 10.01.2007

Pétitions

P-75 (160) Pétition: «Non à une nouvelle scène flottante aux bains des Pâquis!»

- Commission(s): Commission des travaux
- Renvoi en commission: 03.12.2002
- Rapporteur[se]: M. Roberto Broggini (CT)

Propositions CA au CM

PR-237 (160) Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 296 000 francs destiné à la construction d'une scène flottante aux bains des Pâquis, à usage multiple, et à l'aménagement du bain des enfants, situé au quai du Mont-Blanc 30, Genève (jetée des Pâquis).

- Commission(s): Commission des travaux
- Renvoi en commission: 03.12.2002
- Rapporteur[se]: M. Roman Juon (CT)

PR-419 (163) Proposition du Conseil administratif du 8 juin 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 11 930 000 francs destiné à la deuxième étape de la réfection de la plaine de Plainpalais.

- Commission(s): Commission des travaux
- Renvoi en commission: 27.06.2005
- Rapporteur[se]: M. Roberto Broggini (CT)

PR-430 (163) Proposition du Conseil administratif du 7 septembre 2005, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29412-307, qui prévoit la construction de logements pour étudiants sur trois parcelles situées au chemin Edouard-Tavan, feuille 80 du cadastre de la ville de Genève, de l'ouverture d'un crédit de 220 200 francs destiné à l'étude d'aménagement d'une crèche et de l'ouverture d'un crédit de 210 000 francs pour l'étude de réaménagement du chemin Edouard-Tavan et de l'aménagement des espaces publics ainsi que l'étude du réseau d'assainissement en système séparatif. (Arrêtés II et III.)

- Commission(s): Commission des travaux
- Renvoi en commission: 11.10.2005
- Rapporteur[se]: M. Richard North (CT)
- Vote commission: 15.11.2006

PR-436 (163) Proposition du Conseil administratif du 28 septembre 2005 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant de 4 558 280 francs, soit:

- un crédit de 3 922 760 francs destiné à la rénovation de l'Orangerie-Théâtre, de ses deux serres attenantes et de la nouvelle buvette, situées au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives;
- un crédit de 552 300 francs destiné à l'équipement scénique et au mobilier d'exploitation pour le Théâtre de l'Orangerie;
- un crédit de 83 220 francs destiné à l'équipement d'exploitation pour la buvette.

- Commission(s): Commission des travaux
- Renvoi en commission: 08.11.2005

PR-471 (164) Proposition du Conseil administratif du 26 avril 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 970 000 francs destiné à améliorer l'accessibilité et favoriser l'autonomie des personnes handicapées dans les bâtiments culturels.

- Commission(s): Commission des travaux
- Renvoi en commission: 06.06.2006
- Rapporteur[se]: M. Jean-Louis Fazio (CT)
- Vote commission: 20.09.2006

PR-473 (164) Proposition du Conseil administratif du 3 mai 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 4 000 000 de francs destiné au

concours et à l'étude pour l'implantation de la Nouvelle Comédie sur le site de la gare des Eaux-Vives, parcelle 2432, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 07.06.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. Alain Dupraz (CT)

PR-479 (164) Proposition du Conseil administratif du 7 juin 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 791 600 francs destiné à la rénovation complète de l'immeuble d'habitation situé rue des Gares 19, en 2e zone, sur la parcelle 2790, feuille 69 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

- ❖ Renvoi en commission: 26.06.2006
- ❖ Rapporteur[se]: Mme Vera Figurek (CT)
- ❖ Vote commission: 15.11.2006
- ❖ Remis au secrétariat: 15.01.2007
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 20.02.2007

PR-481 (164) Proposition du Conseil administratif du 14 juin 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 489 100 francs destiné aux travaux d'aménagement de la zone piétonne de la rue Barthélemy-Menn, entre le boulevard de la Cluse et la rue des Peupliers, parcelle 3647, feuille 67 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, et à la reconstruction du réseau d'assainissement en séparatif, dont à déduire la participation de l'Etat de Genève pour un montant estimé de 32 800 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement public de la Ville de Genève ainsi que la déduction du montant de 123 700 francs selon la convention de 1999 pour la remise en état du lieu, soit un montant net total de 332 600 francs.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 26.06.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. Roman Juon (CT)
- ❖ Vote commission: 22.11.2006

PR-486 (164) Proposition du Conseil administratif du 5 juillet 2006 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant global de 1 206 000 francs destinés à la transformation et à l'aménagement des locaux pour le Service des agents de ville et du domaine public, situés au 9, rue du Grand-Pré, parcelle N° 6660, feuille N° 73, commune de Genève-Cité.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 12.09.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. Blaise Hatt-Arnold (CT)
- ❖ Vote commission: 15.11.2006

PR-496 (164) Proposition du Conseil administratif du 23 août 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 589 960 francs, dont à déduire 250 000 francs correspondant au don de Maurice et Noémie de Rothschild, Fondation pour l'art, soit un montant de 339 960 francs destiné à la rénovation de l'orangerie du parc Mon-Repos, située à la rue de Lausanne 114, en zone de verdure, sur la parcelle 242, feuille 18 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

- ❖ Renvoi en commission: 13.09.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M^me^ Marguerite Contat Hickel (CT)
- ❖ Vote commission: 20.12.2006
- ❖ Remis au secrétariat: 11.01.2007
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 20.02.2007

PR-508 (164) Proposition du Conseil administratif du 11 octobre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 3 128 000 francs destiné à la réfection complète ou partielle de l'étanchéité et de l'isolation thermique des toitures de huit groupes scolaires.

- ❖ Renvoi en commission: 28.11.2006
- ❖ Rapporteur[se] de majorité: M. Roman Juon (CT)
- ❖ Rapporteur[se] de minorité: M^me^ Marguerite Contat Hickel (CT)
- ❖ Vote commission: 06.12.2006
- ❖ Remis au secrétariat: 03.01.2007
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 20.02.2007

PR-511 (164) Proposition du Conseil administratif du 18 octobre 2006 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 1 803 790 francs, soit:

– un crédit de 1 745 370 francs destiné à l'aménagement des vestiaires pour le personnel du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) et à la rénovation des toilettes publiques existantes dans les dépendances de la villa La Grange situées au parc La Grange, route de Frontenex 71,

sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives, cadastrés sous les numéros H4, H6 et H97,
– un crédit de 58 420 francs destiné à l'équipement et au mobilier pour les vestiaires du SEVE.

❖ Commission(s): Commission des travaux
❖ Renvoi en commission: 28.11.2006

PR-514 (164) Proposition du Conseil administratif du 1er novembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 180 000 francs destiné à la refonte du réseau d'eau du cimetière de Plainpalais, situé à la rue des Rois, sur la parcelle 3A PE 51 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève.

❖ Renvoi en commission: 29.11.2006
❖ Rapporteur[se]: M. Didier Bonny (CT)
❖ Vote commission: 10.01.2007
❖ Remis au secrétariat: 15.01.2007
❖ Inscription(s) en séance CM:
  ○ 20.02.2007

PR-518 (164) Proposition du Conseil administratif du 15 novembre 2006 en vue de l'ouverture de deux crédits, pour un montant total de 481 200 francs, soit:
– un crédit de 293 700 francs destiné à la rénovation de l'éclairage public des deux cheminements d'accès au restaurant dans le parc des Eaux-Vives;
– un crédit de 187 500 francs destiné à l'amélioration des illuminations des arbres dans le parc des Eaux-Vives.

❖ Commission(s): Commission des travaux
❖ Renvoi en commission: 29.11.2006
❖ Rapporteur[se]: M. Jean-Louis Fazio (CT)

PR-520 (164) Proposition du Conseil administratif du 8 novembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 797 000 francs, dont à déduire 1 900 000 francs de participation de la Confédération suisse, soit un montant de 1 897 000 francs, destiné à la rénovation de la villa dite «Moynier», sise rue de Lausanne 120b, sur la parcelle N° 243, feuille 18 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, ainsi qu'à la rénovation légère des deux loges d'entrée de la Perle du Lac, sises rue de Lausanne 128, sur la parcelle N° 244, feuille 19 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, pour y accueillir l'Académie de droit international humanitaire et des droits humains à Genève.

❖ Commission(s): Commission des travaux
❖ Renvoi en commission: 16.01.2007

PR-523 (164) Proposition du Conseil administratif du 29 novembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 103 000 francs destiné à l'aménagement routier du chemin des Coudriers, tronçon avenue Louis-Casaï-avenue Trembley.
❖ Commission(s): Commission des travaux
❖ Renvoi en commission: 16.01.2007

PR-527 (164) Proposition du Conseil administratif du 13 décembre 2006 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 1 213 200 francs, soit:
– un crédit de 1 193 200 francs destiné à la rénovation des bâtiments d'entrée du cimetière de Châtelaine, situés au chemin François-Furet 71, en 5e zone de développement 3 ainsi qu'en zone de verdure, sur la parcelle 3974, feuille 47 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève;
– un crédit de 20 000 francs destiné à l'équipement en mobilier des bâtiments d'entrée du cimetière de Châtelaine.
❖ Commission(s): Commission des travaux
❖ Renvoi en commission: 16.01.2007

PR-529 (164) Proposition du Conseil administratif du 20 décembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 665 000 francs destiné à l'aménagement de locaux associatifs dans le sous-sol de l'école des Eaux-Vives.
❖ Commission(s): Commission des travaux
❖ Renvoi en commission: 16.01.2007

PR-530 (164) Proposition du Conseil administratif du 20 décembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 670 000 francs destiné à l'assainissement des fumées du crématoire de Saint-Georges, situé sur la parcelle N° 3326, feuille N° 93 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.
❖ Commission(s): Commission des travaux
❖ Renvoi en commission: 16.01.2007

PR-531 (164) Proposition du Conseil administratif du 10 janvier 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 945 000 francs destiné au remplacement des fenêtres de l'Ecole de formation préprofes-

sionnelle de Saint-Gervais, en vue d'améliorer l'isolation acoustique du bâtiment.

- ❖ Commission(s): Commission des travaux
- ❖ Renvoi en commission: 17.01.2007

Commission du logement

Motions

M-304 (155) Motion de M. Alain Marquet et M[me] Michèle Künzler: «L'eau a un coût».
- ❖ Commission(s): Commission du logement
- ❖ Renvoi en commission: 19.05.1998
- ❖ Rapporteur[se]: M. Olivier Coste (CL)
- ❖ Vote commission: 23.11.1998

Pétitions

P-187 (164) Pétition: «Pour le respect des engagements de la Ville de Genève à la rue des Gares. Pour le maintien du logement social participatif».
- ❖ Commission(s): Commission du logement
- ❖ Renvoi en commission: 29.11.2006

Propositions CA au CM

PR-488 (164) Proposition du Conseil administratif du 19 juillet 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 990 000 francs destiné à la transformation de locaux commerciaux (bureaux) en logements dans l'immeuble situé à la rue du Perron 10, parcelle N° 4875, feuille N° 25, commune de Genève, section Cité.
- ❖ Commission(s): Commission du logement
- ❖ Renvoi en commission: 12.09.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M[me] Gisèle Thiévent (CL)

PR-510 (164) Proposition du Conseil administratif du 11 octobre 2006 en vue de l'octroi à la Ciguë, coopérative de logement pour personnes en formation, d'un droit de superficie distinct et permanent au 2[e] degré s'exerçant sur la partie libre de construction du droit de superficie distinct et permanent N° 2551 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, sur la parcelle N° 3186, feuille 4, même commune et section, propriété de la Fondation des exercices de l'arquebuse et de la navigation, sise rue du Stand 25/rue de la Coulouvrenière 26.
- ❖ Commission(s): Commission du logement
- ❖ Renvoi en commission: 28.11.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M[me] Gisèle Thiévent (CL)

PR-519 (164) Proposition du Conseil administratif du 8 novembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 897 600 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé à la rue de la Terrassière 5 bis, en 2e zone, sur la parcelle 401, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève.

- Commission(s): Commission du logement
- Renvoi en commission: 16.01.2007

PR-526 (164) Proposition du Conseil administratif du 13 décembre 2006 en vue de l'octroi à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social d'un droit de superficie distinct et permanent sur une partie des parcelles 5764, 5765, 5766, 5768 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, d'une surface d'environ 645 m^2, sises rue du Cendrier 1-3, en vue de la construction d'un immeuble de logements à caractère social.

- Commission(s): Commission du logement
- Renvoi en commission: 16.01.2007

Résolutions

R-536 (155) Résolution de Mmes Esther Alder, Caroline Dallèves Romaneschi, Michèle Künzler, MM. Roberto Broggini, Robert Cramer, Jean-Pascal Perler et Antonio Soragni: «Transfert des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Genève à une fondation».

- Commission(s): Commission du logement
- Renvoi en commission: 25.06.1997
- Rapporteur[se]: M. Olivier Coste (CL)
- Vote commission: 07.06.2004

Commission du règlement

Motions

M-468 (161) Motion de MM. René Grand, Olivier Coste, Jean-Pierre Oetiker, M[mes] Nicole Bobillier, Catherine Gaillard-Iungmann, Gisèle Thiévent, Liliane Johner, Marie-Thérèse Bovier, Nelly Hartlieb et Claudine Gachet: «Informons mieux les candidats à la naturalisation».

- ❖ Commission(s): Commission du règlement
- ❖ Renvoi en commission: 05.10.2004
- ❖ Rapporteur[se]: M. Armand Schweingruber (CR)
- ❖ Vote commission: 17.03.2006

M-562 (163) Motion du 9 novembre 2005 de M. Roberto Broggini, M[me] Frédérique Perler-Isaaz, MM. Pierre Losio, Olivier Norer, Marc Dalphin, François Gillioz, Yves de Matteis, Eric Rossiaud, Mathias Buschbeck, M[mes] Sarah Klopmann et Marguerite Contat Hickel: «Pour la transparence des séances du Conseil administratif».

- ❖ Commission(s): Commission du règlement
- ❖ Renvoi en commission: 30.11.2005
- ❖ Rapporteur[se]: M[me] Catherine Gaillard-Iungmann (CR)

Projets d'arrêtés

PA-62 (163) Projet d'arrêté du 15 mars 2006 de MM. Pierre Maudet, Guy Dossan, Alexis Barbey, Jean-Pierre Oberholzer, Roland Crot, Jacques Mino, Alain Dupraz, Gérard Deshusses, David Carrillo, Didier Bonny, M[mes] Alexandra Rys, Marie-France Spielmann, Gisèle Thiévent, Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel et Nelly Hartlieb: «Règlement municipal sur l'attribution et l'exploitation des restaurants et débits de boisson appartenant à la Ville de Genève».

- ❖ Commission(s): Commission du règlement
- ❖ Renvoi en commission: 05.04.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. Simon Brandt (CR)

Propositions CA au CM

PR-47 (149) Proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption d'un règlement général relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève. (Rapport PR-47 A1.)

- Renvoi en commission: 20.04.2005
- Rapporteur[se]: M. Gérard Deshusses (CR)
- Vote commission: 17.02.2006
- Remis au secrétariat: 08.01.2007
- Inscription(s) en séance CM:
  - 20.02.2007

Commission sociale et de la jeunesse

Motions

M-556 (163) Motion de MM. Guy Dossan, Michel Ducret, M[mes] Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Pierre Maudet et René Winet: «Pour une unification et une simplification de ses critères financiers en matière d'aide sociale, la Ville doit se joindre au RDU!»

- ❖ Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 09.11.2005
- ❖ Rapporteur[se]: M[me] Anne Moratti Jung (CSJ)
- ❖ Vote commission: 07.12.2006

M-604 (163) Motion du 15 mars 2006 de M[mes] Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou et Robert Pattaroni: «Pour une pluralité des modes de garde des enfants en bas âge: développons l'accueil familial à la journée».

- ❖ Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 06.06.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M[me] Nicole Bobillier (CSJ)

M-609 (163) Motion du 20 mars 2006 de M[mes] Frédérique Perler-Isaaz, Annina Pfund, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Nicole Bobillier et M. René Grand: «Pour le rétablissement d'Asphaltissimo à la place du Rhône».

- ❖ Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 16.10.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. Yves de Matteis (CSJ)
- ❖ Vote commission: 30.11.2006

Pétitions

P-177 (164) Pétition: «Poursuite des activités de l'Association LeCafé dans de nouveaux locaux».

- ❖ Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 13.09.2006

P-183 (164) Pétition: «Extension du service public au domaine de la petite enfance: pas de personnel au rabais!»
- ❖ Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 08.11.2006

P-188 (164) Pétition: «En faveur de la professionnalisation de la Ludothèque de la Vieille-Ville et environs»
- ❖ Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 16.12.2006

Propositions CA au CM

PR-470 (163) Proposition du Conseil administratif du 26 avril 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 335 000 francs destiné à des travaux d'aménagement pour la création de restaurants scolaires dans les écoles de Geisendorf-Faller et du 31-Décembre, ainsi que pour le transfert de locaux parascolaires à l'école des Eaux-Vives.
- ❖ Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 27.06.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M. Didier Bonny (CSJ)

PR-476 (164) Proposition de résolution du Conseil administratif du 3 mai 2006 en vue de l'extension du service public au domaine de la petite enfance.
- ❖ Commission(s): Commission sociale et de la jeunesse
- ❖ Renvoi en commission: 06.06.2006
- ❖ Rapporteur[se]: M^me^ Martine Sumi-Viret (CSJ)

Grand Conseil

Motions

M-345 (160) Motion de MM. Jacques Mino, Alain Marquet, Didier Bonny, Pierre Losio, Gérard Deshusses, René Grand, Christian Zaugg et Guy Jousson, à l'intention du Grand Conseil: «Pour une équipe d'assistant(e)s sociaux(ales) à la disposition de l'enseignement primaire».

- ❖ Commission(s): Grand Conseil
- ❖ Renvoi en commission: 12.02.2003

M-348 (160) Motion de MM. Gérard Deshusses et Daniel Sormanni, à l'intention du Grand Conseil: «Pour la création d'un fonds cantonal de compensation pour les charges communales exceptionnelles résultat de décisions cantonales en matière d'aménagement du territoire».

- ❖ Commission(s): Grand Conseil
- ❖ Renvoi en commission: 12.04.2003

Département N° 1 Finances et administration générale – M. Pierre Muller

Motions

M-1215 (152) Motion de M. Roberto Broggini: «Rue Lissignol et cour à Théo: du balai!».
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 12.10.1994

M-104 (153) Motion de M[mes] Véronique Pürro, Anne-Marie Bisetti et Robert Cramer: «Villa Freundler». (Rapport N° 76 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 13.02.1996

M-165 (153) Motion de MM. Hubert Launay, Jean-Pierre Lyon, Pierre Losio, Robert Pattaroni, Gilbert Mouron et M[me] Esther Alder Garcia: «Réduire les intérêts de la dette». (Rapport N° 161 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 12.11.1996

M-179 (153) Motion de MM. Daniel Sormanni, François Sottas et M[me] Alice Ecuvillon: «Tavaro SA: après la faillite, quelle stratégie pour la Ville de Genève?»
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 15.05.1996

M-208 (154) Motion de M[me] Jacqueline Normand et M. Sacha Pfister: «Etude des besoins en logements de la population et plus particulièrement des squatters».
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 08.11.2006

M-271 (155) Motion de M[mes] Isabelle Brunier, Caroline Dallèves Romaneschi, MM. Robert Cramer, Sami Kanaan, Pierre Rumo, François Sottas, Manuel Tornare et Guy Valance: «A propos des plans localisés de quartier: pour un respect des engagements des différents partenaires et une promotion des intérêts économiques et sociaux de la Ville».
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller (rapporteur[se])
  M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 15.10.1997

M-280 (155) Motion de M[mes] Isabelle Brunier et Véronique Pürro: «Pour une plus juste répartition des baux et fermages de la Ville de Genève». (Rapport M-280 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 27.06.2005

M-330 (155) Motion de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler: «La Ville peut encore davantage montrer l'exemple en matière de compostage». (Rapport M-330 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino (rapporteur[se])
M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 28.05.2001

M-350 (156) Motion de M[mes] Nicole Rochat, Marie-Thérèse Bovier, Arielle Wagenknecht, MM. Alphonse Paratte et Guy Dossan: «Suppression à terme des locations chez les propriétaires privés».
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 11.11.1998

M-18 (157) Motion de M[mes] Virginie Keller Lopez, Ruth Lanz et M. Alain Marquet: «Un lieu pour le Centre international de percussion».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino (rapporteur[se])
M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 15.09.1999

M-106 (157) Motion de M[mes] Sophie Christen, Diane Demierre, MM. Jean-Marc Froidevaux et Mark Muller: «SIP: un investissement pour l'emploi?» (Rapport M-106 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller (rapporteur[se])
M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 16.01.2002

M-109 (158) Motion de la commission des finances: «Banque cantonale de Genève».
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 06.06.2000

M-129 (158) Motion de la commission des finances: «Concertation entre le Conseil administratif et le Conseil municipal avant que les comptes soient bouclés».

❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
❖ Renvoi au CA: 14.11.2000

M-133 (158) Motion de M. Alain Marquet: «La Ville de Genève s'assure de l'origine de ses achats». (Rapport M-133 A.)
❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
❖ Renvoi au CA: 08.11.2005

M-152 (158) Motion de MM. Gérard Deshusses, Roman Juon et Alain Marquet: «Soutien à l'Académie de musique».
❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
❖ Renvoi au CA: 29.04.2002

M-201 (158) Motion de MM. Alain Fischer, René Winet, Alain Comte, François Sottas, Alain-Georges Sandoz, Jean-Pierre Lyon, Gérard Deshusses, Damien Sidler, M^mes^ Monique Guignard, Linda de Coulon, Alexandra Rys et Virginie Keller Lopez: «Egalité de traitement des fermages». (Rapport M-201 A.)
❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
❖ Renvoi au CA: 27.06.2005

M-234 (159) Motion de MM. Jean-Pascal Perler, Georges Breguet, Damien Sidler, Roberto Broggini, Alain Marquet, Marc Dalphin, M^mes^ Vanessa Ischi Kaplan et Christina Matthey: «Pour une GIM écomobile».
❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
❖ Renvoi au CA: 03.06.2003

M-279 (159) Motion de MM. Pierre Maudet, Gérard Deshusses, Jean-Pierre Oberholzer, Christian Zaugg, M^mes^ Alexandra Rys et Liliane Johner: «Pour la paix cathodique et le retour en eaux calmes à TV Léman bleu». (Rapport M-279 A.)
❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller (rapporteur[se])
M. Patrice Mugny
❖ Renvoi au CA: 10.09.2003

M-292 (159) Motion de M^mes^ Odette Saez, Alice Ecuvillon et M. André Fischer: «Pour un lieu convivial dans les immeubles de la Ville de Genève».
❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller (rapporteur[se])

		M. Christian Ferrazino
	❖ Renvoi au CA:	07.10.2002

M-351 (160) Motion de M[mes] Sandrine Salerno, Liliane Johner, MM. Gérard Deshusses, Jacques François, Damien Sidler, Alain Dupraz, Jacques Mino et Marc Dalphin: «Audit de fonctionnement de la Gérance immobilière municipale (GIM)». (Rapport M-351 A.)

❖ Renvoyé à:	M. Pierre Muller
❖ Renvoi au CA:	06.10.2004

M-404 (161) Motion de MM. Alexis Barbey, Jean-Pierre Oberholzer, Blaise Hatt-Arnold, Olivier Norer, Christian Zaugg, David Carrillo, Gilles Thorel, Marc-André Rudaz, Jean-Pierre Oetiker, M[mes] Caroline Schum, Alexandra Rys et Hélène Ecuyer: «Sans papier au Conseil municipal».

❖ Renvoyé à:	M. Pierre Muller
❖ Renvoi au CA:	03.12.2003

M-425 (161) Motion de M[mes] Claudine Gachet, Nelly Hartlieb, Florence Kraft-Babel, Hélène Ecuyer, Marguerite Contat Hickel, Nicole Bobillier, MM. Guy Mettan et Pierre Maudet: «Et si on faisait de Genève une ville attrayante à Noël!» (Rapport M-425 A.)

❖ Renvoyé à:	M. Pierre Muller (rapporteur[se]) Service des relations extérieures
❖ Renvoi au CA:	11.05.2004

M-457 (161) Motion de MM. Roberto Broggini, Jacques Mino, M[mes] Sandrine Salerno et Liliane Johner: «Dépenses liées».

❖ Renvoyé à:	M. Pierre Muller
❖ Renvoi au CA:	06.04.2004

M-530 (162) Motion de M. Jean-Charles Lathion, M[me] Alexandra Rys, MM. Robert Pattaroni, Lionel Ricou, Guillaume Barazzone et Didier Bonny: «Pour des étages familiaux intergénérationnels dans les immeubles de la Ville de Genève».

❖ Renvoyé à:	M. Pierre Muller
❖ Renvoi au CA:	10.10.2006

M-605 (163) Motion du 15 mars 2006 de MM. Pascal Rubeli, Marc-André Rudaz, Roland Crot, Alexis Barbey, Patrice Reynaud, Didier

Bonny, Eric Fourcade, M[mes] Marie-France Spielmann et Gisèle Thiévent, intitulée: «Amendes d'ordre: le citoyen doit être mieux informé».

- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 30.09.2006

Pétitions

P-60 (159) Pétition: «Pour la sauvegarde de la boulangerie Péclard».

- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 03.06.2003

P-63 (159) Pétition: «Retrait de l'autorisation d'agrandir le Restaurant L'Eléphant».

- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 04.12.2002

P-158 (163) Pétition: «Pour un kiosque des Bastions ouvert toute l'année».

- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 16.10.2006
- ❖ Date de la réponse: 13.12.2006
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - o 20.02.2007

P-165 (163) Pétition: «Ouverture à l'année du Restaurant des Bastions».

- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 16.10.2006
- ❖ Date de la réponse: 13.12.2006
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - o 20.02.2007

Postulats

PO-310 (145) Postulat de la commission des beaux-arts: «Ateliers d'artistes et d'artisans». (Rapport N° 194 A.)

- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 20.06.1989

PO-3003 (150) Postulat de M. Bernard Paillard: «Transparence patrimoniale de la Ville».

- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 20.01.1993

Questions écrites

QE-2083 (152) Question écrite de M^me^ Marie-France Spielmann, MM. Pierre Losio et Marco Ziegler: «Parking place des Trois-Perdrix».
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 11.04.1995

QE-156 (162) Question écrite du 13 septembre 2004 de M. Pierre Maudet: «E3: large bilan après un an d'activité».
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 13.09.2004

QE-243 (164) Question écrite du 13 novembre 2006 de M. Simon Brandt: «Conditions de travail des ASM et remises à la gendarmerie».
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 13.11.2006

QE-244 (164) Question écrite du 13 novembre 2006 de MM. Simon Brandt et Olivier Norer: «Opération PréDiRe: en Ville de Genève aussi?»
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 13.11.2006

QE-246 (164) Question écrite du 29 novembre 2006 de M. Simon Brandt: «Nominations au Service des agents de ville».
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller
- ❖ Renvoi au CA: 29.11.2006

Département N° 2 Aménagement, constructions et voirie – M. Christian Ferrazino

Interpellations

I-745 (154) Interpellation de M. Pierre Johner: «Que sont devenus les crédits votés pour l'entretien du bâtiment du Grand Théâtre?»
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 04.12.1996

I-800 (156) Interpellation de MM. Pierre-André Torrent, David Brolliet et Guy Valance: «Pour une véritable sécurité sur le chemin de Beau-Soleil».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 13.01.1999

I-30 (157) Interpellation de M. Roberto Broggini: «Les «oreilles de Mickey» à Rousseau et le Picsou de l'Hôtel de Ville».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 30.09.2000

I-43 (158) Interpellation de M. Roman Juon: «Déjections équines en Vieille-Ville durant les fêtes de l'Escalade».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 15.05.2001

Motions

M-1046 (149) Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Prospective et construction économiques des crèches en ville de Genève». (Rapport N° 114 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 16.06.1992

M-1200 (152) Motion de M. Bernard Paillard: «Ramenons la pollution sonore de notre ville au-dessous de la cote d'alerte!» (Rapport M-1200 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 16.02.2005

M-120 (153) Motion de MM. Hubert Launay, François Sottas, Guy Valance et Roberto Broggini: «Ex-villa Blanc et arbres plantés sur sa parcelle».

❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 10.10.1995

M-181 (153) Motion de MM. Guy Valance, François Sottas et Pierre Rumo: «Echange foncier Ville-Etat». (Rapport M-181 A.)
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 05.10.2004

M-271 (155) Motion de M[mes] Isabelle Brunier, Caroline Dallèves Romaneschi, MM. Robert Cramer, Sami Kanaan, Pierre Rumo, François Sottas, Manuel Tornare et Guy Valance: «A propos des plans localisés de quartier: pour un respect des engagements des différents partenaires et une promotion des intérêts économiques et sociaux de la Ville».
❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller (rapporteur[se])
M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 15.10.1997

M-314 (155) Motion de la commission des travaux: «Supprimons le fonctionnement nocturne des engins de balayage/nettoyage urbain!». (Rapport M-314 A.)
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 30.09.2000

M-330 (155) Motion de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler: «La Ville peut encore davantage montrer l'exemple en matière de compostage». (Rapport M-330 A.)
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino (rapporteur[se])
M. Pierre Muller
❖ Renvoi au CA: 28.05.2001

M-364 (156) Motion de M[mes] Maria Beatriz de Candolle, Alice Ecuvillon et M. Bernard Lescaze: «A bas la sourdine». (Rapport M-364 A.)
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 04.12.2002

M-18 (157) Motion de M[mes] Virginie Keller Lopez, Ruth Lanz et M. Alain Marquet: «Un lieu pour le Centre international de percussion».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino (rapporteur[se])

		M. Pierre Muller
	❖ Renvoi au CA:	15.09.1999

M-27 (157) Motion de MM. Pierre Maudet, Mark Muller et Alain Fischer: «Graffiti: halte au laisser-faire!»

❖ Renvoyé à:	M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA:	24.01.2000

M-39 (157) Motion de M[mes] Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Jacques François, Jacques Mino et Guy Savary: «Hommage à un défenseur émérite des droits de l'homme».

❖ Renvoyé à:	M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA:	28.02.2000

M-80 (157) Motion de MM. Jean-Pascal Perler et Pierre Reichenbach: «Restitution des eaux de surface dans le sous-sol géologique de la ville de Genève». (Rapport M-80 A.)

❖ Renvoyé à:	M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA:	14.11.2001

M-106 (157) Motion de M[mes] Sophie Christen, Diane Demierre, MM. Jean-Marc Froidevaux et Mark Muller: «SIP: un investissement pour l'emploi?» (Rapport M-106 A.)

❖ Renvoyé à:	M. Pierre Muller (rapporteur[se]) M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA:	16.01.2002

M-110 (158) Motion de M. René Winet: «Pour une ville plus propre». (Rapport M-110 A.)

❖ Renvoyé à:	M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA:	14.05.2002

M-115 (158) Motion de M[mes] Michèle Künzler, Monica Huber Fontaine, Vanessa Ischi, Christina Matthey, MM. Roberto Broggini, Pierre Losio, Alain Marquet, Paul Oberson, Jean-Pascal Perler et Damien Sidler: «Manifestations: concept de valorisation des déchets».

❖ Renvoyé à:	M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA:	05.12.2000

M-202 (159) Motion de MM. Daniel Künzi, Alain Marquet, Jacques Mino, Olivier Coste, M[mes] Marie-France Spielmann, Marie Vanek, Ruth

Lanz et Virginie Keller Lopez: «Armée XXI: quelles conséquences pour la Ville de Genève?». (Rapport M-202 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 12.05.2004

M-241 (159) Motion: «Suspension du délai légal pour le préavis concernant la proposition PR-154».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 05.12.2001

M-287 (159) Motion de MM. Roman Juon et Roger Deneys: «Aussi des vélos électriques pour les fonctionnaires!»
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 07.10.2002

M-290 (159) Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Un urbanisme tourné vers la satisfaction des besoins légitimes du citoyen». (Rapport M-290 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 10.03.2004

M-292 (159) Motion de M[mes] Odette Saez, Alice Ecuvillon et M. André Fischer: «Pour un lieu convivial dans les immeubles de la Ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller (rapporteur[se])
  M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 07.10.2002

M-298 (159) Motion de MM. Jean-Charles Lathion et Robert Pattaroni: «Pour un système de récupération des déchets organisé et cohérent au service des usagers». (Rapport M-298 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 08.10.2003

M-305 (159) Motion de MM. François Sottas, Alain Marquet, Jean-Pierre Lyon et M[me] Nicole Bobillier: «ASM aux rues de la Corraterie, de Coutance et du Rhône».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger (rapporteur[se])
  M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 04.06.2002

M-309 (160) Motion de Mmes Michèle Ducret, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Guy Dossan, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet: «Pour une gestion objective de la propreté urbaine».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 20.11.2002

M-318 (160) Motion de MM. Jean-Marc Guscetti, Pierre Reichenbach et Jean-Pierre Oberholzer: «Pour une gestion dynamique de la propreté en ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 20.11.2002

M-356 (160) Motion de MM. Roman Juon, Gérard Deshusses, René Grand, Olivier Coste, Mmes Sandrine Salerno, Annina Pfund, Monique Cahannes et Christiane Olivier: «Pour un concept d'aménagement de la zone des Vernets». (Rapport M-356 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 27.06.2005

M-386 (161) Motion de M. Roberto Broggini: «L'Unireso aussi pour les conseillers municipaux». (Rapport M-386 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 10.03.2004

M-397 (161) Motion de MM. Jacques Mino, David Metzger, Mmes Marguerite Contat Hickel et Liliane Johner: «Un espace consacré à la paix et à la mémoire».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 05.11.2003

M-405 (161) Motion de MM. Michel Ducret, David Carrillo, Christian Zaugg, Mmes Caroline Schum, Liliane Johner et Alexandra Rys: «Rénovation du Musée d'art et d'histoire». (Rapport M-405 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 17.05.2004

M-414 (161) Motion de Mmes Nicole Valiquer Grecuccio, Virginie Keller Lopez, Frédérique Perler-Isaaz, Anne Moratti Jung, Catherine Gaillard-Iungmann, Alexandra Rys, Hélène Ecuyer, MM. François Sottas, Alain Comte et Pierre Maudet: «Pour la sauvegarde de l'immeuble Clarté».

❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 10.02.2004

M-418 (161) Motion de MM. Alain Marquet, Damien Sidler, Pierre Losio, Alpha Dramé, Olivier Norer, Mathias Buschbeck, Roberto Broggini, Eric Rossiaud, Mmes Marguerite Contat Hickel, Frédérique Perler-Isaaz, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung et Caroline Schum: «Pour le respect et l'application du droit supérieur en matière d'affichage commercial sur le domaine public».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 23.02.2004

M-428 (161) Motion de MM. Roberto Broggini, Pierre Maudet, Didier Bonny, Mmes Vera Figurek, Marie-France Spielmann et Sandrine Salerno: «Parcours pour handicapés: créons une carte pour faciliter les déplacements». (Rapport M-428 A.)
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 20.03.2006

M-442 (161) Motion de Mmes Sarah Klopmann, Virginie Keller Lopez et Frédérique Perler-Isaaz: «Des espaces de rencontre, oui; mais sans voitures!» (Rapport M-442 A.)
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 08.06.2005

M-444 (161) Motion de Mmes Gisèle Thiévent, Marie-France Spielmann et M. Roman Juon: «Pour des abonnements TPG à des prix populaires et incitatifs».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 17.05.2004

M-449 (161) Motion de M. Damien Sidler et Mme Virginie Keller Lopez: «Quand Baby-Plage deviendra grande?»
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 17.05.2004

M-450 (161) Motion de Mme Sandrine Salerno et M. Roberto Broggini: «Pour du long terme et des trottoirs recyclables».
❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 26.06.2006

M-458 (161) Motion de MM. Blaise Hatt-Arnold, Alexis Barbey, Jean-Pierre Oberholzer, Patrice Reynaud, Armand Schweingruber, Jean-

Marc Froidevaux et Mme Nathalie Fontanet: «Sous les pavés, pas de plage».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 26.06.2006

M-459 (161) Motion de Mmes Virginie Keller Lopez, Sandrine Salerno, Nicole Valiquer Grecuccio, Béatrice Graf Lateo, Nicole Bobillier, MM. Gérard Deshusses, David Carrillo, Gilles Thorel, René Grand, Jean-Charles Rielle, Jean-Louis Fazio, David Metzger, Roman Juon et Olivier Coste: «Plaisirs des sens y compris gustatifs (buvette du Jardin botanique)».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 07.09.2004

M-470 (161) Motion de Mmes Virginie Keller Lopez, Monique Cahannes, Sarah Klopmann, MM. Mathias Buschbeck et Pierre Rumo: «L'aménagement du triangle de Villereuse avant la fin du troisième millénaire». (Rapport M-470 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 08.11.2005

M-474 (162) Motion de Mmes Nicole Valiquer Grecuccio, Virginie Keller Lopez, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard-Iungmann, Alexandra Rys, MM. François Sottas, Alain Comte et Pierre Maudet: «Pour la création d'une fondation Clarté».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 03.11.2004

M-478 (162) Motion de MM. Guillaume Barazzone, Lionel Ricou, Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Guy Mettan et Mme Alexandra Rys: «Transparence en matière de marchés publics».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 03.11.2004

M-479 (162) Motion de Mme Nicole Valiquer Grecuccio, MM. David Carrillo, Jean-Louis Fazio et Jean-Charles Rielle: «Améliorons la desserte des sites sportifs par les TPG».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 03.11.2004

M-490 (162) Motion de Mmes Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Béatrice Graf Lateo, Sandrine Salerno, Nicole Valiquer Grecuccio,

MM. Olivier Coste, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, David Metzger et Gilles Thorel: «Politique en matière d'espaces publics: état des lieux de la mise en œuvre». (Rapport M-490 A.)

❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 16.02.2005

M-495 (162) Motion de M. Jean-Louis Fazio et M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio: «Pour que le quai du Seujet retrouve sa qualité d'espace public!» (Rapport M-495 A.)

❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 14.09.2005

M-496 (162) Motion de M^me^ Alexandra Rys, MM. Pierre Maudet et Patrice Reynaud: «Consultation du SIS avant tout aménagement de la voirie».

❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 13.11.2004

M-504 (162) Motion de MM. Roman Juon, Jean-Louis Fazio, Jean-Charles Rielle, M^mes^ Monique Cahannes, Nicole Valiquer Grecuccio et Sandrine Salerno: «Terminons le site de l'Alhambra».

❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 16.02.2005

M-506 (162) Motion de MM. Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Guillaume Barazzone, Lionel Ricou et M^me^ Alexandra Rys: «En route pour le dimanche (journée sans voitures)!»

❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 21.02.2005

M-512 (162) Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Pour le respect des limitations de vitesse en ville de Genève».

❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 01.12.2004

M-516 (162) Motion de M^me^ Alexandra Rys, MM. Guillaume Barazzone, Robert Pattaroni, Lionel Ricou, Jean-Charles Lathion et Didier Bonny: «Construisons du logement sur le site d'Artamis».

❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 19.04.2005

M-523 (162) Motion de MM. Patrice Reynaud, Jean-Pierre Oberholzer, Blaise Hatt-Arnold, Pascal Rubeli, Pierre Maudet, Gérard Deshusses, Mmes Alexandra Rys, Nicole Valiquer Grecuccio et Monique Cahannes, acceptée par le Conseil municipal le 8 juin 2005, intitulée: «Pour tout savoir des zones de rencontre en ville de Genève».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 08.06.2005

M-525 (162) Motion de Mme Sandrine Salerno, MM. Roberto Broggini, Sébastien Bertrand et Alain Dupraz: «Décontamination des anciens terrains des Services industriels de Genève».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 07.11.2006

M-526 (162) Motion de Mme Sandrine Salerno, MM. Roberto Broggini, Sébastien Bertrand et Alain Dupraz: «Projet Coquelicot».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 07.11.2006

M-534 (162) Motion de MM. Patrice Reynaud, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Marie Hainaut, Georges Queloz et Alexis Barbey: «Parquer à Genève: vœu pieux ou besoin réalisable?»

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 12.10.2005

M-564 (163) Motion du 9 novembre 2005 de Mmes Florence Kraft-Babel, Marie-France Spielmann, Vera Figurek, Nelly Hartlieb, MM. Jean-Marc Froidevaux, Vincent Schaller, Alexis Barbey, Armand Schweingruber, Olivier Norer, Pierre Losio, Jean-Charles Lathion, François Gillioz, Olivier Coste et Pierre Maudet: «Pour honorer la mémoire de Pierre Segond à Genève».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 13.09.2006

M-570 (163) Motion du 30 novembre 2005 de MM. Michel Ducret, Philippe Herminjard, Olivier Norer, Christian Zaugg, Thierry Piguet, Robert Pattaroni, Pascal Rubeli, René Winet, Alain Dupraz, Mmes Frédérique Perler-Isaaz, Nicole Valiquer Grecuccio et Marie-France Spielmann: «Desserte par les transports publics du secteur Saint-Paul/Grange-Canal».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 18.01.2006

M-598 (163) Motion du 15 février 2006 de M^mes^ Monique Cahannes, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Gérard Deshusses et Patrice Reynaud: «La pointe de la Jonction : tu tires ou tu pointes».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 07.06.2006

M-600 (163) Motion du 15 février 2006 de M^me^ Véronique Elefant-Yanni: «Des stations de vélos en libre-service».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 30.09.2006

M-613 (163) Motion du 5 avril 2006 de MM. Roman Juon, Jacques Mino, M^mes^ Marie-France Spielmann et Marguerite Contat Hickel: «Chantiers du site Alhambra/Calvin».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 13.11.2006

Pétitions

P-63 (155) Pétition: «Pour un aménagement du périmètre Châteaubriand soucieux des besoins des habitants».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 15.10.1997

P-96 (156) Pétition de soutien aux habitants du 2, rue Jean-Jacquet.
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 04.11.2003

P-2 (157) Pétition: «Sous-dimensionnement du collecteur d'eaux de la rue du Contrat-Social».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 07.04.2004

P-6 (157) Pétition: «Charges de chauffage facturées par la GIM aux locataires du 1, rue de Villereuse».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 11.10.2000

P-10 (157) Pétition: «Sauvez la maison Blardone et le petit parc des Plantaporrêts».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 30.09.2000

P-35 (158) Pétition: «N'oubliez pas les entreprises, les artisans et les artistes du site industriel de Sécheron».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 01.10.2001

P-52 (159) Pétition: «Flâner à Saint-Gervais».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 15.01.2002

P-59 (159) Pétition: «Quartier de l'Europe: oui à un échange de parcelles afin que le parc public, initialement prévu au stade des Charmilles, soit créé à la place de la zone industrielle».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 08.04.2003

P-74 (160) Pétition: «Des locaux au Clos Voltaire pour les habitants du quartier Délices-Voltaire».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 12.05.2003

P-80 (160) Pétition: «Pour la démolition-reconstruction de l'immeuble de la route des Franchises 28».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 10.09.2003

P-82 (160) Pétition: «Assainissement du 40-42, quai Ernest-Ansermet, contre le bruit».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 20.01.2004

P-103 (161) Pétition: «Pour le calme et la propreté sur la place Saint-François et contre les aménagements estivaux».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 17.01.2006

P-104 (161) Pétition: «Pour le ralentissement et la réduction du trafic à l'avenue Krieg».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 24.01.2005

P-114 (162) Pétition: «Halte au ghetto dans le secteur de la gare!»
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 23.05.2005

P-118 (162) Pétition: «Pour le maintien de la fermeture de la rue des Gares au trafic automobile».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 17.01.2006

P-129 (162) Pétition: «Des toilettes pour le public du Théâtre de l'Orangerie».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 27.06.2005

P-152 (163) Pétition: «Plus de plage».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 10.10.2006

P-154 (163) Pétition: «Pour un passage pour piétons sur le chemin de Beau-Soleil».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 27.06.2006

Postulats

PO-3007 (151) Postulat de MM. Christian Zaugg et Marco Ziegler: «Vers un concept de communauté urbaine».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 18.11.1993

Questions écrites

QE-1216 (148) Question écrite de M. Guy Savary: «Salles communales et conteneurs à verres».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 11.09.1990

QE-1220 (148) Question écrite de M. Bernard Lescaze: «Containers aux abords des stades».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 03.10.1990

QE-55 (154) Question écrite de M. Michel Ducret: «Suite des travaux de raccordement du collecteur d'eaux pluviales du secteur Châtelaine-Charmilles au Rhône: où en est-on?»
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 06.05.1997

QE-65 (155) Question écrite de M. Roman Juon: «Sécurité des ascenseurs de la Vieille-Ville».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 11.02.1998

QE-13 (157) Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Egouts en ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 08.12.1999

QE-43 (158) Question écrite de M. Michel Ducret: «Etat des trottoirs à la rue Pedro-Meylan».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 06.12.2000

QE-56 (159) Question écrite de M. Roberto Broggini: «La Ville envisage-t-elle d'acheter le 5, rue Jean-Jacques-Rousseau?»
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 26.06.2001

QE-74 (159) Question écrite de M^me^ Melissa Rebetez et M. Roman Juon, du 17 avril 2002: «Une rue en souvenir de la lutte des habitants de Saint-Jean pour sauver la poste du Beulet».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 17.04.2002

QE-76 (159) Question écrite de M. Roman Juon: «Fontaine de la rue Beauregard».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 15.05.2002

QE-79 (160) Question écrite de M. Daniel Künzi: «Feux de circulation à l'angle du boulevard Carl-Vogt et de la rue de l'Ecole-de-Médecine».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 05.06.2002

QE-89 (160) Question écrite de M. Roberto Broggini: «Souffleuses à feuilles et Agenda 21».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 06.11.2002

QE-123 (161) Question écrite de M. Roman Juon: «Soutien aux artisans et commerçants du quai du Cheval-Blanc».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 03.12.2003

QE-148 (161) Question écrite de M. Pierre Losio: «Respectera-t-on le legs Plantamour?»
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 12.05.2004

QE-160 (162) Question écrite du 13 septembre 2004 de M. Roman Juon: «Zone bleue à la rue Beauregard?»
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 13.09.2004

QE-200 (163) Question écrite du 9 novembre 2005 de M. Roman Juon: «Rampe inconnue?»
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 09.11.2005

QE-209 (163) Question écrite du 18 janvier 2006 de M. Simon Brandt: «Sécurité publique: une affaire privée?»
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 18.01.2006

QE-216 (163) Question écrite du 15 février 2006 de M. Mathias Buschbeck: «Parking et aménagements extérieurs de l'école et de la crèche des Ouches».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 15.02.2006

QE-217 (163) Question écrite du 15 février 2006 de M. Roman Juon: «Terminons le site de l'Alhambra».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 15.02.2006

QE-220 (163) Question écrite du 15 mars 2006 de M. Roberto Broggini: «Lignes cyclables à la place de la Fusterie».
- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 15.03.2006

QE-223 (163) Question écrite du 5 avril 2006 de M. François Sottas: «Accès Longemalle sur les Rues-Basses».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 05.04.2006

QE-236 (164) Question écrite du 13 septembre 2006 de M. Roman Juon: «Arrêts des tramways du rond-point de Plainpalais».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 13.09.2006

QE-240 (164) Question écrite du 30 septembre 2006, de MM. Simon Brandt et Philippe Herminjard, intitulée: «Efficacité énergétique de l'éclairage public».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 30.09.2006
- ❖ Date de la réponse: 13.12.2006
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 20.02.2007

QE-242 (164) Question écrite du 13 novembre 2006 de M^me^ Marguerite Contat Hickel: «Rade: un état des lieux».

- ❖ Renvoyé à: M. Christian Ferrazino
- ❖ Renvoi au CA: 13.11.2006

Département N° 3 Affaires culturelles – M. Patrice Mugny

Motions

M-407 (156) Motion de MM. Georges Breguet et Roger Deneys: «Pour une gestion plus dynamique des produits de savoir et du patrimoine immatériel de la Ville de Genève». (Rapport M-407 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Patrice Mugny
- ❖ Renvoi au CA: 12.02.2003

M-78 (157) Motion de M. Sami Kanaan: «Création d'une fondation pour le nouveau Musée d'ethnographie». (Rapport M-78 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Patrice Mugny
- ❖ Renvoi au CA: 21.02.2001

M-279 (159) Motion de MM. Pierre Maudet, Gérard Deshusses, Jean-Pierre Oberholzer, Christian Zaugg, M[mes] Alexandra Rys et Liliane Johner: «Pour la paix cathodique et le retour en eaux calmes à TV Léman bleu». (Rapport M-279 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller (rapporteur[se])
  M. Patrice Mugny
- ❖ Renvoi au CA: 10.09.2003

M-575 (163) Motion du 30 novembre 2005 de M. Thierry Piguet, M[mes] Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M[me] Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, M[me] Annina Pfund, M. Jean-Charles Rielle, M[mes] Sandrine Salerno, Martine Sumi-Viret et Nicole Valiquer Grecuccio: «La carte 20 ans/20 francs, un passeport culturel dès l'enfance».
- ❖ Renvoyé à: M. Patrice Mugny
- ❖ Renvoi au CA: 20.03.2006

Département N° 4 Sports et sécurité – M. André Hediger

Interpellations

I-422 (144) Interpellation de M. Gilbert Mouron: «Sécurité, toujours de la sécurité, encore de la sécurité».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 17.12.1986

I-7045 (150) Interpellation de M. Roberto Broggini: «Parcs: au pas!»
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 04.11.1992

I-716 (153) Interpellation de M^me^ Catherine Hämmerli-Lang: «Respect de la volonté du Conseil municipal et de ses commissions» (naturalisations).
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 14.12.1996

I-752 (154) Interpellation de M. Roman Juon: «Canal+-Servette: est-ce que la commune de Genève a encore un rôle à jouer?»
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 11.03.1997

I-779 (155) Interpellation de M. Pascal Holenweg: «Eloge du régicide».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 21.04.1998

Motions

M-306 (147) Motion de MM. Bernard Lescaze et Jacques Hämmerli: «Statut du SIS et loi nouvelle sur les sinistres et catastrophes: vers une renégociation de la convention Etat-communes».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 24.04.1990

M-1174 (151) Motion de M. Jean-Pierre Lyon: «Contractuels sous la responsabilité de la Ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 13.04.1994

M-1180 (151) Motion de MM. Albert Chauffat et Jean-Louis Reber: «La Ville subventionnerait-elle les assurances-accidents?»

❖ Renvoyé à: M. André Hediger
❖ Renvoi au CA: 10.05.1994

M-1224 (152) Motion de MM. Alain Comte, Daniel Sormanni et Pierre Losio: «Stade des Charmilles».
❖ Renvoyé à: M. André Hediger
❖ Renvoi au CA: 15.02.1995

M-148 (153) Motion de M[mes] Nicole Rochat, Catherine Hämmerli-Lang, MM. André Kaplun et Guy Savary: «Responsabilité de la Ville de Genève en matière d'agents de ville». (Rapport N° 474 A.)
❖ Renvoyé à: M. André Hediger
❖ Renvoi au CA: 19.05.1999

M-359 (156) Motion de M[mes] Christiane Olivier, Nicole Bobillier, Isabelle Brunier, MM. Manuel Tornare, Roger Deneys, Roman Juon, Olivier Coste, Jean-Louis Fazio, René Grand, Philip Grant, Pascal Holenweg, Sami Kanaan, Albert Knechtli, Michel Mermillod, Daniel Pilly, Jean-Charles Rielle, Daniel Sormanni et Marco Ziegler: «Soutien au respect de la dignité humaine, soutien aux requérants».
❖ Renvoyé à: M. André Hediger
❖ Renvoi au CA: 14.10.1998

M-373 (156) Motion de M. Roger Deneys et M[me] Isabelle Brunier: «Sport et dopage: pour une politique de prévention en Ville de Genève». (Rapport M-373 A.)
❖ Renvoyé à: M. André Hediger
❖ Renvoi au CA: 19.01.2000

M-389 (156) Motion de MM. Roman Juon, Jean-Charles Rielle, Daniel Sormanni, M[me] Nicole Bobillier, MM. Michel Mermillod, Jean-Louis Fazio, Sami Kanaan, Olivier Coste, Pascal Holenweg, René Grand, Manuel Tornare, Marco Ziegler, Albert Knechtli, Roger Deneys, Daniel Pilly, Philip Grant et M[me] Christiane Olivier: «Pour une Genève encore plus conviviale».
❖ Renvoyé à: M. André Hediger
❖ Renvoi au CA: 17.05.1999

M-240 (159) Motion de MM. Jacques Mino, Damien Sidler, Gérard Deshusses et M[me] Liliane Johner: «Contre le démantèlement du service postal et pour un contre-projet communal».

❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare (rapporteur[se])
M. André Hediger
❖ Renvoi au CA: 04.12.2001

M-264 (159) Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Améliorons la qualité de vie à la place des Volontaires et dans le périmètre du Bâtiment des Forces-Motrices».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare (rapporteur[se])
M. André Hediger
❖ Renvoi au CA: 12.03.2002

M-305 (159) Motion de MM. François Sottas, Alain Marquet, Jean-Pierre Lyon et M[me] Nicole Bobillier: «ASM aux rues de la Corraterie, de Coutance et du Rhône».
❖ Renvoyé à: M. André Hediger (rapporteur[se])
M. Christian Ferrazino
❖ Renvoi au CA: 04.06.2002

M-361 (160) Motion de M[me] Bérengère Rosset, MM. Jean-Pierre Oberholzer et Jean-Marie Hainaut: «Des terrasses accueillantes et sûres».
❖ Renvoyé à: M. André Hediger
❖ Renvoi au CA: 12.05.2003

M-402 (161) Motion de MM. Michel Chevrolet, Patrice Reynaud, Alain Dupraz, Alain Fischer, Guillaume Barazzone, Blaise Hatt-Arnold, Alpha Dramé, Alain Marquet, Pierre Losio et M[me] Sandrine Salerno: «Pour une fois, n'oublions pas les petits commerces de Genève». (Rapport M-402 A.)
❖ Renvoyé à: M. André Hediger
❖ Renvoi au CA: 01.12.2004

M-475 (162) Motion de M[mes] Nicole Valiquer Grecuccio, Virginie Keller Lopez et M. Jean-Louis Fazio: «Plan des espaces de liberté pour chiens ou plan des espaces publics?» (Rapport M-475 A.)
❖ Renvoyé à: M. André Hediger
❖ Renvoi au CA: 11.10.2005

M-489 (162) Motion de MM. Georges Queloz, Jean-Marie Hainaut, Jean-Pierre Oberholzer, Patrice Reynaud, René Winet, Pierre Maudet, Roland Crot et Pascal Rubeli: «Terrasses: le juste prix».

- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 13.11.2004

M-514 (162) Motion de MM. Pierre Maudet, Robert Pattaroni, Jean-Louis Fazio, Eric Ischi, Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Année internationale du sport: pour que la Ville reste dans la course!» (Rapport M-514 A.)

- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 28.06.2005

M-532 (162) Motion de la commission du règlement: «Pour un règlement municipal pour les agents de sécurité municipaux de la Ville de Genève».

- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 27.06.2005

Pétitions

P-79 (160) Pétition: «Pour l'installation de caissettes à journaux gratuits sur les trottoirs».

- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 07.04.2004
- ❖ Date de la réponse: 20.12.2006
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 20.02.2007

P-83 (160) Pétition: «Contre les abus en matière d'affichage public».

- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 09.03.2004

Postulats

PO-3001 (149) Postulat de MM. René Winet et Norbert-Max Blauenstein: «En faveur de terrasses parisiennes en ville de Genève».

- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 18.09.1991

Questions écrites

QE-1170 (147) Question écrite de M^me^ Alexandra Gobet: «Egalité des droits: gendarmerie et SIS, même combat».

- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 17.01.1990

QE-2009 (149) Question écrite de M. Michel Ducret: «Contrôle du stationnement».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 01.10.1991

QE-2029 (150) Question écrite de M. Gérald Crettenand: «Lois sur la nationalité suisse».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 02.06.1992

QE-2054 (150) Question écrite de M. Guy Dossan: «Etalement excessif du marché Liotard».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 21.04.1993

QE-1 (153) Question écrite de M. Jean-Luc Persoz: «Service du domaine public: recours téméraire».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 13.06.1995

QE-4 (157) Question écrite de M. Roman Juon: «Stade des Charmilles».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 29.06.1999

QE-234 (164) Question écrite du 13 septembre 2006 de M. Simon Brandt: «Baby-Plage: quid?»
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 13.09.2006
- ❖ Date de la réponse: 20.12.2006
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 20.02.2007

QE-245 (164) Question écrite du 29 novembre 2006 de M. Roland Crot: «Patinoire des Vernets».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 29.11.2006

QE-248 (164) Question écrite du 16 décembre 2006 de M. Simon Brandt: «Etat des lieux des abris PC et de leur capacité d'accueil».
- ❖ Renvoyé à: M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 16.12.2006

Département N° 5 Affaires sociales, écoles et environnement – M. Manuel Tornare

Motions

M-1045 (149) Motion de MM. Ueli Leuenberger et André Waldis: «Manifestations publiques respectueuses de l'environnement».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 18.03.1992

M-1171 (151) Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Pour la création de lignes de transports publics nocturnes». (Rapports N[os] 2 A et 2 A bis)
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 07.11.1995

M-155 (153) Motion de l'Alternative: «Participation de la Ville de Genève au programme de Léman Bleu Télévision».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 16.12.1995

M-291 (155) Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Mieux cibler les aides sociales de la Ville».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 15.12.1997

M-295 (155) Motion de M. Pascal Holenweg et M[me] Isabelle Brunier «Pour l'égalité des citoyens genevois devant la mort». (Rapport N° 394 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 13.10.1998
- ❖ Date de la réponse: 17.01.2007

M-306 (155) Motion de MM. Guy Valance et Hubert Launay: «Une municipalité alternative solidaire des peuples les plus pauvres» (salle du Faubourg pour la conférence de l'Association pour le mouvement populaire et contre la mondialisation).
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 11.02.1998

M-311 (155) Motion de M[mes] Corinne Billaud, Nicole Bobillier, Marie Vanek, MM. Didier Bonny, Jean-Pierre Oberholzer et Jean-Pascal Per-

ler: «Aides sociales de la Ville de Genève: quelle(s) solution(s) pour l'avenir?»
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 10.10.2000

M-318 (155) Motion de M^me^ Anne-Marie von Arx-Vernon et M. Didier Bonny: «Recyclons les réponses du Conseil administratif».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 16.06.1998

M-383 (156) Motion de MM. Roman Juon et Sami Kanaan: «Pour des médiateurs de quartier».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 17.05.1999

M-394 (156) Motion de MM. Jean-Pierre Lyon, Didier Burkhardt, M^mes^ Catherine Gonzalez-Charvet et Marie Vanek: «Pour l'automatisation du versement des prestations municipales aux personnes âgées». (Rapport M-394 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 10.10.2000

M-38 (157) Motion de M^mes^ Nicole Bobillier, Alice Ecuvillon, Catherine Hämmerli-Lang, Marianne Husser, Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Alain Fischer, Daniel Künzi, Jacques Mino, Jean-Pascal Perler, Pierre Reichenbach et Guy Savary: «Pour le maintien de la poste de la rue du Beulet».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 10.11.1999

M-52 (157) Motion de M^me^ Fatiha Eberle, MM. Jacques François, Daniel Künzi, M^me^ Ruth Lanz, MM. Jean-Pierre Lyon, Jacques Mino, M^me^ Isabel Nerny, M. Bernard Paillard, M^me^ Marie Vanek et M. Christian Zaugg: «Contribuons à la réouverture de la poste de Saint-Jean!»
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 19.01.2000

M-54 (157) Motion de M^mes^ Marianne Husser, Virginie Keller Lopez, Liliane Johner, MM. Jean-Pascal Perler, Guy Jousson et Roman Juon: «Médiation et prévention dans les quartiers». (Rapport M-54 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 05.12.2000

M-63 (157) Motion de M[mes] Alice Ecuvillon et Alexandra Rys: «Télévision de proximité et malentendants». (Rapport M-63 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 10.10.2001

M-71 (157) Motion de M[me] Monique Guignard, MM. Alain Comte, Guy Jousson et Alain-Georges Sandoz: «Genève, ville internationale de bien-être et de prospérité, que fais-tu de tes démuni(e)s?» (Rapport M-71 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 10.10.2001

M-82 (157) Motion de MM. Roman Juon et Sami Kanaan: «Pour des mesures concrètes en faveur de la qualité de vie de la population du quartier des Charmilles». (Rapport M-82 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 16.02.2005

M-101 (157) Motion de MM. Michel Ducret et Pierre Maudet: «Pour favoriser l'hébergement en chambres d'hôtes à Genève».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 30.09.2000

M-108 (157) Motion de MM. Jacques Mino, François Sottas, M[mes] Michèle Künzler, Anne-Marie von Arx-Vernon et Sandrine Salerno: «Modification de l'arrêté N° 372 du 19 mai 1998 «Soyons justes aujourd'hui… pas dans 50 ans!» (réfugiés bosniaques).
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 11.10.2000

M-146 (158) Motion de M. Jean-Marc Froidevaux: «022 Télégenève SA: à l'avenir, quelle participation de la Ville de Genève à son capital-actions?» (Rapport M-146 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 04.12.2001

M-214 (159) Motion de M[me] Isabel Nerny: «Changeons le système du décor floral des Rues-Basses».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 04.12.2001
- ❖ Date de la réponse: 10.01.2007
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 20.02.2007

M-224 (159) Motion de MM. Jacques Mino, Damien Sidler, M[mes] Sandrine Salerno et Liliane Johner: «Pour la suspension de toute expulsion de sans-papiers et leur régularisation collective». (Rapport M-224 A.)

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare (rapporteur[se]) Direction générale
- ❖ Renvoi au CA: 04.12.2001

M-240 (159) Motion de MM. Jacques Mino, Damien Sidler, Gérard Deshusses et M[me] Liliane Johner: «Contre le démantèlement du service postal et pour un contre-projet communal».

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare (rapporteur[se]) M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 04.12.2001

M-259 (159) Motion de MM. Damien Sidler et Roger Deneys: «Voie express au parc des Eaux-Vives».

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 14.05.2002
- ❖ Date de la réponse: 10.01.2007
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - o 20.02.2007

M-264 (159) Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Améliorons la qualité de vie à la place des Volontaires et dans le périmètre du Bâtiment des Forces-Motrices».

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare (rapporteur[se]) M. André Hediger
- ❖ Renvoi au CA: 12.03.2002

M-265 (159) Motion de M[mes] Alice Ecuvillon, Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, André Fischer et Jacques Finet: «Un parc accueillant pour chacun».

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 25.05.2002
- ❖ Date de la réponse: 10.01.2007
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - o 20.02.2007

M-268 (159) Motion de MM. Roman Juon, Gérard Deshusses, Olivier Coste et Roger Deneys: «Régulation scientifique de la population des pigeons». (Rapport M-268 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 23.05.2005

M-281 (159) Motion de M[mes] Nicole Bobillier, Alice Ecuvillon, Sophie Fischer, MM. Alain Fischer, André Fischer, Alain Gallet, M[mes] Aline Gualeni, Catherine Hämmerli-Lang, M. François Harmann, M[me] Liliane Johner, M. Guy Jousson, M[me] Christina Matthey, M. Jacques Mino, M[me] Melissa Rebetez, M. Armand Schweingruber: «Réseaux de solidarité internationale: que fait la Ville de Genève?»
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 29.04.2002

M-283 (159) Motion de MM. Jacques Mino, Alain Gallet, Didier Bonny, Pierre Maudet, M[mes] Sophie Fischer, Micheline Gioiosa, Marie-France Spielmann et Sandrine Salerno: «Améliorer l'accueil et l'intégration des habitants de la ville».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 12.09.2002

M-289 (159) Motion de MM. Alain Gallet, Bernard Lescaze, René Grand, Robert Pattaroni et M[me] Renate Cornu: «En quoi doit-on s'en mêler?» (Expo.02).
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 12.09.2002

M-308 (160) Motion de M[mes] Alice Ecuvillon, Liliane Johner, Catherine Hämmerli-Lang, Sophie Fischer, Nicole Bobillier, MM. Olivier Coste, Christian Zaugg et André Fischer: «Maison de vacances pour personnes âgées La Nouvelle Roseraie». (Rapport M-308 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 06.05.2003

M-312 (160) Motion de M. Georges Breguet et M[me] Vanessa Ischi Kaplan: «Notre ville abrite une faune sauvage, celle-ci mérite notre protection!» (Rapport M-312 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 04.06.2003

M-314 (160) Motion de M^me^ Alice Ecuvillon: «99, rue de Lyon».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 15.01.2003

M-315 (160) Motion de MM. Damien Sidler, Christian Zaugg, Pierre Reichenbach, Guy Dossan, Gérard Deshusses, Didier Bonny et M^me^ Liliane Johner: «Sous-Cayla».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 24.06.2002

M-336 (160) Motion de MM. Jacques Finet, Robert Pattaroni, Jean-Charles Lathion, Didier Bonny, M^mes^ Alice Ecuvillon, Alexandra Rys et Odette Saez: «Trouvons un emplacement convenable pour le manège construit par Copyrart».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 12.03.2003

M-337 (160) Motion de M^mes^ Virginie Keller Lopez, Monique Cahannes, Annina Pfund, Sandrine Salerno, MM. Gérard Deshusses, Roman Juon, Olivier Coste, René Grand et Jean-Louis Fazio: «Sous le bitume les jardins».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 08.04.2003
- ❖ Date de la réponse: 10.01.2007
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 20.02.2007

M-362 (160) Motion de M^me^ Isabel Nerny: «Il est urgent de renforcer les contrôles des débits de nourriture».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 12.05.2003

M-363 (160) Motion de MM. Jacques Mino, Alain Marquet, M^mes^ Liliane Johner et Sandrine Salerno: «Enquêter sur les modes de prise en charge à domicile des enfants et des personnes âgées de la ville».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 23.06.2003

M-417 (161) Motion de M^mes^ Vera Figurek, Liliane Johner, M. Christian Zaugg, Alain Marquet, Pierre Losio, Didier Bonny, Alain Dupraz, Olivier Coste et Roman Juon: «Conseil des enfants». (Rapport M-417 A.)

❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 24.01.2005

M-455 (161) Motion de MM. Lionel Ricou, Blaise Hatt-Arnold, Jacques Mino, Marc-André Rudaz, Mmes Nicole Bobillier, Anne Moratti Jung, Catherine Hämmerli-Lang et Liliane Johner: «Sectorisation de la petite enfance: où en est-on?» (Rapport M-455 A.)
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 27.06.2005
❖ Date de la réponse: 20.12.2006

M-471 (161) Motion de MM. Lionel Ricou, Guy Mettan, Jean-Charles Lathion, Didier Bonny, Guillaume Barazzone et Mme Alexandra Rys: «Parc des Acacias: à quand un parc propre et accueillant?»
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 05.10.2004
❖ Date de la réponse: 17.01.2007

M-477 (162) Motion de MM. Jacques Mino, Lionel Ricou, Mmes Sandrine Salerno, Hélène Ecuyer et Frédérique Perler-Isaaz, acceptée par le Conseil municipal le 15 février 2006, intitulée : «Une assistance digne pour toutes et pour tous (requérants d'asile)». (Rapport M-477 A.)
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 15.02.2006

M-518 (162) Motion de Mmes Nicole Bobillier, Catherine Hämmerli-Lang, Liliane Johner, MM. Sébastien Bertrand, Didier Bonny, Eric Fourcade, René Grand et Marc-André Rudaz: «La Nouvelle Roseraie en main de la Ville de Genève: une priorité pour le Conseil municipal».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 17.05.2005

M-531 (162) Motion de Mme Alexandra Rys, MM. Guillaume Barazzone, Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou et Robert Pattaroni: «La sécurité des préaux n'est pas incompatible avec la création de liens sociaux».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 12.10.2005

M-535 (162) Motion de Mme Sandrine Salerno et M. Didier Bonny: «De l'opportunité d'élargir les heures d'ouverture des maisons de quartier». (Rapport M-535 A.)

❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 27.06.2006

M-536 (162) Motion de MM. Pierre Losio, Bruno Martinelli, M[mes] Hélène Ecuyer et Sandrine Salerno: «Relations Ville-Etat: le Conseil municipal doit être informé des intentions du Conseil administratif».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 12.10.2005

M-537 (162) Motion de M[mes] Virginie Keller Lopez, Marguerite Contat Hickel, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Rhino: la Ville doit soutenir les habitant-e-s !»
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 12.10.2005

M-540 (162) Motion de M[mes] Anne Moratti Jung, Hélène Ecuyer, Gisèle Thiévent, Liliane Johner, Catherine Gaillard-Iungmann, Marie-France Spielmann, Caroline Schum, Marguerite Contat Hickel, Virginie Keller Lopez, Claudine Gachet, Nicole Valiquer Grecuccio, Béatrice Graf Lateo, Sarah Klopmann, Monique Cahannes, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Mathias Buschbeck, Didier Bonny, Alpha Dramé et Eric Rossiaud: «Pour une campagne de sensibilisation à l'égalité entre hommes et femmes destinée à l'âge préscolaire». (Rapport M-540 A/B.)
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 29.11.2006

M-543 (162) Motion de MM. Jean-Marc Froidevaux, Jean-Marie Hainaut, Eric Ischi, Didier Bonny et Pierre Losio: «Un peu de transparence à la FASe».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 18.05.2005

M-546 (162) Motion de M[mes] Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Jacques Mino, Eric Rossiaud, Sébastien Bertrand, Didier Bonny et René Grand: «Pour une prise en compte des besoins socioculturels du quartier de la Servette/Grand-Pré».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 19.09.2005
❖ Date de la réponse: 20.12.2006

- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - o 20.02.2007

M-548 (162) Motion de Mmes Claudine Gachet, Alexandra Rys, MM. Jean-Marie Hainaut et Eric Ischi: «Concept des Fêtes de Genève 2006; qu'en est-il?»
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 24.10.2005

M-551 (163) Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Nuisances liées à la consommation et au trafic de drogue: faisons face à nos responsabilités».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 14.09.2005

M-567 (163) Motion du 29 novembre 2005 de MM. Alexis Barbey, Didier Bonny, Roberto Broggini, David Carrillo, Gérard Deshusses, Alpha Dramé, Mmes Hélène Ecuyer, Nelly Hartlieb, MM. Eric Ischi, André Kaplun, Pierre Maudet, Patrice Reynaud, Mmes Sandrine Salerno, Gisèle Thiévent et M. Christian Zaugg: «Pour la reconnaissance de la commission du personnel de la Ville de Genève comme un véritable partenaire de négociation».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 29.11.2005

M-572 (163) Motion du 30 novembre 2005 de Mmes Martine Sumi-Viret, Annina Pfund, Béatrice Graf Lateo, Monique Cahannes, Nicole Bobillier, Nicole Valiquer Grecuccio, Sandrine Salerno, MM. David Carrillo, David Metzger, Gérard Deshusses, Jean-Charles Rielle, Jean-Louis Fazio, Olivier Coste, Thierry Piguet, René Grand et Roman Juon: «Encouragement concret à une représentation plus équilibrée des genres au sein des commissions officielles de la Ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 20.03.2006

M-576 (163) Motion du 30 novembre 2005 de MM. René Grand, Sébastien Bertrand, Alain Dupraz, Mmes Frédérique Perler-Isaaz et Alexandra Rys: «Précarité et mendicité à Genève».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 07.11.2006

M-581 (163) Motion du 18 janvier 2006 de M. Thierry Piguet, Mmes Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, Mme Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, Jean-Charles Rielle, Mmes Sandrine Salerno, Martine Sumi-Viret et Nicole Valiquer Grecuccio: «Bons vœux du Conseil administratif».

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 05.04.2006

M-587 (163) Motion du 18 janvier 2006 de Mme Alexandra Rys, MM. Robert Pattaroni, Gérard Deshusses et Mme Nicole Valiquer Grecuccio: «Etat des lieux des privilèges du Conseil administratif».

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 05.04.2006

M-592 (163) Motion du 15 février 2006 de Mme Nicole Bobillier, M. Gérard Deshusses, Mme Alexandra Rys et M. Didier Bonny: «Pour une comptabilité analytique à la FASe».

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 07.06.2006

M-612 (163) Motion du 20 mars 2006 de MM. Olivier Coste, René Grand, Mmes Nicole Bobillier et Béatrice Graf Lateo: «Pour un coup de fourchette de qualité (restaurants scolaires)».

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 16.10.2006

M-617 (163) Motion du 16 mai 2006 de M. David Metzger, Mme Nicole Valiquer Grecuccio, M. Jacques Mino, Mmes Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, M. Eric Rossiaud et Mme Marie-France Spielmann: «Réintroduction de la participation de la Ville aux courses d'école de 7e année».

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 17.05.2006

M-627 (164) Motion du 26 juin 2006 de MM. Christian Zaugg, Alain Dupraz, Mmes Catherine Gaillard-Iungmann et Frédérique Perler-Isaaz: «Transparence et majorité à 022 Télégenève SA».

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 27.06.2006

Pétitions

P-23 (149) Pétition des promeneurs et sportifs demandant la réouverture du petit chemin du Bois-de-la-Bâtie.
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 14.05.1997

P-29 (153) Pétition des locataires de la rue des Epinettes: «Contre le bruit que font les plancheurs et patineurs à roulettes, la nuit, dans le parc des Acacias».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 03.12.1996

P-47 (154) Pétition demandant de réinstaller les paniers de basket de l'école de Pré-Picot.
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 05.05.1997

P-66 (155) Pétition de l'Association pour l'animation des quartiers des Grottes, des Cropettes et de Montbrillant, intitulée: «Un centre de loisirs ou une maison de quartier dans le secteur Grottes – Cropettes – Montbrillant».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 16.09.1998

P-69 (155) Pétition de l'Ondine genevoise concernant son déménagement de l'école des Casemates.
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 10.03.1998

P-83 (156) Pétition: «Pour l'enregistrement et le classement des arbres des parcs publics, promenades et autres voies publiques et ceux des propriétés privées».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 18.05.1999
- ❖ Date de la réponse: 17.01.2007

P-94 (156) Pétition de la Maison populaire de Genève: «Soutien à un projet de centre multiculturel et populaire turc et kurde».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 18.05.1999

P-101 (156) Pétition de la Société genevoise pour la protection des animaux en faveur des propriétaires de chiens.

❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 15.06.1999

P-3 (157) Pétition: «Nuisances du marché couvert et de la Maison de quartier de Saint-Jean».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 05.06.2002

P-23 (157) Pétition d'Artamis: «Création d'un poste d'éducateur de rue à la Jonction».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 10.10.2001

P-29 (158) Pétition: «Nuisances dans le quartier de Plainpalais depuis qu'il y a le Jackfil (Nouveau Palais/Uni-Mail».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 14.05.2002

P-30 (158) Pétition: «Nuisances dans la cour de l'école des Charmilles».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 27.06.2000

P-33 (158) Pétition: «Mesures d'économies prises contre les maisons de vacances de l'Hospice général et de la Ville de Genève».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 20.02.2002

P-38 (158) Pétition: «Pour la survie du Palais».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 14.05.2002

P-86 (160) Pétition: «Problèmes causés par le regroupement de bandes de jeunes dans le quartier des Grottes».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 09.03.2004

P-122 (162) Pétition: «Pour la rémunération des stagiaires dans les institutions de la petite enfance».
❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
❖ Renvoi au CA: 16.02.2005

P-126 (162) Pétition: «Pour une route en descente barrée pendant un laps de temps défini et de manière hebdomadaire pour pratiquer le long-board».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 18.01.2006

P-142 (163) Pétition: «Subventionnement des foyers de jour pour personnes âgées du canton».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 18.01.2006

P-143 (163) Pétition: «Habitat seniors (pour la construction de logements pour les aînés)».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 10.10.2006

P-166 (163) Pétition: «Contre le trafic de drogue dans le quartier des Eaux-Vives».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 17.05.2006

Postulats

PO-3016 (152) Postulat de MM. Jean-Marc Froidevaux, Claude Miffon et M^me^ Brigitte Polonovski: «Vers un parlement transfrontalier».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 10.05.1995

Questions écrites

QE-46 (154) Question écrite de M^me^ Renée Vernet-Baud: «Agression dans le Noctambus».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 12.03.1997

QE-73 (155) Question écrite de M^me^ Renée Vernet-Baud: «Agressions dans les Noctambus».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 20.05.1998

QE-82 (156) Question écrite de M. Pierre Rumo: «Bilan des bennes à sable pour les animaux de compagnie».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 16.09.1998

QE-95 (156) Question écrite de M[me] Nicole Bobillier: «Nettoyage de la Maison de quartier de Saint-Jean».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 14.04.1999

QE-11 (157) Question écrite de MM. Roman Juon et Sami Kanaan: «Démocratie de quartier: où en sommes-nous?»
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 13.10.1999

QE-14 (157) Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Végétalisation en ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 08.12.1999

QE-33 (158) Question écrite de M. Roman Juon: «Commerces de première nécessité à Sécheron».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 27.06.2000

QE-36 (158) Question écrite de M[me] Isabel Nerny: «Combien coûte l'entretien du bord des pelouses et est-ce vraiment indispensable?»
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 30.09.2000
- ❖ Date de la réponse: 10.01.2007
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 20.02.2007

QE-52 (158) Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Parc au-dessus du Théâtre Am Stram Gram».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 16.05.2001
- ❖ Date de la réponse: 10.01.2007
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - ○ 20.02.2007

QE-59 (159) Question écrite de M. Roman Juon: «Création d'un bassin digne du Palais Eynard».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 26.06.2001

QE-60 (159) Question écrite de M. Roman Juon: «Bassin du Mur des réformateurs: la sécurité est-elle suffisante?»

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 26.06.2001
- ❖ Date de la réponse: 10.01.2007
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - o 20.02.2007

QE-77 (160) Question écrite de M^me^ Catherine Hämmerli-Lang: «Cimetières de la Ville de Genève».

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 05.06.2002
- ❖ Date de la réponse: 17.01.2007

QE-162 (162) Question écrite de M. Roman Juon, du 13 septembre 2004: «Place des Grottes: des arbres, s.v.p.!»

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 13.09.2004
- ❖ Date de la réponse: 10.01.2007
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - o 20.02.2007

QE-172 (162) Question écrite de M^me^ Catherine Hämmerli-Lang, du 1^er^ décembre 2004: «Commission consultative des espaces verts et de l'environnement».

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 01.12.2004
- ❖ Date de la réponse: 10.01.2007
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - o 20.02.2007

QE-184 (162) Question écrite de M. Vincent Schaller, du 16 mars 2005: «Prix de pension des crèches pour les indépendants».

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 16.03.2005
- ❖ Date de la réponse: 20.12.2006
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - o 20.02.2007

QE-189 (162) Question écrite de M. Pierre Maudet, du 18 mai 2005: «Pataugeoire du parc Bertrand: faudra-t-il attendre les «saintes glaces» pour voir l'eau jaillir?»

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 18.05.2005

- ❖ Date de la réponse: 10.01.2007
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - o 20.02.2007

QE-196 (163) Question écrite de M. Roman Juon, du 12 octobre 2005: «Crématoires pollueurs?»
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 12.10.2005
- ❖ Date de la réponse: 17.01.2007

QE-198 (163) Question écrite de M. Pierre Maudet, du 24 octobre 2005: «Conseil administratif: après l'agence de voyages, l'agence de placement?»
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 24.10.2005

QE-213 (163) Question écrite de M^me^ Véronique Elefant-Yanni, du 15 février 2006: «Protection des Genevois contre la pandémie grippale».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 15.02.2006
- ❖ Date de la réponse: 10.01.2007
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - o 20.02.2007

QE-224 (163) Question écrite de M. Sébastien Bertrand, du 10 avril 2006: «Grippe aviaire: des réponses lisibles, une prise de décision avec traçabilité, s.v.p.».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 10.04.2006
- ❖ Date de la réponse: 10.01.2007
- ❖ Inscription(s) en séance CM:
  - o 20.02.2007

QE-226 (164) Question écrite du 7 juin 2006 de M. Roman Juon: «Le préau de l'école Ferdinand-Hodler aux ados?»
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 07.06.2006

QE-247 (164) Question écrite du 29 novembre 2006 de M. Simon Brandt et M^me^ Nathalie Fontanet: «Préaux d'école: le prix de la sécurité».
- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare
- ❖ Renvoi au CA: 29.11.2006

Direction générale

Interpellations

I-37 (158) Interpellation de M^me^ Alice Ecuvillon: «Remettons l'église au milieu du village».
- ❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
- ❖ Renvoi au CA: 20.02.2001

Motions

M-283 (147) Motion de la commission du règlement: «Pour la création d'un règlement relatif aux subventions et allocations». (Rapport N° 341 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Olivier G. Burri
- ❖ Renvoi au CA: 26.06.1994

M-292 (147) Motion de M. Michel Ducret: «Pour une politique volontariste de parcage favorable aux habitants». (Rapport N° 362 A.)
- ❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
- ❖ Renvoi au CA: 04.12.1990

M-330 (147) Motion de MM. Pierre Marti, Albert Chauffat, Olivier Moreillon, Raoul Baehler, Gilbert Mouron, Fabrice Jucker et M^me^ Suzanne-Sophie Hurter: «Plan localisé de quartier N° 27965-C-221 de Sécheron».
- ❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
- ❖ Renvoi au CA: 23.05.1990

M-373 (148) Motion de MM. Jean-Pierre Lyon, Bertrand de Weck, Pierre Marti, Manuel Tornare, Roger Bourquin et Michel Ducret: «Espace de verdure et de détente à la Cité Carl-Vogt: tenir les promesses faites aux habitants!»
- ❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
- ❖ Renvoi au CA: 16.01.1991

M-1096 (150) Motion de MM. Jean-Jacques Monney, Claude Miffon, Olivier Cingria, M^me^ Michèle Martin, M. Robert Pattaroni et M^me^ Brigitte Polonovski Vauclair: «Développement du partenariat privé-public pour le financement des activités».
- ❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
- ❖ Renvoi au CA: 07.10.1992

M-1121 (150) Motion de M[mes] Isabelle Mili, Caroline Dallèves Romaneschi, Marie-France Spielmann, Brigitte Polonovski, MM. Michel Ducret et Marco Ziegler: «Pour une possibilité de remplacement des conseillers municipaux». (Rapport N° 72 A.)

- ❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
- ❖ Renvoi au CA: 17.01.1996

M-102 (153) Motion de M[mes] Véronique Pürro, Esther Alder Garcia, MM. Daniel Pilly, Hubert Launay, Jean-Pierre Lyon et Ueli Leuenberger: «Réduction du temps de travail dans l'administration de la Ville de Genève».

- ❖ Renvoyé à: Service des ressources humaines
- ❖ Renvoi au CA: 13.09.1995

M-177 (153) Motion de M. Jean-Pierre Lyon: «Statut du personnel et exercice d'un mandat électif: il faut uniformiser!»

- ❖ Renvoyé à: Service des ressources humaines
- ❖ Renvoi au CA: 15.05.1996

M-215 (154) Motion de M. Claude Miffon et M[me] Linda de Coulon: «Favoriser la réintégration professionnelle des femmes dans l'administration municipale».

- ❖ Renvoyé à: Service des ressources humaines
- ❖ Renvoi au CA: 07.10.1996

M-231 (154) Motion de M. Roman Juon, M[me] Nicole Bobillier et M. Jean-Charles Rielle: «Aide de la Ville de Genève à la création de places d'apprentissage». (Rapport N° 265 A.)

- ❖ Renvoyé à: Service des ressources humaines
- ❖ Renvoi au CA: 25.06.1997

M-245 (154) Motion de M[me] Isabelle Brunier, MM. Robert Cramer, Pierre Rumo, François Sottas, Manuel Tornare, Guy Valance et Marco Ziegler: «L'entreprise Elvia Assurances nous quitte-t-elle?»

- ❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
- ❖ Renvoi au CA: 06.05.1997

M-247 (154) Motion de MM. Pierre de Freudenreich et Jean-Marc Froidevaux: «Occupations illicites: toutes les mesures préventives sont-elles prises pour éviter un drame?»
- ❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
- ❖ Renvoi au CA: 06.05.1997

M-283 (155) Motion de la commission des finances: «Examen des pièces relatives aux centimes additionnels».
- ❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
- ❖ Renvoi au CA: 14.10.1997

M-292 (155) Motion de M. Daniel Sormanni: «Les 32 heures en 4 jours, pour concilier souplesse, compétitivité du service public et bien-être social».
- ❖ Renvoyé à: Service des ressources humaines
- ❖ Renvoi au CA: 05.10.2004

M-313 (155) Motion de MM. Sami Kanaan et Marco Ziegler: «Répartition des compétences entre Etat et communes en matière de circulation».
- ❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
- ❖ Renvoi au CA: 03.09.1998

M-341 (156) Motion de MM. Antonio Soragni, Georges Breguet et Albert Knechtli: «Bilan d'activité de la Ville au sein de l'Association des communes genevoises».
- ❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
- ❖ Renvoi au CA: 21.10.1998

M-344 (156) Motion de M. Pascal Holenweg: «Affranchir la Ville».
- ❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
- ❖ Renvoi au CA: 11.11.1998

M-390 (156) Motion de la commission du règlement: «Information à la population sur l'excercice des droits populaires».
- ❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
- ❖ Renvoi au CA: 17.03.1999

M-11 (157) Motion de M. Guy Mettan et M^me^ Christina Matthey: «Pour commémorer la mort de François Le Fort».

❖ Renvoyé à: Service des relations extérieures
❖ Renvoi au CA: 29.06.1999

M-13 (157) Motion de MM. Jean-Pierre Lyon et Souhail Mouhanna: «Pour un projet de préretraite pour le personnel de la Ville».
❖ Renvoyé à: Service des ressources humaines
❖ Renvoi au CA: 07.12.1999

M-14 (157) Motion de MM. Jean-Pierre Lyon et Souhail Mouhanna: «Non aux salaires bloqués – Oui à des négociations avec les représentants du personnel pour d'autres solutions».
❖ Renvoyé à: Service des ressources humaines
❖ Renvoi au CA: 07.12.1999

M-43 (157) Motion de M^mes^ Catherine Hämmerli-Lang, Michèle Wavre-Ducret, MM. Guy Dossan, Michel Ducret, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet: «Pour une mention claire et transparente des soutiens financiers de la Ville».
❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
❖ Renvoi au CA: 28.02.2000

M-45 (157) Motion de M^me^ Fatiha Eberle, MM. Jacques François, Daniel Künzi, M^me^ Ruth Lanz, MM. Jean-Pierre Lyon, Jacques Mino, Souhail Mouhanna, M^mes^ Isabel Nerny, Evelyne Strubin, Marie Vanek et M. Christian Zaugg: «OMC: face à la mondialisation, nous ne pouvons faire que ce que nous ferons, alors faisons-le!»
❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
❖ Renvoi au CA: 18.04.2000

M-74 (157) Motion de M^me^ Alice Ecuvillon et M. Guy Savary: «Mur commémoratif au Palais Wilson». (Rapport M-74 A.)
❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
❖ Renvoi au CA: 13.03.2001

M-96 (157) Motion de M. Jean-Pierre Lyon, M^mes^ Marie-France Spielmann et Marie Vanek: «Faux temporaires: quel avenir, quelle durée?»
❖ Renvoyé à: Service des ressources humaines
❖ Renvoi au CA: 30.09.2000

M-130 (158) Motion de MM. Paul Oberson, Jean-Pascal Perler, Jacques François, Jacques Mino, François Sottas, Daniel Künzi, Roman Juon, Mmes Sandrine Salerno et Eustacia Cortorreal: «Favorisons les échanges entre municipalités sur la problématique de la démocratie locale et de la participation politique».

- ❖ Renvoyé à: Service des relations extérieures
- ❖ Renvoi au CA: 15.11.2000

M-150 (158) Motion de Mme Nicole Bobillier, M. Olivier Coste, Mme Diana de la Rosa, MM. Roger Deneys, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, Sami Kanaan, Mmes Virginie Keller Lopez, Sandrine Salerno et M. Daniel Sormanni: «Pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle».

- ❖ Renvoyé à: Service des ressources humaines
- ❖ Renvoi au CA: 16.12.2000

M-160 (158) Motion de MM. Roman Juon, Sami Kanaan, Alain Marquet et Roger Deneys: «Pour un tunnel du Mont-Blanc conforme aux normes de sécurité et du développement durable».

- ❖ Renvoyé à: M. Olivier G. Burri
- ❖ Renvoi au CA: 10.04.2001

M-182 (158) Motion de MM. Souhail Mouhanna, Alain Comte, Sami Kanaan et Jean-Pascal Perler: «Pour une régularisation de tous les faux temporaires».

- ❖ Renvoyé à: Service des ressources humaines
- ❖ Renvoi au CA: 10.04.2001

M-195 (158) Motion de Mme Sandrine Salerno, MM. Jean-Pascal Perler, Jean-Pierre Oberholzer et Bernard Lescaze: «Pour un développement de l'évaluation des politiques publiques». (Rapport M-195 A.)

- ❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
- ❖ Renvoi au CA: 15.01.2003

M-200 (158) Motion de Mmes Fatiha Eberle, Liliane Johner, MM. Gérard Deshusses, Robert Pattaroni, Michel Ducret, Jean-Pierre Oberholzer et Damien Sidler: «Palais Eynard: mairie de Genève».

- ❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
- ❖ Renvoi au CA: 09.10.2001

M-207 (159) Motion de MM. Jean-Louis Fazio, Sami Kanaan, M[mes] Sandrine Salerno, Nicole Bobillier et Virginie Keller Lopez: «Pour une politique active d'intégration professionnelle des personnes handicapées en Ville». (Rapport M-207 A.)

- ❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
- ❖ Renvoi au CA: 04.12.2002

M-224 (159) Motion de MM. Jacques Mino, Damien Sidler, M[mes] Sandrine Salerno et Liliane Johner: «Pour la suspension de toute expulsion de sans-papiers et leur régularisation collective». (Rapport M-224 A.)

- ❖ Renvoyé à: M. Manuel Tornare (rapporteur[se]) Direction générale
- ❖ Renvoi au CA: 04.12.2001

M-242 (159) Motion de MM. Gérard Deshusses, Michel Ducret, Alain Dupraz, Sami Kanaan, Alain Marquet, Bernard Paillard et Christian Zaugg: «Tunnel du Mont-Blanc: contre une réouverture irresponsable au trafic des poids lourds».

- ❖ Renvoyé à: Direction générale
- ❖ Renvoi au CA: 05.12.2001

M-254 (159) Motion de MM. Bernard Paillard, Gérard Deshusses, Damien Sidler et M[me] Liliane Johner: «Intégration des indemnités salariales du personnel municipal dans le salaire de base».

- ❖ Renvoyé à: Service des ressources humaines
- ❖ Renvoi au CA: 15.12.2001

M-266 (159) Motion de M[me] Alexandra Rys, MM. Olivier Coste, Pierre Maudet, Pierre Reichenbach, Jacques François, Damien Sidler et Alain Dupraz: «Pour une véritable information du Conseil administratif au Conseil municipal».

- ❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
- ❖ Renvoi au CA: 25.05.2002

M-296 (159) Motion de M[mes] Alexandra Rys, Alice Ecuvillon, Odette Saez, MM. Didier Bonny, Jacques Finet, André Fischer, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni et Guy Savary: «Pour la création d'un poste de délégué communal à la prévention». (Rapport M-296 A.)

❖ Renvoyé à: Administration centrale
❖ Renvoi au CA: 13.09.2004

M-327 (160) Motion de M. Jean-Marc Froidevaux: «Comment avait-on dit qu'on ferait? (Fondetec)» (Rapport M-327 A.)
❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
❖ Renvoi au CA: 09.09.2003

M-331 (160) Motion de M. Jacques François, M^me^ Marie Vanek, MM. Jacques Mino, Bernard Paillard, Daniel Künzi, Christian Zaugg, Patrice Zurcher, Bruno Martinelli, M^mes^ Isabel Nerny, Ruth Lanz et Fatiha Eberle: «Pour une égalité de traitement».
❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
❖ Renvoi au CA: 24.02.2003

M-334 (160) Motion de MM. Michel Ducret, Pierre Maudet, Didier Bonny, Robert Pattaroni, Daniel Sormanni, M^me^ Sandrine Salerno, M. Jacques Mino, M^me^ Liliane Johner, MM. Guy Jousson, Georges Breguet, Georges Queloz, Jean-Marie Hainaut, M^me^ Micheline Gioiosa et M. Jacques François: «La Ville de Genève doit se porter partie civile dans l'affaire du Casino».
❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
❖ Renvoi au CA: 06.11.2002

M-346 (160) Motion de MM. Jacques François, Gérard Deshusses, Alain Marquet, Didier Bonny et M^me^ Liliane Johner: «Affichons notre opposition à la guerre».
❖ Renvoyé à: Administration centrale - Information et communication
❖ Renvoi au CA: 11.02.2003

M-366 (161) Motion de M^mes^ Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet: «Branchons le décodeur pour les séances du Conseil municipal retransmises sur TV Léman bleu!» (Rapport M-366 A.)
❖ Renvoyé à: Direction générale
❖ Renvoi au CA: 30.11.2005

M-381 (161) Motion de M^mes^ Hélène Ecuyer, Sandrine Salerno, MM. Jacques François, Alain Comte, Pierre Losio, Jean-Pascal Perler et Daniel Sormanni: «Soutenir les activités internationales de Genève».

❖ Renvoyé à: Service des relations extérieures
❖ Renvoi au CA: 09.09.2003

M-396 (161) Motion de M[mes] Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Jacques Mino et Roberto Broggini: «Sauvons aussi la poste du Grand-Pré».
❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
❖ Renvoi au CA: 08.10.2003

M-415 (161) Motion de M[mes] Nicole Valiquer Grecuccio, Gisèle Thiévent, Catherine Gaillard-Iungmann, Hélène Ecuyer, MM. Roman Juon et François Sottas: «Pour une brasserie au pont de la Machine».
❖ Renvoyé à: Administration centrale
❖ Renvoi au CA: 23.02.2004

M-416 (161) Motion de M[mes] Virginie Keller Lopez, Sandrine Salerno, Marie-France Spielmann, Liliane Johner, Gisèle Thiévent, MM. Damien Sidler, Jacques François et Pierre Losio: «Pour la transparence des conventions signées par le Conseil administratif».
❖ Renvoyé à: Administration centrale
❖ Renvoi au CA: 23.02.2004

M-425 (161) Motion de M[mes] Claudine Gachet, Nelly Hartlieb, Florence Kraft-Babel, Hélène Ecuyer, Marguerite Contat Hickel, Nicole Bobillier, MM. Guy Mettan et Pierre Maudet: «Et si on faisait de Genève une ville attrayante à Noël!» (Rapport M-425 A.)
❖ Renvoyé à: M. Pierre Muller (rapporteur[se])
Service des relations extérieures
❖ Renvoi au CA: 11.05.2004

M-437 (161) Motion de M[me] Sandrine Salerno, MM. Alexis Barbey, Didier Bonny, Alpha Dramé, M[me] Hélène Ecuyer, M. Jean-Marie Hainaut, M[me] Nelly Hartlieb, MM. Eric Ischi, André Kaplun, M[me] Virginie Keller Lopez, MM. Pierre Losio, Pierre Maudet, David Metzger et M[me] Gisèle Thiévent: «Promotion de Genève dans d'autres villes».
❖ Renvoyé à: Service des relations extérieures
❖ Renvoi au CA: 10.02.2004

M-443 (161) Motion de M[mes] Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet: «Pour des salaires municipaux généralement indemnes, mais sans indemnités généralisées».

- ❖ Renvoyé à: Service des ressources humaines
- ❖ Renvoi au CA: 09.06.2004

M-542 (162) Motion de MM. Michel Ducret, Alain Fischer, M[mes] Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Pierre Maudet et René Winet: «Pour que Léman bleu prenne le large sans vision étroite!» (Rapports M-542 A/B.)

- ❖ Renvoyé à: M. Jacques Moret
- ❖ Renvoi au CA: 08.06.2005

M-544 (162) Motion de M. Jean-Marc Froidevaux: «Pour que Léman bleu prenne le large».

- ❖ Renvoyé à: M. Jacques Moret
- ❖ Renvoi au CA: 18.05.2005

M-593 (163) Motion du 15 février 2006 de M[mes] Martine Sumi-Viret, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M[me] Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, M[me] Annina Pfund, MM. Thierry Piguet, Jean-Charles Rielle, M[mes] Sandrine Salerno et Nicole Valiquer Grecuccio: «Remplacement systématique, parmi le personnel de l'Administration municipale et les associations subventionnées par la Ville de Genève, de toutes les personnes absentes pour deux mois ou davantage pour raison de maternité, adoption ou obligation militaire».

- ❖ Renvoyé à: Service des ressources humaines
- ❖ Renvoi au CA: 07.06.2006

M-594 (163) Motion du 15 février 2006 de M[mes] Nicole Valiquer Grecuccio, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, M[me] Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, M[me] Annina Pfund, MM. Thierry Piguet, Jean-Charles Rielle, M[mes] Sandrine Salerno et Martine Sumi-Viret: «L'information sur «J'y vis, j'y vote» et sa concrétisation n'est pas le cadet de nos soucis!»

❖ Renvoyé à: Administration centrale - Information et communication
❖ Renvoi au CA: 07.06.2006

M-599 (163) Motion du 15 février 2006 de M. Robert Pattaroni, Mme Alexandra Rys, MM. Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou et Mme Odette Saez: «Pour une gestion centralisée des postes de l'administration de la Ville de Genève».
❖ Renvoyé à: Service des ressources humaines
❖ Renvoi au CA: 07.06.2006

M-606 (163) Motion du 15 mars 2006 de MM. Jacques Mino et Roman Juon: «Pour un critère formation d'apprentis».
❖ Renvoyé à: Service juridique
❖ Renvoi au CA: 16.10.2006

M-610 (163) Motion du 20 mars 2006 de Mmes Annina Pfund, Nicole Valiquer Grecuccio, Sandrine Salerno, MM. Jean-Charles Rielle et David Metzger: «Famille et carrière: pour que ce soit possible!»
❖ Renvoyé à: Service des ressources humaines
❖ Renvoi au CA: 16.10.2006
❖ Date de la réponse: 17.01.2007

Pétitions

P-97 (156) Pétition: «Pour que vive «Chez Gaby!»
❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
❖ Renvoi au CA: 15.06.1999

Questions écrites

QE-1162 (147) Question écrite de M. Gilbert Mouron: «Quid d'un fonctionnaire qui exerce deux activités rémunérées?»
❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
❖ Renvoi au CA: 19.01.1989

QE-1226 (148) Question écrite de Mme Alexandra Gobet: «Si ce n'est la Ville, ce serait donc l'Etat?» (Logements inoccupés de l'Etat).
❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
❖ Renvoi au CA: 04.12.1990

QE-37 (154) Question écrite de M. Roman Juon: «Soutien au *Courrier* par l'administration municipale de la Ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
- ❖ Renvoi au CA: 18.09.1996

QE-45 (154) Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Places de stationnement sur les propriétés Ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
- ❖ Renvoi au CA: 12.03.1997

QE-52 (154) Question écrite de M. René Grand: «Conseil de quartier de la Jonction».
- ❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
- ❖ Renvoi au CA: 06.05.1997

QE-62 (155) Question écrite de M. Roman Juon: «Plus d'engagements d'apprentis à la Ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: Service des ressources humaines
- ❖ Renvoi au CA: 20.10.1997

QE-69 (155) Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Fonctionnaires de l'administration municipale et commissions extraparlementaires».
- ❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
- ❖ Renvoi au CA: 16.03.1998

QE-70 (155) Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Fonctionnaires de l'administration municipale et jetons de présence».
- ❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
- ❖ Renvoi au CA: 16.03.1998

QE-80 (156) Question écrite de M. Pascal Holenweg: «Impact d'une réduction du temps de travail sur la masse salariale».
- ❖ Renvoyé à: Service des ressources humaines
- ❖ Renvoi au CA: 16.09.1998

QE-12 (157) Question écrite de M^me^ Virginie Keller Lopez et M. Roger Deneys: «Produits genevois «bio» lors des réceptions et autres vins d'honneur organisés par la Ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
- ❖ Renvoi au CA: 13.10.1999

QE-46 (158) Question écrite de M. Jean-Pascal Perler: «Les différents règlements de la Ville de Genève».
- ❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
- ❖ Renvoi au CA: 11.04.2001

QE-66 (159) Question écrite de M. Roman Juon: «TV Léman bleu: le programme du Conseil municipal, s.v.p.».
- ❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
- ❖ Renvoi au CA: 05.12.2001

QE-78 (160) Question écrite de M. Roman Juon: «Organiser des journées portes ouvertes de l'administration municipale»
- ❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
- ❖ Renvoi au CA: 05.06.2002

QE-88 (160) Question écrite de M. Daniel Sormanni: «Le Fonds chômage a-t-il été augmenté à 3 millions?»
- ❖ Renvoyé à: Service des ressources humaines
- ❖ Renvoi au CA: 09.10.2002

QE-94 (160) Question écrite de M. Roberto Broggini: «Palais Eynard «trouillard».
- ❖ Renvoyé à: M. Jean Erhardt
- ❖ Renvoi au CA: 12.02.2003

QE-152 (162) Question écrite de M. Jean-Louis Fazio: «A quand le rapport annuel sur l'engagement de personnes handicapées demandé par la motion M-207?»
- ❖ Renvoyé à: Service des ressources humaines
- ❖ Renvoi au CA: 22.06.2004

QE-154 (162) Question écrite de MM. Pierre Maudet, Lionel Ricou, Eric Ischi et Jean-Marie Hainaut: «Taxe professionnelle de la BCGe: transparence, s.v.p.!»
- ❖ Renvoyé à: Administration centrale
- ❖ Renvoi au CA: 22.06.2004

QE-206 (163) Question écrite du 30 novembre 2005 de M. Roman Juon, intitulée: «Trombinoscope des élu-e-s de la Ville de Genève».

❖ Renvoyé à: Administration centrale - Information et communication
❖ Renvoi au CA: 30.11.2005

QE-210 (163) Question écrite du 18 janvier 2006 de M. Pierre Maudet: «Avis de droit: abus d'avis?»
❖ Renvoyé à: Direction générale
❖ Renvoi au CA: 18.01.2006

QE-222 (163) Question écrite du 20 mars 2006 de M. Roman Juon: «Une journée portes ouvertes pour visiter le 25, rue du Stand».
❖ Renvoyé à: Service des relations extérieures
❖ Renvoi au CA: 20.03.2006

QE-238 (164) Question écrite du 13 septembre 2006 de M. Roman Juon: «Annonce des séances du Conseil municipal et du Grand Conseil diffusées sur TV Léman bleu».
❖ Renvoyé à: Direction générale
❖ Renvoi au CA: 13.09.2006

QE-241 (164) Question écrite du 8 novembre 2006 de M. Thierry Piguet: «Quelles suites à la motion M-207 (handicapés dans l'administration)?
❖ Renvoyé à: Service des ressources humaines
❖ Renvoi au CA: 08.11.2006

Conseil administratif

Motions

M-414 (141) Motion des Partis libéral, démocrate-chrétien et radical: «Définition d'une politique en matière d'attribution des subventions».
- ❖ Renvoyé à: Conseil administratif
- ❖ Renvoi au CA: 21.12.1983

M-494 (143) Motion de la commission des finances: «Règlement concernant l'utilisation des subventions».
- ❖ Renvoyé à: Conseil administratif
- ❖ Renvoi au CA: 16.12.1985

M-384 (161) Motion de MM. Michel Ducret, Christian Zaugg, Roman Juon, Jean-Marie Hainaut, Mmes Alexandra Rys et Marie-France Spielmann: «Stop à la démolition du *Valais*!»
- ❖ Renvoyé à: Conseil administratif
- ❖ Renvoi au CA: 10.09.2003

M-486 (162) Motion de MM. Roberto Broggini et Sébastien Bertrand: «Modérons la circulation à Saint-Gervais, en vitesse et en volume!» (Rapport M-486 A.)
- ❖ Renvoi au CA: 16.01.2007

M-497 (162) Motion de Mme Alexandra Rys, MM. Guillaume Barazzone, Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni et Lionel Ricou: «Rénovation de bâtiments et fixation des loyers: assez de subventions! Pour la vérité des coûts!» (Rapport M-497 A.)
- ❖ Renvoi au CA: 17.01.2007

M-578 (163) Motion du 18 janvier 2006 de Mmes Martine Sumi-Viret, Nicole Bobillier, Monique Cahannes, MM. David Carrillo, Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, Mme Béatrice Graf Lateo, MM. René Grand, Roman Juon, David Metzger, Mme Annina Pfund, MM. Thierry Piguet, Jean-Charles Rielle, Mmes Sandrine Salerno et Nicole Valiquer Grecuccio: «Danse contemporaine: des espaces pour les jeunes danseurs et danseuses». (Rapport M-578 A.)
- ❖ Renvoi au CA: 17.01.2007

M-621 (163) Motion du 17 mai 2006 de Mme Marie-France Spielmann, MM. Jacques Mino, René Grand, Jean-Charles Rielle et Olivier

Norer: «Pour une procédure simplifiée de naturalisation des candidats de la deuxième génération de plus de 25 ans».
❖ Renvoi au CA: 22.01.2007

M-658 (164) Motion du 29 novembre 2006 de M^me^ Sandrine Salerno, M. Gérard Deshusses, M^mes^ Nicole Valiquer Grecuccio, Christiane Olivier, Nicole Bobillier, Annina Pfund, Monique Cahannes, Martine Sumi-Viret, Béatrice Graf Lateo, MM. Jean-Charles Rielle, Jean-Louis Fazio, Olivier Coste, David Metzger, Roman Juon, Thierry Piguet et David Carrillo: «Pour un Euro 2008 adapté à la ville et écocompatible».
❖ Renvoi au CA: 22.01.2007

Pétitions

P-117 (162) Pétition: «En faveur de la conservation du statut de restaurant de l'établissement Restaurant de l'Ile Rousseau».
❖ Renvoi au CA: 16.01.2007

Délégation à l'Agenda 21

Interpellations

I-817 (148) Interpellation de M. Gilbert Mouron: «Pour une information compréhensible relative à la pollution en ville de Genève».

- ❖ Renvoyé à: Délégation à l'Agenda 21
- ❖ Renvoi au CA: 05.12.1990

Délégation au développement et à la coopération

Motions

M-209 (159) Motion de M. Guy Mettan, Mme Anne-Marie von Arx-Vernon, M. Guy Savary et Mme Alice Ecuvillon: «Solidarité avec le chef Raoni et sa lutte pour préserver la forêt amazonienne».

- ❖ Renvoyé à: Délégation au développement et à la coopération
- ❖ Renvoi au CA: 03.06.2003

Questions écrites

QE-90 (160) Question écrite de M. Daniel Künzi: «Aide au développement, que fait la Ville de Genève?»

- ❖ Renvoyé à: Délégation au développement et à la coopération
- ❖ Renvoi au CA: 23.11.2002

Délégation aux fêtes et quartiers

Pétitions

P-77 (160) Pétition: «Pour des Fêtes de Genève plus conviviales». (Rapport P-77 A.)

- ❖ Renvoyé à: Délégation aux fêtes et quartiers
- ❖ Renvoi au CA: 04.11.2003

4. Prestation de serment de M. Juan del Castillo, remplaçant M. Frédy Savioz, conseiller municipal décédé.

M. Juan del Castillo est assermenté. (Applaudissements.)

5. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, en remplacement de M. Richard North, démissionnaire (statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 129, lettre B).

Le président. Nous donnons lecture de la lettre de démission de M. Richard North, adressée au président du Conseil municipal.

Lecture de la lettre:

Genève, le 7 février 2007

Concerne: Démission du conseil de la Fondation du Grand Théâtre

Monsieur le président,

Je vous informe de ma démission du conseil de la Fondation du Grand Théâtre, qui prend effet à ce jour.

Cette décision fait suite à des transferts de fonction au sein de notre parti.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Richard North

Le président. Le Conseil municipal étant représenté au sein de la fondation par un membre par parti, l'élection est tacite. Je demande à l'Union démocratique du centre de bien vouloir nous donner le nom de son candidat ou de sa candidate.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, notre groupe a le plaisir de porter à vos suffrages la candidature de M. Soli Pardo, né en 1955, avocat à Genève. Ses activités sont particulièrement axées sur les contentieux dans les affaires immobilières et les successions. C'est un homme passionné d'art lyrique et de musique, et il trouvera certainement au sein du conseil de la Fondation du Grand Théâtre une tâche qu'il respectera et remplira avec compétence.

M. Soli Pardo est élu.

6. Questions orales.

M^me^ Gisèle Thiévent (AdG/SI). Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. Elle concerne le transfert des 11 millions de francs du Fonds d'équipement communal (FEC) vers le stade de la Praille. Il me semble que le Conseil administratif avait unanimement affirmé vouloir demander des éclaircissements à la Cour des comptes sur le bien-fondé de cette procédure. En outre, un comité de citoyens et de citoyennes avait demandé par lettre à ce même Conseil administratif de déposer un recours contre cette décision en s'appuyant sur les différents vices de forme mis en lumière lors de notre débat du 22 janvier 2007. J'en cite quelques exemples: non-mention à l'ordre du jour du comité de l'Association des communes genevoises du transfert des 11 millions de francs du FEC, non-respect de la volonté démocratique, non-respect de la règle selon laquelle le FEC sert à soutenir des projets de l'année en cours, voire de l'année suivante, mais pas à l'effacement d'une dette – cela d'autant plus qu'il s'agit ici d'une dette d'institution privée. Qu'en est-il?

Le président. Personne, au sein du Conseil administratif, ne souhaite vous répondre, Madame Thiévent. Il vous sera répondu ultérieurement, j'imagine.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Ma question s'adresse en particulier à M. Mugny. Elle se réfère à cette brochure que nous avons reçue au sujet des catastrophes, intitulée *Tout peut arriver. (M. Froidevaux montre à l'assemblée le document en question.)* Chacun peut constater, en le consultant, que ce petit volume est lui-même une catastrophe! En effet, nous savons tous qu'un ouvrage imprimé en une couleur fluorescente – comme c'est le cas ici en pleine page et sur toutes

celles qui portent au moins un trait – n'est pas recyclable. A moins de le laver et le relaver encore et encore… Le brûler poserait problème également, puisque les couleurs fluorescentes sont des composés chimiques massivement polluants.

Monsieur le magistrat Mugny, je vous demande donc quelle est votre stratégie dans le cas présent, alors que le recyclage et l'Agenda 21 vous sont particulièrement chers. Comment entendez-vous éviter la catastrophe écologique, avec votre plaquette sur les catastrophes genevoises… autres que les élections! *(Rires.)*

Le président. Il vous sera répondu demain, Monsieur Froidevaux.

M. Didier Bonny (DC). Ma question s'adresse à M. Manuel Tornare. Je sais que nous en avons déjà parlé récemment, mais j'aimerais qu'il fasse le point – pas forcément ce soir, mais prochainement – sur la problématique des maisons de vacances pour personnes âgées, en particulier la Nouvelle Roseraie.

J'avais cru comprendre à vos propos d'il y a un mois ou deux, Monsieur Tornare, que tout devait être en ordre du côté de la Ville de Genève. Or les journaux ne cessent de nous parler du souci du personnel de la Nouvelle Roseraie et du chalet Florimont. Concernant ce dernier, je le comprends, mais, avec le dossier de la Nouvelle Roseraie, j'ai l'impression que tout le monde n'est pas bien informé du rôle de la Ville de Genève. Je pense donc qu'il est utile de donner davantage de précisions.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Vous avez raison, Monsieur le conseiller municipal Bonny. Deux articles parus dans la *Tribune de Genève* ont créé une certaine confusion – les journalistes ne sont pas en cause, mais ils se sont peut-être mal coordonnés. Le premier article était en fait une interview dans laquelle je disais qu'il n'y avait pas de problème pour la Nouvelle Roseraie, puisque la Ville a épongé le déficit de cette institution en y mettant les sommes nécessaires.

Le chalet Florimont, lui, pourrait nous causer des difficultés – mais je parle au conditionnel, car je sais que cette affaire provoque de nombreux remous en ce moment. La Nouvelle Roseraie, quant à elle, ne pose aucun problème. Nous pourrions même récupérer 50% des biens immobiliers qui y sont liés – car vous savez que cette institution ne possède pas seulement la maison de vacances, mais également un autre bâtiment et de nombreux terrains – en faisant valoir la dette de 7,5 millions de francs que doit l'Hospice général à la Ville de Genève depuis près de vingt ans. Nous avons demandé un avis de droit à M^e^ Clostre, de l'étude Cano-

nica, pour savoir si la Ville était vraiment en droit d'exiger le remboursement de cette dette. Cet avis de droit nous a donné raison et, l'Hospice général n'ayant plus de liquidités, nous avons préféré négocier sur des biens immobiliers. C'est ainsi que les 100% des biens immobiliers de la Nouvelle Roseraie appartiendrait prochainement à la Ville, si tout va bien – mais je le mets aussi au conditionnel.

Pour moi, cela ne fait pas un pli, même si je sais – et je respecte le point de vue de mes collègues – qu'au niveau du Conseil administratif la majorité n'est peut-être pas la même qu'au sein du Conseil municipal. Mais, je l'ai souvent répété dans cette enceinte, c'est ce dernier qui vote les budgets et approuve les comptes, comme dans tout parlement républicain. Par conséquent, si les décisions de l'Hospice général ne vont pas dans le sens des intérêts des personnes âgées, il reste le problème de la gestion, qui, pour l'instant, est assurée par l'Hospice général dans les deux institutions. Nous devrons donc reprendre la gestion administrative courante et celle du personnel. Sur ce point, nous pouvons nous demander si le personnel doit appartenir au fonctionnariat de la Ville de Genève; actuellement, nous en discutons.

Tels sont les points à négocier. Cela dit, il est impératif de réaffirmer ce soir qu'il n'y aura pas de problème pour la Nouvelle Roseraie, qui restera dans le giron de la Ville. J'aimerais d'ailleurs que le Conseil municipal réitère son soutien à cette politique-là.

M. Georges Queloz (L). Ma question s'adresse au Conseil administratif. J'aimerais connaître les raisons exactes pour lesquelles la Compagnie des Vieux-Grenadiers a dû renoncer, cette année, au déroulement de sa cérémonie de prise d'armes dans le parc des Bastions.

M. André Hediger, maire. Monsieur Queloz, vous me l'apprenez! Chaque année, l'autorisation pour cette cérémonie était délivrée sans autre, car il s'agissait d'une utilisation habituelle du domaine public. Je suis surpris de ce que je viens d'entendre et je vais vérifier ce qui s'est passé. Je vous répondrai demain.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question s'adresse à M. Tornare, et elle concerne la question écrite QE-216, intitulée «Parking et aménagements extérieurs de l'école et de la crèche des Ouches», que j'ai déposée il y a une année. Le règlement du Conseil municipal stipule que le Conseil administratif répond aux questions écrites dans un délai de trois mois au maximum – ou qu'il explique pourquoi il n'a pas répondu. Or j'attends ma réponse depuis une année…

Je ne veux pas me montrer exagérément procédurier, mais il s'agit là d'une question de sécurité scolaire, domaine pour lequel nous avions l'habitude de vous

voir répondre très promptement, Monsieur Tornare. Aux Ouches, on déplore que certains aménagements soient mal finis. Il y a notamment des plaques d'aluminium sur le seuil de la cour extérieure et des enfants se sont déjà blessés au visage. Il y a aussi des grillages dans les talus, où ils peuvent tomber en jouant et se faire très mal. Il est vrai qu'on a dénombré moins d'accidents au cours de ces derniers mois, mais c'est normal, puisque les élèves sortent moins en hiver. Mais ces problèmes réapparaîtront dans quelques mois, avec le retour des beaux jours, qui ne sauraient tarder.

La deuxième partie de ma question concerne le parking «dépose minute» théoriquement situé dans ce quartier. Monsieur le conseiller administratif, vous n'êtes pas sans savoir que le quartier des Ouches a été aménagé de façon assez exemplaire par rapport à la mobilité douce. En effet, il se trouve dans une zone 30 km/h et il est largement composé de rues où la vitesse est limitée à 20 km/h, en zone résidentielle et en zone piétonne.

Le président. Restez-en à votre question, Monsieur Buschbeck!

M. Mathias Buschbeck. J'y viens, Monsieur le président! Mais alors qu'il a été demandé au corps enseignant des Ouches de renoncer à venir en voiture sous prétexte qu'il n'y a pas de place pour les véhicules, au milieu de ce quartier prétendument exemplaire, voilà que l'on met sur l'espace d'accès à l'école et à la crèche un immense parking d'une superficie supérieure à la surface extérieure dévolue aux enfants! C'est un peu surdimensionné, surtout dans un quartier nouvellement aménagé où l'on a demandé aux gens de se déplacer à pied.

Je voulais savoir si le magistrat Tornare, qui s'est plusieurs fois défini comme «plus vert que les Verts», entendait mettre fin à cette situation et diminuer la taille du parking au profit des enfants de la crèche. Je rappelle que ces derniers ont grandi depuis le début de l'année et qu'ils auront donc besoin de plus de place pour jouer dès l'arrivée du printemps.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Avant de donner la parole au conseiller administratif, je prie les différents intervenants d'être le plus concis possible, afin que toutes les personnes inscrites puissent poser leur question dans le délai d'une demi-heure imparti à ce point de l'ordre du jour.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Buschbeck, en principe, nous répondons assez rapidement aux questions orales et écrites. La

question QE-216 a peut-être été oubliée et je vous prie d'accepter mes excuses. Nous y répondrons le plus vite possible. Au sujet du parking des Ouches, j'ai eu les mêmes interrogations que vous et je vous répondrai donc demain ou par écrit de manière circonstanciée. Mais je n'ai jamais prétendu être «plus vert que les Verts», j'ai dit que j'étais vert et social…

M. Guy Dossan (R). Ma question s'adresse à M. Ferrazino. Lorsqu'il a neigé, le mois dernier, si les routes étaient bien dégagées, les trottoirs l'étaient par contre beaucoup moins. Je sais bien qu'il appartient aux propriétaires de les déblayer, mais c'est à la Ville de Genève de faire le travail aux arrêts de bus. Quand un chasse-neige passe sur la route, il envoie la neige sur le trottoir, et quand la balayeuse passe sur le trottoir, elle envoie la neige sur la route! Malheureusement, la balayeuse passe souvent avant le chasse-neige… Par conséquent, le jour suivant, avec le gel, de petites congères se sont formées au bord du trottoir, à l'endroit où les gens descendent des trams ou des bus.

Je pense qu'il ne neigera plus cette année, mais serait-il possible, pour les hivers prochains, d'envisager une autre manière de procéder au déblaiement de la voirie? A mon avis, s'il n'y a pas eu de jambe cassée cette saison, cela tient du miracle!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Si nous procédons de manière à dégager en priorité les axes routiers, ce n'est pas en raison de mon amour immodéré pour les voitures… C'est parce que les véhicules d'urgence – ambulances, pompiers et autres – et ceux des transports publics doivent pouvoir rouler même avec la neige, cela d'autant plus que bon nombre de personnes utilisent davantage les transports publics dans ce genre de situations.

Or quand les chasse-neige enlèvent la neige, ils doivent bien la mettre quelque part! Une autre solution consisterait à la faire fondre, mais les détergents à utiliser pour y parvenir sont très peu compatibles avec la protection de l'environnement que nous souhaitons – même M. Froidevaux, semble-t-il, à entendre sa question de tout à l'heure… Il faut donc bien mettre quelque part ces amoncellements de neige et, c'est vrai, on les retrouve souvent sur les pistes cyclables et les trottoirs. En revanche, la Voirie donne la priorité à l'aménagement de cheminements piétonniers pour accéder aux abribus.

Mais pour faire disparaître la neige dans les quarante-huit heures sans la faire fondre au moyen de détergents, nous devrions disposer de toute une infrastructure de petites machines supplémentaires dont le coût – vous me l'accorderez, Monsieur Dossan – serait complètement disproportionné par rapport aux quel-

ques jours de l'année où il neige à Genève. Nous n'avons donc pas l'intention de réexaminer nos priorités en matière d'intervention par temps de neige, car celles que nous suivons déjà sont raisonnables, compte tenu du fait que la plupart des gens doivent se déplacer en transports publics durant ces périodes.

Nous essayons d'accélérer le déneigement des amoncellements qui se créent en raison de l'évacuation des voiries, mais je vois mal comment nous pourrions faire mieux. Il est vrai qu'une certaine mauvaise humeur s'est manifestée auprès de la Voirie à ce propos, mais, à part la vôtre, Monsieur le conseiller municipal, je vous assure qu'elle n'était pas de grande ampleur.

M. Roland Crot (UDC). Ma question s'adresse au Conseil administratif. Depuis quelques mois, vous avez engagé des agents de Securitas au Palais Eynard. Je ne vois vraiment pas la nécessité de dépenser de l'argent pour cela, car il me semble que la sécurité de l'endroit est démontrée. On n'a retrouvé qu'une seule fois quelqu'un dans un bureau, lors d'une soirée pour handicapés. J'aimerais donc savoir pourquoi la Ville dépense autant d'argent pour des services de sécurité privés, alors qu'elle emploie déjà des personnes – les agents de sécurité municipaux (ASM) et les agents municipaux (AM) – capables de s'en charger.

M. André Hediger, maire. Monsieur Crot, vous avez vous-même répondu partiellement à la question que vous posez. Le Conseil administratif a dû prendre des mesures lors de réceptions réunissant beaucoup de monde, parce que nous avons constaté que certaines personnes se déplaçaient librement dans le Palais Eynard à ces occasions-là. C'est pour éviter cela que nous avons engagé des agents de Securitas. Il s'agit donc bien de mesures de sécurité.

Par ailleurs, au cas où vous ne le sauriez pas, le nombre de personnes réunies simultanément dans les salons du Palais Eynard est limité. Par exemple, les séances d'accueil des nouveaux naturalisés réunissant 220 personnes ont dû être réparties sur deux soirées. Vous comprendrez aisément que nous prenions de telles mesures dans ces occasions afin d'assurer la sécurité générale du bâtiment. S'il arrivait quoi que ce soit, nous serions très ennuyés à cause des assurances. Monsieur Crot, je crois que vous m'avez compris.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Ma question est presque identique à celle de M^me^ Thiévent, mais je la pose quand même, car elle mérite approfondissement. Elle a trait au coup de force du Conseil d'Etat pour trouver 11 millions de francs dans le FEC en vue de combler la dette du stade de la Praille. Or cela constitue

un contournement sans précédent de la volonté démocratique du corps électoral de la Ville de Genève.

Je voudrais donc savoir pourquoi le Conseil administratif, qui était pourtant parfaitement habilité à le faire, n'a pas déposé un recours auprès du Tribunal administratif. Certains citoyens, eux, l'ont fait! Ensuite, j'aimerais savoir ce qu'il en est – mais il semblerait que la réponse ait déjà été partiellement donnée – de la velléité du Conseil administratif de saisir la Cour des comptes à ce propos.

Le président. M. le maire vous répondra demain, Monsieur Bertrand.

M^me^ Sarah Klopmann (Ve). Ma question s'adresse à M. Ferrazino. La motion M-526 intitulée «Projet Coquelicot», qui concerne le site d'Artamis, a été amendée puis acceptée par le Conseil municipal le 7 novembre 2006. Cette motion demandait, entre autres, de poursuivre le processus participatif novateur engagé avec l'association «Pour que pousse Coquelicot» par le biais d'une convention de participation liant cette dernière et la Ville. Elle demandait également de déclarer la parcelle concernée «projet pilote de l'Agenda 21 en matière d'aménagement urbain». J'aimerais savoir où en est la réalisation de ces demandes.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Ce projet se développe tout à fait normalement. Il présente deux aspects. Le premier, l'assainissement des lieux, est un très gros morceau, car c'est l'un des sites les plus pollués de Genève. Nous sommes actuellement en discussion, non pas avec le collectif «Pour que pousse Coquelicot» mais avec l'Etat et les Services industriels de Genève (SIG), afin de savoir qui paiera la facture. Et je vous assure, Madame Klopmann, que les négociations ne sont pas faciles! Dès que nous serons parvenus à nous mettre d'accord sur un projet global Etat-Ville-SIG, le Conseil municipal sera bien évidemment saisi d'une demande de crédit – des montants élevés ont déjà été articulés – pour mener à bien l'assainissement du site d'Artamis.

En second lieu, c'est en matière d'aménagement de cette immense parcelle qu'interviennent «Pour que pousse Coquelicot» et l'ensemble des associations susceptibles d'œuvrer selon un processus participatif. Sur ce plan, je confirme ce que nous avons toujours dit: ce processus sera le plus large et le plus démocratique possible.

Cependant, à l'heure où je vous parle, nous sommes encore dans l'attente des conclusions du rapport d'expertise sur l'assainissement du site, ce qui constitue notre priorité. Dès que nous en aurons pris connaissance, nous pourrons relan-

cer tout le processus, qui a pris du retard à cause de la situation que je viens de décrire.

M. Simon Brandt (R). Ma question s'adresse à M. Pierre Muller ou peut-être à M. Ferrazino. Le 8 novembre 2006, le Conseil municipal a étudié le rapport M-208 A sur la motion intitulée «Etude des besoins en logements de la population et plus particulièrement des squatters». Lors de ce débat, le groupe municipal radical a présenté un amendement – voté par le plénum – qui demandait que les logements appartenant à la Ville soient rénovés – charge au Conseil administratif de nous soumettre les crédits nécessaires – et attribués à des personnes inscrites sur la liste d'attente de la Gérance immobilière municipale (GIM). Je voudrais donc savoir quand ces demandes de crédit apparaîtront à notre ordre du jour, afin que la trentaine de logements concernés puissent être mis sur le marché.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, permettez-moi un bref rappel de l'organisation du Conseil administratif, en particulier en ce qui concerne la distinction entre le département des finances et celui de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Je suis satisfait que vous posiez cette question mais, malheureusement, elle ne me concerne pas. En effet, comme son nom l'indique, la GIM est une régie qui loue des appartements mis à disposition par leur propriétaire, en l'occurrence la Ville de Genève – c'est-à-dire le Conseil municipal. Votre question s'adresse donc à M. Ferrazino, qui ne manquera pas d'y répondre prochainement.

M. Richard North (UDC). Ma question s'adresse à M. Tornare. De nombreux habitants de mon quartier m'interrogent sur le sort réservé à la pétition P-161, intitulée «Saleté dans le quartier des rues des Asters, Hoffmann et de la Servette», notamment à propos des déprédations déplorées au square de la rue Schaub. Je ne sais pas si vous pouvez me répondre…

Le président. Il vous sera répondu demain, Monsieur North.

M^me^ Vera Figurek (AdG/SI). Ma question s'adresse à M. Hediger et, indirectement, à M. Tornare. Depuis la fin de l'année 2004, l'abri de la protection civile installé près de l'école des Crêts-de-Champel s'est transformé en une véritable caserne permanente. L'attitude des soldats n'est pas convenable, c'est le moins qu'on puisse dire! Ils boivent, fument, adressent des quolibets aux jeunes

filles de l'école… Des maniements d'armes ont eu lieu dans le préau, sous les yeux des enfants, et les déplacements des véhicules militaires posent des problèmes de sécurité. Les parents, les enseignants, le responsable des bâtiments et les patrouilleuses scolaires s'inquiètent de cet état de fait. Jusqu'à quand cette situation déplorable va-t-elle perdurer?

M. André Hediger, maire. Nous louons des locaux assez vastes de l'hôpital souterrain de la protection civile pour des soldats affectés, sur décision du Conseil fédéral, à la surveillance des consulats et des ambassades, où ils renforcent les effectifs de la police. Ils étaient d'abord logés dans des baraquements désaffectés près de l'aéroport, mais ils ont demandé qu'on leur trouve un autre lieu. Ils m'ont donc abordé dans ce sens. Voilà pourquoi je les ai déplacés à cet endroit en attendant qu'ils puissent regagner les locaux près de l'aéroport après leur rénovation. Je consulterai demain le Service d'assistance et de protection de la population pour savoir jusqu'à quand ils devront rester aux Crêts-de-Champel.

Cependant, les faits que vous venez de déplorer m'étonnent, Madame Figurek. En effet, j'ai souvent demandé qu'il n'y ait pas de maniements d'armes ni d'autres nuisances liées à leur présence pour les habitants du quartier. Or on m'a assuré que tel n'était pas le cas. Ces soldats arrivent en fourgon militaire sur les lieux, ils fument à l'extérieur, mais je ne savais pas que la situation allait si loin. Madame la conseillère municipale, vous avez bien fait d'attirer mon attention là-dessus et je vais examiner la situation.

M. Eric Rossiaud (Ve). On connaît l'attachement des Verts à l'Agenda 21, mais également au développement du tissu associatif. En début de législature, le Conseil administratif nous disait qu'il reporterait les charges de la consommation énergétique sur les associations bénéficiant de locaux municipaux, afin de les responsabiliser. Cette mesure a donc alourdi les charges qu'elles doivent assumer. Les magistrats peuvent-ils ce soir, en fin de législature, nous donner le bilan de cette pratique? Pensent-ils continuer à l'appliquer, ou revenir en arrière?

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je remercie M. Rossiaud d'avoir posé cette question. Elle tombe bien, car nous venons de recevoir l'un des rapports – c'est le premier, et j'espère qu'il y en aura d'autres – sur le report des charges de consommation énergétique dans les locaux municipaux sur les associations qui en bénéficient.

La mesure dont vous parlez, Monsieur Rossiaud, a été décidée de concert entre le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et celui des

affaires culturelles. Prenons le cas de l'Usine, puisque c'est elle qui est concernée par le rapport que nous venons de recevoir. Au lieu d'octroyer à une association une subvention donnée pour l'utilisation de l'Usine, la Ville prenant alors en charge les frais de fluides – électricité et eau, notamment – nous avons légèrement augmenté la subvention, mais les utilisateurs assumeront dorénavant eux-mêmes ce genre de frais. C'est évidemment une manière de les inciter à réfléchir à leur consommation d'énergie.

M^me^ Cerda, qui travaille au département dirigé par Christian Ferrazino, avait estimé à l'époque que ce système permettrait une économie d'énergie – et notamment d'électricité – de 5 à 15%. Le rapport reçu il y a deux jours nous informe que la consommation d'électricité dans toute l'Usine a diminué de 13% et que, en 2006, la consommation de mazout est revenue au niveau de 2001, alors qu'elle était jusque-là en progression à cause de l'augmentation des activités à l'Usine. En outre, 12 000 m^3 d'eau ont été économisés depuis l'introduction de ce système. Le département des affaires culturelles et celui de l'aménagement, des constructions et de la voirie sont actuellement en train d'envisager une amélioration des vitrages du bâtiment de l'Usine et de l'utilisation des toilettes et urinoirs. Il y aurait beaucoup à faire sur ce plan-là, semble-t-il.

En tout cas, les premiers résultats de cette expérience pilote nous permettent d'envisager son extension à d'autres bâtiments du même genre.

M. Olivier Norer (Ve). Ma question s'adresse à M. Ferrazino et elle concerne le recyclage des déchets. Dernièrement, les aires de tri ont été complétées par un conteneur pour le PET, ce qui est une très bonne initiative dont nous remercions le Conseil administratif. Toutefois, il arrive très souvent que le PET déborde de l'espace qui lui est dévolu. Je voudrais donc savoir si des solutions à court ou à moyen terme ont été proposées pour remédier à ce problème.

Le président. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement, Monsieur Norer.

M^me^ Laurence Andersen (HP). Ma question s'adresse à M. André Hediger. Il y a une quinzaine de jours – le samedi 3 février, je crois – les élus de gauche comme de droite en campagne électorale en ville ont pu constater, sur la place du Molard, la présence d'un stand où l'on distribuait de petits fascicules. Echange de bons procédés: nous distribuons les nôtres à ses responsables… Mais je n'ai pas eu besoin de mettre mes lunettes, ce jour-là, pour lire de loin que ce stand était tenu par l'Eglise de scientologie, qui est selon moi une secte dangereuse.

J'aimerais savoir sur quelle base vos services délivrent l'autorisation de dresser des stands au centre-ville, Monsieur Hediger, et s'ils vérifient la nature des informations diffusées dans ce cadre – d'autant plus que, dans le cas présent, c'était fait par des mineurs.

M. André Hediger, maire. Ce n'est pas la première fois que l'on m'interroge à propos des stands de l'Eglise de scientologie ou d'autres sectes. Il y a plusieurs années, nous avions demandé une étude au professeur Bellanger, spécialiste des sectes et auteur d'un gros rapport sur ces questions. A ce moment-là, nous avions décidé d'être extrêmement prudents avec toutes les autorisations que nous délivrons, qu'il s'agisse de salles de sport, de concert, etc. Mais l'Eglise de scientologie n'est pas interdite ni officiellement considérée comme une ennemie publique! C'est pourquoi nous l'autorisons à tenir des stands, tout en lui demandant de ne pas faire trop de publicité, ce que ses représentants ont admis dans mon bureau, après plusieurs séances de discussion.

De ce fait, il est impossible d'interdire à l'Eglise de scientologie de faire une certaine propagande. J'ai fait comprendre à ses membres que, sur la plaine de Plainpalais, ils devaient rester sous tente, et ils ont obéi. Ils distribuent des brochures sur la paix, l'éducation et divers sujets, comme le font d'ailleurs d'autres Eglises. Il n'est pas conforme à ma mentalité d'empêcher les Eglises et la religion de s'exprimer. Il est vrai que la secte dont vous parlez, Madame Andersen, a eu plusieurs procès en France, mais elle n'est pas interdite.

M^me^ Odette Saez (DC). Ma question s'adresse à MM. Hediger et Ferrazino et elle concerne la patinoire de la promenade de l'Europe. J'ai été interpellée par des habitants du quartier qui, photographies à l'appui, m'ont signalé que les petites barrières vertes le long de l'avenue d'Aïre, sur le côté, sont insuffisantes pour protéger les patineurs et les promeneurs. Ils demandent donc s'il est possible d'améliorer ce dispositif.

M. André Hediger, maire. Je vous remercie de nous faire cette remarque, Madame Saez. J'avais justement demandé au Service des sports d'être très attentif aux mesures de sécurité aux abords de la patinoire. Comme vous le savez, cette dernière est très utilisée, mais elle génère peu de nuisances. Je crois n'avoir reçu qu'une seule lettre de plainte suite à une petite disco organisée un soir. Alors que les écoliers, les jeunes et les adultes du quartier sont nombreux à fréquenter cette patinoire, une question reste en suspens: nous n'avons pas encore réussi à organiser une animation avec les commerçants, que j'avais pourtant déjà réunis à l'époque. Mais je serai attentif à votre demande, Madame Saez.

M. Roman Juon (S). Je ne sais pas quel magistrat pourra me répondre, mais j'aimerais savoir quand le Conseil municipal se verra soumettre la demande de crédit concernant la rénovation de la salle de spectacle de l'Alhambra.

Le président. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement, Monsieur Juon.

M^me^ Fatiha Eberlé (AdG/SI). Ma question s'adresse à M. Tornare et elle concerne le restaurant scolaire des Cropettes, dont le répondeur téléphonique ne fonctionne pas, depuis quelques mois. Les parents se font beaucoup de souci, et j'aimerais donc savoir ce qu'il en est.

Le président. M. le conseiller administratif Tornare vous répondra demain, Madame Eberlé.

Nous avons reçu deux motions d'ordre. La première demande d'ajouter à l'ordre du jour et de traiter en urgence la motion M-667 de M^mes^ Catherine Gaillard-Iungmann, Gisèle Thiévent, Annina Pfund et M. Marc Dalphin, intitulée: «Sauvons le Festival de la Bâtie».

La deuxième motion d'ordre demande d'ajouter à l'ordre du jour l'interpellation I-161 de M^me^ Catherine Gaillard-Iungmann: «Transfert de charges du DIP au DAC».

Nous commençons par débattre de la motion d'ordre concernant la motion M-667.

M^me^ Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Je m'exprimerai uniquement sur l'urgence, cela va de soi. Nous avons déposé cette motion concernant le Festival de la Bâtie car il n'aura échappé à personne que le sujet court sur toutes les bouches. Les problèmes actuels suscitent beaucoup d'inquiétude, tant auprès des artistes engagés que du public, qui est attaché à ce festival dont nous fêterons les trente ans cette année, je le rappelle.

Nous avons appris que, pour la deuxième fois consécutive, le directeur du Festival de la Bâtie vient d'être limogé sans raison – on parle de démission mais, à notre connaissance, ce n'en est pas une. Etant donné qu'une programmation artistique ne se fait pas en un jour, il nous semble urgent de discuter ce soir de la motion M-667 et de la renvoyer à la commission des arts et de la culture, qui

pourra étudier les tenants et les aboutissants de cette affaire. Cela vous permettra de réfléchir avec vos services, Monsieur Mugny, pour voir ce que vous comptez faire en vue d'améliorer la situation. Nous souhaitons étudier des pistes ensemble…

Le président. Exprimez-vous sur l'urgence, Madame la conseillère municipale.

M^me^ Catherine Gaillard-Iungmann. C'est justement ce que j'étais en train d'expliquer, Monsieur le président, merci de m'écouter!

Le président. Mais je vous écoute!

M^me^ Catherine Gaillard-Iungmann. L'urgence tient au fait qu'une programmation artistique ne se fait pas en un jour et qu'il faut absolument renvoyer cette motion à la commission des arts et de la culture le plus vite possible, afin que toute cette affaire puisse être étudiée sérieusement. Je vous remercie de bien vouloir voter la motion d'ordre, afin que nous puissions avancer dans ce débat.

M. Didier Bonny (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe démocrate-chrétien votera la motion d'ordre, car il est effectivement urgent de discuter maintenant de l'édition 2007 du Festival de la Bâtie. Il sera bon d'entendre M. Mugny au sujet des problèmes rencontrés en ce moment, même si nous avons déjà lu certaines de ses déclarations dans la presse.

Néanmoins, si nous renvoyons cette motion M-667 à la commission des arts et de la culture, elle y restera des mois, ce qui ne nous paraît pas une très bonne idée vu l'urgence objective de cette affaire dont nous discuterons tout à l'heure.

Le président. Nous débattrons du fond de la motion M-667 directement après l'urgence, si celle-ci est votée.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Le Festival de la Bâtie ne se déroule pas en hiver. Dans la plupart des régions de ce pays ont lieu d'autres festivals qui

marchent très bien et qui s'autofinancent. A Genève, nous sommes les seuls à payer 800 000 francs pour des festivals qui devraient normalement s'autogérer. Alors, parlons d'urgence! Il est urgent que les responsables du Festival de la Bâtie se reprennent en charge, s'associent, vendent des produits, promeuvent des boissons. Il est urgent qu'ils s'autofinancent, mais nous refusons l'urgence sur la motion M-667.

M. Guy Dossan (R). Nous pensons que le magistrat sait ce qu'il fait. En général, s'il suspend tout soudain une subvention ou s'il émet un doute, c'est qu'il ne le fait pas d'un seul coup, du jour au lendemain, parce qu'il l'a brusquement décidé à son réveil!

Toutefois, si ce que nous avons lu dans la presse au sujet du Festival de la Bâtie est vrai, il convient, à notre avis, d'en discuter ce soir. Cela ne signifie pas que nous voterons la motion M-667, mais nous estimons qu'il est quand même utile d'en débattre tout de suite. Nous accepterons donc l'urgence.

M. Guy Jousson (T). J'interviens très rapidement pour dire que nous soutiendrons l'urgence et le renvoi de la motion M-667 à la commission des arts et de la culture. Nous avons été très surpris d'apprendre par la presse l'évolution de la situation du Festival de la Bâtie, et il nous paraît vraiment fondamental d'aller plus loin dans la compréhension de ce phénomène!

M^me^ Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Les Verts soutiendront l'urgence. En effet, il nous paraît nécessaire de discuter au plus vite de la motion M-667, et non pas dans plusieurs mois.

M. Alexis Barbey (L). Pour le Parti libéral, la question de l'avenir du Festival de la Bâtie se pose effectivement de façon assez urgente. Les problèmes actuels démontrent un certain laxisme dans le contrôle et la gestion de cette manifestation, et il s'agit de tirer l'affaire au clair. Nous acceptons donc d'en discuter ce soir.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 49 oui contre 4 non.

7. Motion du 20 février 2007 de Mmes Catherine Gaillard-Iungmann, Gisèle Thiévent, Annina Pfund et M. Marc Dalphin: «Sauvons le Festival de la Bâtie» (M-667)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– l'importance qu'a pour le milieu culturel genevois la tenue d'un festival d'envergure;
– l'attachement du public à cette manifestation;
– l'impossibilité pour le deuxième directeur consécutif de pouvoir mener son projet à terme sans qu'aucune raison satisfaisante ne soit avancée;
– les engagements déjà pris envers différent-e-s intervenant-e-s et qui ne pourront être tenus;
– la nomination, en lieu et place de Maurici Farré, d'une personne issue de l'interne, mais n'ayant jamais présenté de projets culturels et sans qu'aucune mise au concours ne soit proposée;
– les évidents dysfonctionnements dont souffre la structure associative actuelle,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– défendre la subvention accordée au Festival de la Bâtie afin que celui-ci puisse se poursuivre dans les meilleures conditions possibles sitôt des réformes structurelles entreprises;
– poursuivre les projets déjà avancés afin que les artistes ne soient pas lésés par une situation dont ils et elles ne sont en aucun cas responsables;
– mettre en place une consultation durant laquelle les acteurs et actrices de la scène culturelle genevoise seront invités à donner leur avis sur l'avenir du Festival de la Bâtie et ses éventuelles nouvelles orientations;
– faciliter la création d'une fondation de droit privé chargée de diriger le festival de manière satisfaisante et professionnelle.

Mme Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Comme je le disais tout à l'heure, nous ne sommes probablement pas les seuls à nous inquiéter de ce qui se passe en ce moment avec le Festival de la Bâtie. Le limogeage d'un deuxième directeur intervient à un moment critique où le festival était sur le point de fêter ses trente ans, alors que nous nous réjouissions de célébrer cet événement avec le public et les artistes. La programmation de l'édition 2007 était probablement

[1] Annoncée et motion d'ordre, 4855.

déjà assez avancée, quand nous avons soudainement appris que les rênes du festival avaient été retirées à M. Maurici Farré – et cela sans aucune raison valable, à notre connaissance. Nous avons donc des doutes quant aux compétences du comité qui gère ce festival.

Or il se trouve que la Ville de Genève est partie prenante dans cette manifestation, puisqu'elle la subventionne à hauteur de 900 000 francs. Ce n'est pas rien! Nous avons également appris qu'une personne interne au comité d'organisation du festival avait tout à coup été nommée directrice à la suite du départ de M. Maurici Farré. Mais ce dernier, après le départ de M. Olivier Suter, avait été nommé sur la base d'un projet culturel validé par une commission d'experts, projet lancé dans le cadre d'une convention de quatre ans. Mais ces deux directeurs ayant été brusquement limogés, voilà qu'intervient soudain une personne qui n'a postulé à aucune fonction et n'a soumis aucun projet culturel à une validation quelconque, si ce n'est qu'elle a été désignée par un comité dont nous ne connaissons pas bien les prérogatives.

D'après ce que je sais, le comité de toute association est obligé de faire valider ce genre de décisions par l'assemblée générale. Or, à notre connaissance, aucune assemblée générale n'a voté le limogeage de MM. Suter et Farré. Nous assistons donc là à de graves dysfonctionnements dans l'organisation d'un festival où des fonds publics importants sont engagés. Je rappelle que le Festival de la Bâtie est subventionné à hauteur de 3 millions de francs au total, soit 900 000 francs de la Ville, un montant de l'Etat et un autre des organismes habituels telle la Loterie romande, notamment. C'est un festival d'envergure, auquel participe la scène culturelle locale. Selon le dire de M. Maurici Farré, il parvenait à attribuer 2 de ces 3 millions de francs à la production locale genevoise, soit les deux tiers de la subvention totale. C'est énorme! C'est tout cela qui échappera à notre cité si le Festival de la Bâtie venait à disparaître. *(Brouhaha.)*

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous demande un peu de silence! Excusez-moi un instant, Madame Gaillard-Iungmann, mais on ne s'entend plus dans cette salle!

M^me^ Catherine Gaillard-Iungmann. Comme je viens de le dire, ces 3 millions de francs représentent un subventionnement important qui rayonne sur toute la scène culturelle genevoise – je ne pense pas seulement aux artistes, mais également au public, aux différents théâtres qui mettent à disposition leurs services et leur infrastructure. Tout cela constitue une sorte de moteur non pas seulement sur le plan théâtral puisque, comme on le sait, la danse tient, elle aussi, une place importante dans la programmation du Festival de la Bâtie.

Pour toutes ces raisons, il nous semble évidemment urgent de le sauver avant tout, mais pas à n'importe quelles conditions, et en tout cas pas entre n'importe quelles mains. Ce qui semble évident au groupe A gauche toute!, c'est que le comité d'organisation a fait preuve d'une grande incompétence – ou en tout cas d'une grande légèreté. Comment a-t-il pu prendre des décisions pareilles à l'aube d'un tel anniversaire et alors même que, au sein du Conseil municipal, des attaques en règle sont menées contre le festival depuis plusieurs années? Je conviens qu'il y avait des raisons de s'inquiéter après le départ de M. Suter, mais je rappelle que, lors du vote du budget 2007 en décembre dernier, certains groupes ont proposé de supprimer la subvention municipale. Dans ce contexte, comment le comité d'organisation du Festival de la Bâtie, qui en porte l'entière responsabilité sur ses épaules, ose-t-il se permettre de tels agissements qui remettent en question le fonctionnement même de la manifestation? A nos yeux, c'est absolument intolérable.

Par conséquent, il est impératif et urgent que le Conseil municipal se saisisse de cet objet et s'interroge sur le fonctionnement du comité d'organisation du Festival de la Bâtie. Je pense qu'il peut même faire davantage, c'est pourquoi nous demandons le renvoi de la motion M-667 à la commission des arts et de la culture.

En effet, il nous semble bon d'entreprendre également un travail de fond sur ce que représente ce festival aujourd'hui et d'écouter ses principaux intervenants, ceux qui en sont le moteur: les artistes. Nous pensons qu'ils ont beaucoup de choses à dire sur ce qu'ils ont plus ou moins bien vécu dans l'organisation des spectacles, et qu'ils ont certainement – car ce sont des créatifs – bien des propositions à suggérer au Conseil municipal et au département des affaires culturelles pour que leur festival soit enfin en mesure de produire ce que nous sommes en droit d'attendre. C'est pour étudier tous ces points que nous voulons renvoyer la motion M-667 à la commission des arts et de la culture, afin que cette dernière établisse un véritable état des lieux du Festival de la Bâtie aujourd'hui.

Monsieur le magistrat, vous avez annoncé dans la presse que vous suspendiez la subvention tant que toute la lumière ne serait pas faite sur les dysfonctionnements dont je viens de parler. Nous estimons que c'est là une mesure adéquate et une excellente idée, car il est prudent de votre part de conditionner cette subvention à un éclaircissement de la situation et, surtout, à une gestion professionnelle des fonds octroyés. Le Festival de la Bâtie doit avoir une direction digne de ce nom!

Pour toutes ces raisons, le groupe A gauche toute! demande de pouvoir discuter ce soir du plus urgent et ultérieurement, en commission, d'entamer un travail de fond sur ce que doit être ce festival aujourd'hui. Je le dis d'emblée, nous sommes d'avis qu'il ne pourra probablement pas perdurer sous sa forme actuelle, pour ce qui est de sa gestion et de sa structure, mais il s'agit d'entamer la véritable

mise à niveau de cette dernière avec l'ampleur de la manifestation. Pourquoi ne pas nous tourner vers des formules déjà bien connues en Ville de Genève, comme celle de la fondation de droit privé, par exemple? Nous demandons en tout cas une solution qui permette une gestion professionnelle des subventions octroyées à ce festival, à la hauteur de ce que Genève est en droit d'en attendre.

M. Marc Dalphin (Ve). Nous avons soutenu l'urgence de la motion M-667 pour donner un signal clair, car nous estimons que le Festival de la Bâtie est important pour les artistes tout comme pour la population. En tant que représentants du Conseil municipal, nous voulons comprendre la gestion actuelle de ce festival, qui me semble quelque peu aléatoire. Nous renverrons donc cette motion à la commission des arts et de la culture pour étude.

Préconsultation

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si je prends la parole à ce stade préliminaire du débat, c'est qu'il vous manque sans doute quelques informations à mon avis nécessaires pour le bon déroulement de la discussion. Mais pour éviter tout malentendu, je précise que je trouve très bien que ce débat ait lieu!

Je rappelle brièvement les faits, avant de passer à la question plus importante de la responsabilité des uns et des autres. Il est exact que M. Maurici Farré a été licencié. Au départ, le comité d'organisation, n'osant pas le limoger, a mis au point une sorte d'arrangement selon lequel il resterait metteur en scène et chaperonnerait une nouvelle directrice nommée au sein de l'équipe actuelle. Mais M. Farré a mal supporté l'idée que l'on fasse croire qu'il avait démissionné de son plein gré et il en a parlé à la presse. Le comité a donc considéré qu'il n'avait pas tenu parole et l'a licencié. Je vous laisse imaginer le désordre!

Cependant, les membres de ce comité ne sont jamais venus discuter avec le département des affaires culturelles ou le Département cantonal de l'instruction publique, qui sont pourtant les autorités de tutelle sur le plan financier – mais pas sur le plan artistique, je le souligne. Finalement, c'est seulement lorsque j'ai récemment annoncé que je suspendais le versement de la subvention et que je souhaitais les rencontrer – j'ai d'ailleurs proposé à Charles Beer d'assister à cette réunion, ce qu'il a fait – que les membres du comité ont enfin trouvé normal de discuter. A cette occasion, le comité nous a donné l'impression d'être très faible, pas malhonnête – les chiffres sont dans le noir et il n'y a eu ni magouille financière ni échec financier – mais manifestement incapable de tenir les rênes de ce festival.

Mais votre motion nous pose un problème, Mesdames et Messieurs: vous vous adressez au mauvais endroit! Le Conseil administratif ne peut pas décider qui sera le directeur du Festival de la Bâtie! L'association qui en est chargée est totalement indépendante! La seule mesure que nous pourrions prendre – et c'est bien cette question que nous nous posons – serait de faire *tabula rasa*, de retirer complètement la subvention et d'attendre qu'un nouveau comité d'organisation se forme de lui-même. Evidemment, cela entraînerait la suppression de l'édition 2007.

Nous ne pouvons pas, nous, créer une telle association, ce serait absurde! Et nous ne pouvons pas davantage créer de fondation, ce n'est pas possible. Imaginez, Mesdames et Messieurs, que vous me demandiez demain d'aller mettre de l'ordre au Théâtre du Loup, simplement parce que vous n'aimez pas ce qui s'y passe. Je ne peux pas me mêler de la gestion interne d'une association! Personne ne pourrait d'ailleurs le faire, dans cette enceinte, sous peine de provoquer un tollé général dans toute la République – et ce serait justifié.

Par conséquent, nous n'avons aujourd'hui que deux possibilités: soit nous estimons que l'association actuelle peut opérer la réforme nécessaire ou s'organiser autrement grâce aux décisions d'une assemblée générale, et nous maintenons l'édition 2007 du Festival de la Bâtie en réfléchissant d'ores et déjà à 2008, soit nous pensons que c'est impossible et nous faisons *tabula rasa*, comme je viens de l'expliquer. Nous savons déjà que certaines personnes seraient prêtes à reprendre le festival, mais elles ne sont pas encore venues nous le dire officiellement. Il faudrait donc attendre la constitution d'un nouveau groupe d'organisation – d'une nouvelle association ou d'une fondation, peu importe la forme légale choisie – et qu'il demande le feu vert du département des affaires culturelles et du Département cantonal de l'instruction publique.

Dans ce cas, je le répète, il serait question de l'édition 2008, car je nous vois mal réussir l'exploit de maintenir celle de 2007 avec un nouveau partenaire. Cela nous semble extrêmement délicat, d'autant plus que nous demanderions à ce dernier de nous présenter un projet culturel en vue de l'examiner. Sinon, Mesdames et Messieurs, vous trouveriez tous que vos magistrats sont des gens légers!

Pour le moment, nous avons demandé au comité actuel de nous fournir les documents concernant la préparation de l'édition 2007 et les engagements déjà conclus. Peut-être est-il encore possible de la mettre sur pied, ce qui protégerait les intérêts des artistes déjà sous contrat. Mais si nous constations que c'est une catastrophe, le pire service à rendre à ce festival serait de maintenir l'édition 2007 et qu'elle soit mauvaise. Il serait ensuite difficile de relancer l'affaire pour l'édition 2008, d'autant plus si nous attendons la fin du mois de septembre 2007 pour susciter la constitution d'une nouvelle structure. Cela demanderait bien trois ou quatre mois, ensuite il faudrait tenir compte des discussions déjà entamées, ce qui

fait que nous ne commencerions la préparation du festival lui-même qu'en mars 2008. Tout le monde vous le dira: c'est trop tard!

Telle est l'impasse dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Si le Conseil municipal renvoie la motion M-667 à la commission des arts et de la culture, c'est purement symbolique par rapport à l'édition 2007. En revanche, cela devient intéressant si nous visons déjà l'édition 2008. Je vous le dis pour que vous soyez conscients, Mesdames et Messieurs, que le renvoi de cet objet en commission risque de nous conduire à renoncer au Festival de la Bâtie 2007.

Cependant, je ne dis pas que la décision est déjà prise, puisque nous sommes en train d'examiner les dossiers demandés à l'association organisatrice – nous les avons reçus hier, et il nous faudra un délai de deux ou trois semaines pour les étudier convenablement. A ce moment-là, nous prendrons notre décision. Sachez donc que vous ne pourrez pas la prendre en commission! De toute façon, elle ne vous incombe pas. La seule chose que vous pouvez faire, c'est nous demander de supprimer carrément la subvention ou de la maintenir. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de cette affaire.

Je le répète – excusez-moi d'être aussi insistant! – si vous renvoyez la motion M-667 en commission, sachez bien que le débat portera sur l'édition 2008 et non pas 2007. Pour 2007, le Conseil administratif devra prendre une décision, tout simplement parce que nous ne sommes pas ici dans une situation qui nous permet de décider en fonction du rythme démocratique du Conseil municipal. Je le souligne pour que tout le monde comprenne bien le contexte et les enjeux du débat de ce soir, enjeux qui nous renverront peut-être même plus loin que l'année 2008.

M. Pierre Maudet (R). Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'entends encore résonner à mes oreilles des propos fort sympathiques et fort amènes tenus dans cette enceinte à l'endroit du comité du Festival de la Bâtie. On nous a dit qu'il faisait un travail remarquable, qu'il défendait très bien cette institution… C'était il y a deux mois, lors du vote du budget 2007, alors que certains d'entre nous – plutôt sur nos bancs – demandaient s'il était pertinent de continuer à soutenir cette manifestation avec une telle ampleur, en maintenant la subvention de 900 000 francs. Ensuite, nous avions présenté un amendement concret à ce sujet – il a été refusé – demandant une diminution de 200 000 francs de cette subvention pour inciter les membres du comité d'organisation à se poser quelques questions sur le fonctionnement du festival. En effet, nous avions déjà entendu dire que leurs réunions étaient plutôt caractérisées par certaines défaillances que par leur véhémence à défendre l'institution.

Deux mois plus tard, M^me^ Gaillard-Iungmann nous donne raison, et nous l'en remercions! Elle le fait avec deux mois de retard, mais ce n'est pas grave,

mieux vaut tard que jamais! L'important, c'est de reconnaître l'existence d'un problème. Les radicaux seront d'accord de renvoyer la motion M-667 à la commission des arts et de la culture, afin d'étudier les questions évoquées il y a un instant par le magistrat, qui n'a cependant pas répondu sur un certain nombre de points.

Cela nous permettra aussi d'entamer le débat de fond que nous essayons d'engager depuis plusieurs années sur le principe même du Festival de la Bâtie. En tant que tel, nous n'en contestons pas l'existence. Néanmoins, s'il est vrai qu'un certain nombre d'artistes y ayant participé ont acquis depuis lors une renommée internationale, c'est de moins en moins le cas ces dernières années. Il faut se demander si ce festival a un caractère extrêmement pointu ou s'il est élitiste, s'il fait de l'éclectisme ou s'il se disperse. Nous voulions aborder ces questions de fond depuis un certain temps et nous serons ravis de le faire à la faveur de cette motion.

Mais nous nous interrogeons aussi sur le mode d'organisation du comité, qui nous donne l'impression de fonctionner en vase clos – et ce n'est pas la première fois que nous nous posons de telles questions dans cette enceinte! Nous l'avions déjà fait à l'occasion du départ de M. Suter – il y a deux ans, si je me souviens bien – et nous le refaisons ce soir. Nous avons le sentiment de ne pas être entendus, de nous trouver face à une coterie de gens qui touchent des subventions sans réellement se poser de questions, comme si le subventionnement procédait d'un certain automatisme. C'est inadmissible, Mesdames et Messieurs, car cette image reflète le dysfonctionnement de certains milieux et acteurs culturels qui ne correspondent assurément pas à la politique soutenue par la droite.

Nous souhaitons que le débat sur le Festival de la Bâtie puisse avoir lieu sereinement en commission, et qu'il débouche une fois pour toutes sur des conclusions. Demandons-nous enfin s'il est pertinent de continuer d'«arroser» *ad vitam aeternam* avec ce type de subventions des comités qui, à l'évidence, ne fonctionnent pas correctement.

Nous constatons également que le magistrat a mis un certain temps à réagir. Pour ma part, j'ai relevé dans la livraison du 20 janvier 2007 du journal *Le Temps* – il y a un mois déjà! – que M. Maurici Farré se plaignait d'avoir «été démissionné» et dénonçait très clairement, en des termes assez crus, les dysfonctionnements du comité d'organisation du Festival de la Bâtie. Je regrette que le magistrat et son département aient mis un mois pour réaliser qu'il fallait peut-être intervenir en supprimant – même temporairement – la subvention. C'était bien la moindre des choses. Leur réaction aurait dû être immédiate, de mon point de vue, car il n'y a pas besoin d'être impliqué dans le comité en question ni d'avoir des liens organiques avec lui pour procéder à ce genre de suspension. Nous avions connu M. Mugny plus rapide, à certaines occasions – notamment dans l'affaire du

Teatro Malandro – et nous aurions souhaité que, pour cet autre projet culturel en plein dysfonctionnement qu'est le Festival de la Bâtie, il agisse plus vite.

Mesdames et Messieurs, voilà le message que je voulais vous transmettre ce soir au nom du groupe radical. Mieux vaut tard que jamais et nous remercions A gauche toute! de réaliser enfin qu'un véritable problème se pose. Nous plaiderons pour le renvoi de la motion M-667 à la commission des arts et de la culture, même si la rédaction de son intitulé ne nous convient absolument pas et que ses invites ne sont tout simplement pas pertinentes. Mais elle donnera lieu, au moins, à un débat de fond sur le fonctionnement du Festival de la Bâtie.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Notre groupe est quelque peu divisé. D'une part, nous aimons bien le Festival de la Bâtie – enfin, certains d'entre nous en tout cas. Pour ma part, je venais y assister depuis ma région natale quand j'avais 17 ans, je prenais mon sac de couchage… J'étais très heureux de venir à Genève, à l'époque!

D'autre part, il y a la question de la subvention. Il existe d'autres festivals, à Nyon ou ailleurs, qui sont autogérés et parviennent à tourner sans les subventions des collectivités publiques, c'est-à-dire sans l'argent des ouvriers et des employés qui paient des impôts. A mon avis, il y a vraiment un problème, à Genève! J'exprime ici mon point de vue personnel, mais je crois que nous devenons une population d'assistés. Nous ne sommes plus capables de nous débrouiller par nous-mêmes, alors qu'ils le font très bien ailleurs!

Notre groupe est d'accord de renvoyer la motion M-667 à la commission des arts et de la culture pour examiner cette affaire plus à fond. Néanmoins, je le répète – et je ne pense pas seulement à la subvention du Festival de la Bâtie, mais aussi à beaucoup d'autres – je suis d'avis que la population genevoise et nous aussi, conseillers municipaux, nous devons nous redresser pour affronter la réalité en face et cesser de demander à l'Etat de faire ce que nous pourrions faire nous-mêmes! Enfin, je tiens à remercier M. Mugny, qui n'est pourtant pas de notre parti, de la très bonne décision qu'il a prise. *(Applaudissements.)*

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Maudet, vice-président.)

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'aimerais féliciter à mon tour le magistrat Mugny d'avoir pris cette décision courageuse en pleine période électorale, où nous pourrions profiter de cette affaire comme prétexte à toutes sortes de gesticulations politiques.

A mon sens, nous sommes face à un problème très sérieux. Je rappelle que le Parti démocrate-chrétien, lors de la séance budgétaire de décembre dernier, avait proposé un amendement visant à redimensionner le Festival de la Bâtie. En effet, cette manifestation au départ populaire a beaucoup grossi, un peu à l'image de cette gestion quelquefois désastreuse en Ville de Genève. Le festival a eu des débuts modestes; il est devenu aujourd'hui un gouffre à millions, puisque le total des subventions dont il bénéficie dépasse le million de francs.

Depuis deux ou trois ans, sur les bancs de la gauche comme de la droite, nous avons de grandes interrogations sur l'orientation et l'avenir du Festival de la Bâtie. Certains d'entre nous n'en comprennent même plus vraiment le sens. Nous avons vraiment l'impression que c'est devenu avant tout une affaire de spécialistes et d'artistes. A ce propos, je m'étonne de lire dans la motion M-667 certaines invites qui tiennent beaucoup plus compte des vœux des artistes que de ceux de la population, c'est-à-dire du public. A mon sens, le théâtre et les manifestations culturelles en général sont destinés en priorité au public et non aux artistes, dont le rôle premier est de servir le public, ce qui n'exclut pas la réflexion…

Le Parti démocrate-chrétien se réjouit donc de l'opportunité de travailler en commission sur cet objet. Je crois que nous devons prendre certaines décisions sur ce que nous voulons vraiment en matière de festivals – et notamment celui de la Bâtie. Ce sera une excellente occasion, pour nous, de revoir les fondements et l'orientation que nous souhaitons donner à celui-ci en tant que représentants du peuple.

Quant au problème de la subvention, je pense que la responsabilité en incombe aux autorités, c'est-à-dire à nos magistrats. Ce sont eux qui dirigent la Ville, et ils ont pris les décisions adéquates; cela nous convient!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'ai attendu les explications du magistrat pour intervenir à mon tour, afin de savoir quels motifs l'ont déterminé à agir de manière aussi sévère. Il nous a expliqué qu'il y a été contraint, mais j'aimerais quant à moi lui dire qu'il a des responsabilités. Je lui demande, en sa qualité de conseiller administratif chargé de la culture à Genève, de ne pas être un magistrat libéral – ou plutôt une caricature de magistrat libéral – à savoir quelqu'un qui ne voit les choses qu'à travers son porte-monnaie. Le rôle d'un magistrat chargé de la culture n'est pas de couper systématiquement les subventions dès qu'un problème se présente. Or c'est ce que M. Mugny a fait avec le Teatro Malandro, et c'est ce dont il a maladroitement menacé – ou même plus que cela – le Théâtre de la Parfumerie. Et le voilà maintenant qui recommence avec le Festival de la Bâtie!

Je le reconnais: les libéraux ont proposé en commission la suppression de la subvention du Festival de la Bâtie. Mais contrairement aux propos entendus tout

à l'heure, il n'a jamais été question de mettre en doute l'activité du comité organisateur. Nous avions dit qu'il fallait faire des choix et que nous devions distinguer, dans une ville grevée de déficits considérables, le nécessaire et l'utile du futile. Or nous avions eu l'adresse – ou la maladresse – de penser que le Festival de la Bâtie pouvait faire partie de cette dernière catégorie, sans doute à cause de sa difficulté à se créer une image.

Or la majorité du Conseil municipal nous a rétorqué que nous avions tort et que cette manifestation ne relevait pas de la futilité, mais du nécessaire – voire du tout à fait indispensable, selon certains… Dont acte! Nous savons être minorisés… Mais si ce festival est nécessaire, qu'attendons-nous d'un magistrat chargé de la culture? Qu'il brandisse son porte-monnaie, ou qu'il apporte le soutien attendu? M. Mugny ne cesse de nous parler de la création, la création et rien d'autre. Mais quoi de plus créatif à Genève que le Festival de la Bâtie? Avons-nous un cadre d'expérimentation culturelle plus séduisant – et parfois plus choquant?

Mais cela, c'était le débat budgétaire de décembre 2006, et nous n'en sommes plus là aujourd'hui. La majorité du Conseil municipal a affirmé vouloir de ce festival, donc nous attendons maintenant du magistrat qu'il lui vienne en aide. On apprend qu'il y a un problème au niveau du comité organisateur, et M. Mugny répond en coupant la subvention, dans l'attente qu'une nouvelle association reprenne les rênes de la manifestation, mais en nous avertissant d'ores et déjà que l'édition 2007 n'aura pas lieu. C'est le magistrat qui le dit, ce n'est pas moi! Et peut-être celle de 2008 connaîtra-t-elle le même sort!

Mais est-ce bien cela que le Conseil municipal a voté en décembre 2006? Est-ce bien pour cela que sa majorité s'est mobilisée en s'opposant à ceux qui pensaient que nous pouvions remettre en cause le bien-fondé de la subvention municipale? Non, bien sûr! Or quels sont les moyens d'action du Conseil administratif? Son seul porte-monnaie, comme il le prétend? Serait-ce de sa part une ingérence incroyable dans l'organisation du Festival de la Bâtie s'il mettait du personnel à disposition, son réseau de relations, un directeur de théâtre expérimenté au chômage, mais qui pourrait peut-être, fût-ce provisoirement, se recycler dans son organisation? Pourquoi le magistrat ne veut-il pas que nous assistions tous ensemble cette institution culturelle, afin de permettre la réalisation d'une édition 2007, même si c'est dans une version réduite, compte tenu des difficultés rencontrées au printemps?

Pour M. Mugny, au contraire, il n'en est pas question! Lui se contente, puisque la gestion est mauvaise, de couper la subvention. Monsieur le magistrat en charge de la culture, vous n'êtes pas un teneur de comptes! Vous n'êtes pas le concierge de la culture, vous en êtes le porteur, c'est-à-dire son serviteur! Vous devez la porter sur un plateau avec élégance! Vous ne pouvez pas simplement jeter le plateau chaque fois que vous rencontrez une difficulté, comme vous l'avez fait tout au

long de ces quatre dernières années! Votre devoir, c'est de permettre la réalisation du Festival de la Bâtie, de vous mettre à la disposition de son comité organisateur ou de ce qu'il en reste, si vous constatez sa faiblesse. Vous avez des forces! A quoi servent-elles? A vous servir le café? C'est inutile! Vous avez des forces pour servir la culture genevoise, et vous en avez là une excellente occasion!

Telle est la raison pour laquelle il nous faut non seulement étudier la motion M-667, mais également nous demander comment nous avons pu en arriver là. Pourquoi les évidences que j'énonce à l'instant devraient-elles être rejetées par le magistrat? Je n'ai pas mes lunettes sur le nez en ce moment, mais je l'aperçois qui ricane… Il a sans doute ses raisons… Mais dans cette affaire, c'est la culture qui souffre, c'est l'acte créatif. Puisque le Festival de la Bâtie représente 900 000 francs dans notre budget, ayons-en pour cet argent! Et pour commencer, examinons les circonstances qui ont conduit à ce qu'il faut bien appeler un désastre, un véritable échafaud de la culture…

M^me^ Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). J'aurais beaucoup de choses à dire. Tout d'abord, chers collègues, pardonnez-moi de ne pas être avocate et, par conséquent, de ne pas arriver à proférer dans la même phrase une chose et son contraire!

Depuis des années, M. Froidevaux – avec le groupe radical, d'ailleurs, dont vous vous êtes fait le porte-parole tout à l'heure, Monsieur le vice-président – souhaite la disparition pure et simple du Festival de la Bâtie. C'est en tout cas ce à quoi il nous a habitués lors des trois débats budgétaires auxquels j'ai participé. Et que se passe-t-il aujourd'hui, alors qu'une crise a éclaté au sein du comité organisateur dudit festival? Certains s'empressent de dire: «Vous voyez? On avait raison de vouloir supprimer la subvention!» Mais nous parlons ici de la suspendre. En même temps, d'autres accusent M. Mugny d'avoir eu tort de prendre une telle mesure! On croit rêver!

Le Festival de la Bâtie est en crise, c'est un fait. Mais vous direz à M. Lathion, Monsieur le président, que la priorité de l'Alternative – je crois pouvoir m'exprimer en son nom – et la raison pour laquelle elle a toujours défendu cette manifestation, ce sont les artistes. Nous ne sommes pas favorables à la culture commerciale du genre TF1! Ce n'est pas le peuple qui décide de la culture, car quand on veut lui en donner, on lui donne du temps de cerveau disponible! Voilà ce qu'on fait! Dans ce sens et en fonction de ce critère-là, le Festival de la Bâtie peut évidemment paraître élitiste. Mais cet élitisme-là ne se donne pas de grands airs, il ne dit pas qu'il veut déplaire au plus grand nombre! Il dit au contraire: «Qui que vous soyez, vous pouvez accéder à des formes de culture qui ne sont pas celles que l'on vous donne en pâture la plupart du temps.»

Monsieur Rudaz, quand on veut subventionner la culture, on ne subventionne pas des bars à bière! Vous lui transmettrez mes propos, Monsieur le président. Evidemment que la culture n'est pas rentable! Elle ne peut pas l'être! On sait ce qu'elle coûte, mais on ne saura jamais ce qu'elle rapporte, le Festival de la Bâtie en est l'illustration. Pendant trente ans, ses différentes programmations ont permis de faire des essais – c'est comme ça, la culture et les artistes! On essaie, on se trompe peut-être, on trouve un public ou pas… Peu importe, voilà ce qu'est la création! Ce ne sera jamais quelque chose de programmé selon les critères de la droite.

Je le répète: dans la crise actuelle, ce sont les artistes qu'il faut écouter avant tout, car ils sont les principaux intervenants du festival. Et le public suivra, bien sûr! Que croyez-vous donc? Que les artistes sont dans leur bulle? Les artistes, c'est le peuple! Ils ne sont pas différents de leur public! Comment peut-on être artiste en étant coupé des émotions que l'on souhaite faire partager? C'est impossible! Si l'on veut construire une maison, à qui demande-t-on l'avis? Aux architectes ou aux futurs habitants? Aux deux, évidemment, mais l'architecte sera mauvais s'il ne sait pas être à l'écoute des besoins des gens en matière d'habitat. Il en va de même pour les maçons, et on peut étendre cet exemple à l'infini.

C'est donc une évidence: priorité aux artistes! En effet, ce sont eux qui bénéficieront des expériences qu'ils vivront dans le cadre du Festival de la Bâtie. On ignore combien cette manifestation rapporte à la Ville de Genève, mais on sait qu'elle donne un certain rayonnement aux artistes d'ici et à l'infrastructure culturelle locale. Pour cette raison, il nous semble important de défendre bec et ongles ce festival, et nous l'avons toujours fait, contrairement à vous, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face.

J'ajoute encore que, pour l'instant, comme M. Mugny vient de nous l'affirmer, la suspension de la subvention est utilisée comme moyen de pression. Or la seule chose que veut la droite, c'est sa suppression! Voilà la différence entre un magistrat libéral et un magistrat issu de l'Alternative… *(Applaudissements.)*

(La présidence est reprise par M. Roberto Broggini, président.)

M. Guy Jousson (T). Je suis désolé, mais après ces envolées je vais faire redescendre le débat sur terre. J'aimerais poser une question à M. Mugny. Je crois avoir lu dans la presse que l'association qui gère le Festival de la Bâtie aurait une assemblée générale le 6 mars prochain. Apparemment, l'un des anciens présidents du comité aurait l'intention de prendre la parole à cette occasion. Evidemment, je ne sais ni ce qu'il dira, ni quelles sont ses intentions profondes…

Le Festival de la Bâtie est à un carrefour de son existence, puisqu'il fête cette année son trentième anniversaire. Or le temps presse, si nous voulons que l'édition 2007 ait lieu. Monsieur Mugny, si l'association en question parvenait à se mettre d'accord le 6 mars sur des objectifs et une programmation tenant la route, avec un leader reconnu par elle et par le Conseil administratif, estimez-vous encore l'édition 2007 envisageable? Si tel était le cas, nous ne verrions pas l'opportunité de renvoyer la motion M-667 en commission. Mais a-t-on déjà admis que ce serait impossible? Telle est ma question.

M^me^ Annina Pfund (S). Les socialistes ont soutenu l'urgence sur la motion M-667, car ils sont très attachés à l'offre culturelle représentée par le Festival de la Bâtie, ce rendez-vous annuel de la fin de l'été. Soucieux de l'avenir de cette manifestation, nous soutiendrons le renvoi de la motion à la commission des arts et de la culture. En l'état, nous ne portons pas de jugement sur l'actuel comité organisateur, car nous ne voulons attiser aucune polémique électoraliste. Nous souhaitons simplement comprendre ce qui se passe et être informés.

M^me^ Florence Kraft-Babel (L). Certes, nous sommes en période électorale et les grandes envolées lyriques sur le sujet qui nous occupe aujourd'hui sont de mise… Mais il s'agit de savoir comment appréhender les événements qui agitent actuellement le Festival de la Bâtie.

Pour ma part, j'en reviens simplement à la motion M-667. Une fois n'est pas coutume, je conviens avec M^me^ Gaillard-Iungmann – et nous avons à nous en offusquer tout comme elle – que les conditions du renvoi de M. Farré du comité organisateur ne sont pas acceptables. En outre, après trente ans d'existence, ce festival me donne l'impression de traverser une période de crise – c'est un terme à la mode, mais on peut en tout cas dire qu'il est en train de chercher un nouveau souffle pour se renouveler. Malgré son nom de «Festival de la Bâtie», il ne se déroule plus vraiment sur les mêmes lieux qu'à ses débuts, ni dans le même esprit. Les personnes qui l'ont créé ne sont plus celles qui le font vivre aujourd'hui.

Il est clairement ressorti de nos premiers entretiens avec le comité organisateur qu'il se demandait lui-même – et nous nous interrogeons avec lui – s'il ne vaudrait pas mieux s'en tenir à l'infrastructure déjà existante au Théâtre du Grütli, par exemple, ou dans d'autres lieux adéquats. Ces questions nous paraissent exiger un débat de fond, aussi nous estimons qu'il est pertinent de renvoyer la motion M-667 à la commission des arts et de la culture. Nous ne doutons pas que, sous l'excellente présidence de M. Maudet, elle y sera rapidement et bien traitée. Cela nous permettra de savoir si le magistrat a eu raison de suspendre la subvention et s'il convient ou non de s'en tenir là.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Comme vous le savez, je ne suis pas candidat au Conseil administratif, je n'ai donc pas besoin de faire de grands effets de manches ni de tomber dans la caricature! Je trouve déplorable que l'on ait accusé mon collègue de l'Union démocratique du centre d'être un représentant de la culture des buveurs de bière et que l'on m'ait accusé, moi, démocrate-chrétien, d'être celui de la culture commerciale du genre TF1. Je considère de tels propos inadmissibles, de même que l'image utilisée sur les bancs de nos cousins de l'Entente pour traiter M. Mugny de «concierge de la culture».

Ce que nous demandons à un magistrat, c'est de prendre les décisions qui s'imposent, de veiller à la bonne gestion et à la bonne répartition des deniers publics. Voilà ce que nous attendons, nous les démocrates-chrétiens, de M. Mugny. Si nous continuons à tout caricaturer, comme certains l'ont fait jusqu'à maintenant, nous ne parviendrons pas à trouver une solution pour le Festival de la Bâtie. Un vrai problème se pose, nous devons en être conscients. Si tel n'était pas le cas, nous ne serions pas ici en train d'en discuter! Or la situation exige que nous revoyions les fondements et le fonctionnement de ce festival.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Je n'ai pas très bien compris le discours des libéraux, car M. Froidevaux a tenu des propos sur les finances qui me semblent contredire leur position lors du vote du budget 2007. Quant à M^me^ Gaillard-Iungmann, si les finances ne l'intéressent pas, c'est son droit, de même que celui de son groupe! Mais pour en revenir aux libéraux, je ne comprends pas pourquoi ils s'attaquent au magistrat parce qu'il essaie de réduire les dépenses là où cela nous paraît normal, alors qu'ils veulent diminuer les subventions destinées aux crèches. Il faudra qu'ils nous donnent des explications complémentaires – si possible par écrit, puisque nous sommes un peu sourds et un peu bêtes… Vraiment, j'ai de la peine à comprendre ce Conseil municipal, ce soir!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je donnerai quelques informations de détail avant le débat de fond. Monsieur Maudet, nous n'avons pas attendu un mois pour réagir, car notre décision de suspendre la subvention du Festival de la Bâtie a été prise dans les jours qui ont suivi l'annonce du limogeage de M. Farré. Ensuite, nous nous sommes penchés sur le dossier pour voir ce qu'il convenait de faire avec l'édition 2007. Cette affaire a été divulguée dans la presse il y a peut-être un mois, mais notre décision de suspendre la subvention ne date pas d'aujourd'hui. D'ailleurs, si nous avions été encore plus rapides, on nous aurait accusés d'agir à la hâte et sans réfléchir! Et si nous réfléchissons un peu, on nous dit qu'il n'est pas normal de prendre autant de temps! Ces attaques sont habituelles en période électorale, elles font partie du jeu…

C'est aussi valable pour M. Froidevaux, à qui je signale que je n'ai jamais proposé de supprimer la subvention de la Parfumerie. Je ne sais même pas de quoi il veut parler quand il affirme cela. Il n'a jamais été question de la Parfumerie dans cette enceinte! Je suppose donc qu'il confond avec le Théâtre de l'Orangerie dont, jusqu'à preuve du contraire, nous n'avons jamais proposé de supprimer la subvention mais de changer l'équipe organisatrice, ce qui est tout à fait différent.

Je réponds maintenant à M. Jousson. Il est bien évident que, si l'assemblée générale de l'association du Festival de la Bâtie constituait, le 6 mars, un nouveau comité très dynamique conduit par une directrice ou un directeur qui présente un programme magnifique pour une belle édition 2007, nous serions bien bêtes – nous serions même demeurés! – si nous ne donnions pas notre feu vert en applaudissant des deux mains! Cependant, pour le moment, nous attendons de voir ce qui se passera. Je ne suis pas sûr que la situation idéale que je viens de décrire soit possible, car cette association a déjà eu d'autres assemblées générales qui n'ont abouti à rien. D'ailleurs, son comité actuel en est le résultat. Je reste donc prudent.

J'aimerais encore souligner un point. J'ai parlé tout à l'heure du problème qui a éclaté au sein du comité et qui menace l'organisation du Festival de la Bâtie, mais vous ne m'avez pas entendu remettre en cause le travail des artistes, même si le style des spectacles a évolué. Moi aussi, je venais y assister au bois de la Bâtie, avec mon sac de couchage. On adorait ça, passer la nuit sur place, boire un peu… C'était sympa, c'était rigolo! On avait 20 ans et c'était magnifique… J'ai même été membre du comité organisateur, une expérience que j'ai aussi beaucoup aimée. Mais, aujourd'hui, les choses ont changé. Telle est l'évolution du festival et des scènes où il se déroule.

Certaines manifestations disparaissent, d'autres évoluent. Aujourd'hui, le Festival de la Bâtie est un moment vraiment important de la rentrée artistique genevoise, c'est l'une des occasions où la création peut s'épanouir de la manière la plus pointue. Il est normal que l'on n'apprécie pas forcément tout ce qui s'y fait! Ces dernières années, j'ai défendu l'art contemporain avec acharnement, mais je n'aime pas tout ce que je vois dans les lieux d'exposition – il arrive même que je ne le comprenne pas! Cela fait partie de la culture contemporaine. Le Festival de la Bâtie permet aux artistes actifs dans les domaines de la danse, de la musique et du théâtre de réaliser des performances et de faire des expériences particulièrement osées, pointues et fortes. Tout n'est pas forcément à garder, il y a du déchet, mais les goûts des uns et des autres peuvent s'exprimer.

Il n'appartient pas au magistrat chargé de la culture de décréter tout à coup qu'il faut supprimer une manifestation si elle attire du public. Or tel est le cas du Festival de la Bâtie. Il n'y a donc pas de raison de le supprimer. Néanmoins, dans le cas présent, nous devons faire face à un problème de gestion.

Monsieur Froidevaux, vous me reprochez de gérer la culture en fonction de ce que vous appelez mon «porte-monnaie»… Mais tout le monde sait – surtout au Conseil municipal, puisqu'il n'édicte pas de lois mais vote des crédits – que la politique d'une municipalité s'exprime ainsi. Mon rôle n'est pas de régler la mise en scène d'un spectacle dans un théâtre, ni d'organiser une manifestation culturelle. En revanche, par les dépenses que nous décidons et que vous votez lors du débat budgétaire du mois de décembre, nous établissons ce que sera la culture l'année suivante. Voilà comment s'exprime la politique municipale, et même la politique en général: par des lois – mais nous n'en édictons pas ici, je le répète – et par l'autorisation de dépenser que le Conseil municipal donne au Conseil administratif, manifestant de la sorte sa volonté sociale, politique, sportive, notamment, pour la collectivité.

Or c'est aussi parfois à travers la suspension d'un financement que s'exprime cette même volonté. Et quand il se pose un problème comme celui que nous avons à résoudre aujourd'hui, il m'appartient à moi, magistrat chargé de la culture, de prendre des mesures. En votant la subvention destinée au Festival de la Bâtie, le Conseil municipal ne m'a pas imposé de la dépenser, il m'a autorisé à le faire. Si j'estime que les montants votés risquent d'être dilapidés, je suis responsable de bloquer leur versement. Bien sûr, les décisions prises au cours d'une législature peuvent parfois se révéler être des erreurs mais, dans le cas qui nous occupe ce soir, je pense que nous avons bien fait de suspendre la subvention.

Je vous assure, Monsieur Jousson, que si le ciel s'éclaircit je serai heureux, dans un mois, de vous annoncer que nous sommes partants pour l'édition 2007! Tout le monde sera content, et moi le premier! Nous verrons comment évolue la situation dans les deux ou trois semaines à venir. Mais je trouverais dramatique que le Festival de la Bâtie cesse d'exister les années suivantes si l'édition 2007 n'avait pas lieu. Voilà pourquoi il faut espérer que des artistes, des amis de l'art et de la culture s'y intéresseront et viendront nous soumettre des projets d'avenir.

Voilà ce que nous attendons, mais ce n'est pas à nous de jouer le rôle de médiateurs au sein de l'association chargée du festival, Monsieur Froidevaux. Les fonctionnaires du département des affaires culturelles n'ont pas pour tâche de régler les problèmes internes d'un collectif ou d'une fondation – sauf si la Ville y a des représentants, comme par exemple à la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et de l'image ou à la Fondation d'art dramatique de Genève. Dans ce cas, nos représentants essaient évidemment de défendre l'intérêt collectif, mais nous n'avons pas à envoyer des médiateurs ici ou là. Mesdames et Messieurs, imaginez votre réaction si un fonctionnaire débarquait dans une association dont vous êtes membres en déclarant qu'il va vous arranger les bidons! Heureusement, de tels procédés n'ont pas cours chez nous, à Genève en particulier. J'espère que mes propos vous auront rassurés.

Renvoyer la motion M-667 en l'état au Conseil administratif n'aurait pas beaucoup de sens, car nous ne pourrions pas l'appliquer. Si elle est renvoyée en commission, cela permettra un débat de fond sur le Festival de la Bâtie. Je suis las, depuis trois ans, de n'entendre que des arguments financiers à ce propos – je le dis notamment à l'intention de M. Froidevaux – et je propose un vrai débat culturel en commission des arts et de la culture. Convoquons des artistes et écoutons-les nous dire ce qu'ils pensent de ce festival dans sa forme actuelle. Cela ne veut pas dire que nous serons d'accord avec eux – nous ne le serons certainement pas entre nous… – mais cela ne fait rien! Il est intéressant, surtout pour les membres de ladite commission, d'entendre parfois d'autres voix qui n'avancent pas seulement des arguments d'ordre financier.

Ma position est donc la suivante: attendons de voir ce qui se passera pour l'édition 2007, prenons notre temps pour 2008 et travaillons-y sérieusement!

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des arts et de la culture sont acceptés à la majorité (1 opposition).

Le président. Nous passons au débat sur la deuxième motion d'ordre, qui concerne l'ajout à l'ordre du jour de l'interpellation I-161 intitulée «Transfert de charges du DIP au DAC».

M^me^ Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Encore une urgence… Il s'agit cette fois d'une interpellation. Nous avons ouï dire qu'un transfert de charges du Département cantonal de l'instruction publique (DIP) au département municipal des affaires culturelles (DAC) se préparait au sujet des 20 millions de francs accordés à la création et à la production artistique. Naturellement, il s'agit de subventions qui concernent tout le canton. Nous ne sommes pas officiellement au courant de ce changement. Les bruits de couloir et les rumeurs enflent et se répandent et la profession artistique est réellement inquiète. Nous craignons qu'il n'y ait plus qu'un guichet unique et un seul interlocuteur pour subventionner la création indépendante.

Il nous semble donc urgent de débattre de ce sujet ce soir, afin de donner l'occasion à M. Mugny de clarifier cette situation qui agite beaucoup les artistes en ce moment.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 30 non contre 28 oui (9 abstentions).

(N.d.l.r.: L'interpellation sera transformée en résolution urgente R-102 le mercredi 21 février à la séance plénière de 17 h.)

8. Proposition du Conseil administratif du 13 décembre 2006 en vue de renoncer à la servitude d'usage de la villa Baulacre, sise rue Baulacre 10, sur la parcelle N° 2792 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de l'Etat de Genève (PR-532).

Exposé des motifs

La présente proposition a pour objet d'exposer les motifs qui induisent à renoncer à une servitude d'usage de la villa Baulacre, sise rue Baulacre 10, accordée par l'Etat de Genève au profit de la Ville de Genève. Cette proposition se fonde sur des études menées par le COATTRIM (Comité d'attribution immobilière) dans le courant de l'année 2006. Ces études avaient pour but d'analyser différentes options d'occupation de la villa Baulacre, dont l'Etat prévoyait de céder l'usage à la Ville de Genève, à condition qu'il s'agisse d'un équipement public et que la Ville de Genève prenne en charge la totalité des frais de remise en état de la villa.

Historique

La parcelle N° 2792, sur laquelle est sise la villa Baulacre fait partie du lot des parcelles concernées par les accords fonciers intervenus entre la Ville Genève et l'Etat en 1997, lors de l'élaboration des échanges nécessaires à la réalisation du Stade de Genève.

Selon le protocole d'accord du 17 septembre 1997, la villa Baulacre devait faire l'objet d'une servitude d'usage cédée par l'Etat de Genève au profit de la Ville de Genève, pour une durée de soixante ans. Cette servitude d'usage était soumise à deux conditions sine qua non, à savoir premièrement qu'un équipement public y soit aménagé et, deuxièmement, que la Ville de Genève prenne en charge la totalité des frais de remise en état de ladite villa. Quant au parc de la villa, il restait propriété de l'Etat de Genève.

Il était alors prévu d'y réaliser une maison de quartier.

Dans leur ensemble, les décisions de principe contenues dans le protocole d'accord de septembre 1997 ont été approuvées par le Conseil municipal le 14 janvier 1998 et entérinées par arrêté du Conseil d'Etat le 14 décembre 1998. Charge ensuite aux parties d'établir les actes et conventions formalisant chacune des dispositions y figurant.

En ce qui concerne la villa Baulacre, la Ville de Genève et l'Etat de Genève n'ont pas conclu une convention d'usage prévoyant les modalités précises dudit

droit d'usage. En effet, il n'existe à ce jour que le protocole d'accord de 1997 qui ne prévoit que le principe de ladite servitude d'usage. Ainsi, à ce jour, aucune disposition n'a donc été mise en œuvre en vue de concrétiser le protocole d'accord concernant cet objet. Cela étant, la servitude d'usage de la villa Baulacre concédée par l'Etat de Genève en faveur de la Ville de Genève n'a jamais été inscrite au Registre foncier. Pour ce motif, aucun projet précis pour déterminer l'affectation de l'usage de la villa n'a été concrétisé.

Situation actuelle, état d'entretien

Actuellement, la villa Baulacre est occupée par l'association Carrefour-Rue dirigée par M. Noël Constant. Elle sert de foyer d'accueil d'urgence pour des personnes sans abri. Cette association n'est au bénéfice d'aucun accord avec la Ville de Genève au motif que l'Etat a encore la pleine et entière propriété du bâtiment, vu qu'aucune servitude d'usage n'a été inscrite au Registre foncier au profit de la Ville de Genève.

L'état général de la villa est passablement dégradé: si la structure apparaît, sans examen approfondi, comme assez saine, la toiture qui présente de nombreuses fuites est à refaire entièrement ainsi que toutes les installations techniques vétustes et tous les aménagements intérieurs.

Compte tenu des caractéristiques patrimoniales à préserver et de l'état général très vétuste du bâtiment, le coût des travaux, quel que soit l'usage futur de la villa s'élèverait au moins à 2,5 millions de francs, selon une estimation sommaire effectuée par le Service d'architecture.

Hypothèses d'affectation

Initialement, un projet de maison de quartier a été envisagé, en lien avec l'implantation du cycle d'orientation de Montbrillant. Ce projet initial a rapidement été abandonné, après que des incompatibilités eurent été constatées entre la configuration de la maison, ses caractéristiques patrimoniales à préserver et une telle destination. Les rapports avec le voisinage immédiat ne favorisaient pas non plus ce programme. Dès lors, le COATTRIM, en collaboration avec les services de la Ville intéressés, a envisagé diverses options d'usage, toujours à destination d'équipement public, comme le stipule le protocole d'accord de 1997.

Devant les difficultés à imaginer un programme d'occupation compatible avec les caractéristiques du lieu et sa configuration spatiale, une délégation du COATTRIM (MM. Moret, Kanaan, Meylan et M^{me} Charollais), accompagnée de M. Beuchat s'est rendue sur place, le 3 juillet 2006, afin d'examiner *de visu* les locaux et leur état général.

Cette visite a confirmé que des travaux très importants sont à prévoir.

D'autre part, la typologie et la distribution des étages par un unique escalier en bois de grandes qualités patrimoniales excluent tout usage impliquant un nombre important de personnes (limite à 50 personnes), sauf exécution de dispositifs de sécurité coûteux et dommageables pour les qualités intrinsèques de la villa.

A l'issue de cette visite, le COATTRIM ne peut envisager pour cette villa qu'une affectation proche de la destination d'origine (habitation), compatible avec la typologie et les caractéristiques à préserver, à savoir des logements communautaires ou semi-communautaires (étudiants ou logement d'urgence). Une affectation à destination de locaux pour l'administration (bureaux, activités administratives de quartier, etc.) pourrait également être envisagée, mais cet usage est contraire aux contraintes d'équipement public figurant dans le protocole d'accord de 1997, ce qui a pour conséquence que cette affectation est impossible. Dès lors, pour respecter le protocole d'accord, la seule affectation envisageable des locaux de la villa Baulacre est la création de logements communautaires ou semi-communautaires destinés à des étudiants ou la création de logements d'urgence.

Force est donc de constater que l'usage actuel (logements d'urgence) respecte les conditions générales prévues par le protocole d'accord de 1997.

Dès lors, le problème majeur est l'obligation imposée à la Ville de Genève dans le protocole d'accord, en cas d'acceptation de la servitude d'usage, de prendre en charge la totalité des travaux nécessaires à l'entretien et à la réhabilitation de cette villa. En effet, la prise en charge de la totalité des travaux de remise en état de la villa Baulacre, par la Ville de Genève, travaux estimés au bas mot à un montant de 2,5 millions de francs, est dès lors très discutable au motif que la Ville de Genève ne sera pas propriétaire de la villa en question, mais sera uniquement, dès l'inscription au Registre foncier, bénéficiaire d'une servitude d'usage.

En conséquence de ce qui précède, et compte tenu de l'absence de perspective d'affectation plausible et réellement profitable à la collectivité pour cette villa, le Conseil administratif, sur proposition du COATTRIM, considère qu'il n'est pas opportun que la Ville de Genève poursuive les démarches en vue de la concrétisation du protocole d'accord de 1997, en particulier l'inscription au Registre foncier de la servitude d'usage en faveur de la Ville de Genève. Le Conseil administratif propose donc de renoncer à la création, et donc à l'inscription au Registre foncier, d'une servitude d'usage de la villa Baulacre accordée par l'Etat de Genève en faveur de la Ville de Genève.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal décide de renoncer à la servitude d'usage de la villa Baulacre, sise rue Baulacre 10, sur la parcelle N° 2792 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de l'Etat de Genève, servitude concédée par ce dernier en faveur de la Ville de Genève et, par conséquent, décide de renoncer à donner suite aux dispositions relatives à ladite villa dans le protocole d'accord du 17 septembre 1997.

Art. 2. – Pour ce faire, le Conseil municipal décide de renoncer à conclure une convention spécifique relative à une servitude d'usage de la villa Baulacre en faveur de la Ville de Genève ainsi qu'à l'inscription de ladite servitude d'usage au Registre foncier.

Art. 3. – Le Conseil administratif est dès lors autorisé à épurer, radier ou modifier toutes servitudes à charge imposées à la Ville de Genève au profit des parcelles mentionnées dans le protocole d'accord visé sous l'article premier, en particulier le Conseil administratif est autorisé à radier l'obligation de prendre en charge la totalité des frais de remise en état de ladite villa.

Annexes: protocole d'accord du 17 septembre 1997
plan de situation de la villa

EXPEDITION

délivrée le 29 janvier 1998

comprenant 9 feuilles et 3 annexes

du

Protocole d'accord

entre

la Ville de Genève

et

l'Etat de Genève

signé le 17 septembre 1997

Me VALÉRIE MARTI-MARI
NOTAIRE

15, QUAI DE L'ÎLE
1204 GENÈVE

TÉLÉPHONE (022) 311 22 11
TÉLÉCOPIEUR (022) 311 25 32

29 JAN. 1998
Fr. 4.50

Protocole d'accord
entre la Ville de Genève
et l'Etat de Genève

L'an mil neuf cent nonante-sept et le dix-sept septembre,

Par devant Me Valérie Marti-Mari, notaire à Genève, quai de l'Ile 15, en les locaux du Palais Eynard à Genève,

ont comparu :

1 / Ville de Genève,

ici représentée par :

. Madame Jacqueline Burnand, conseillère administrative,

ayant tous pouvoirs en vertu de l'article 50 alinéa 3 de la Loi sur l'administration des communes et d'une délégation du conseil administratif du dix septembre mil neuf cent nonante-sept dont une copie conforme demeurera ci-annexée,

ci-après dénommée par « la Ville »,

2 / l'Etat de Genève,

ici représenté par :

. Monsieur Philippe Joye, conseiller d'Etat chargé du Département des travaux publics et de l'énergie,

ayant tous pouvoirs en vertu de l'article 80 A alinéa 2 de la Constitution de la République et canton de Genève et d'une délégation du Conseil d'Etat datée du trois juillet mil neuf cent nonante-sept qui demeurera ci-annexée,

Lesquels, en leur qualité, ont exposé ce qui suit :

Exposé préliminaire

Le présent protocole a pour but de régler les échanges fonciers et les ventes d'immeubles entre l'Etat de Genève et la Ville de Genève nécessaires à la réalisation du projet dit du « stade sportif à la Praille ».

Ces échanges et ventes interviendront à partir de la date d'ouverture du chantier dudit stade; ils sont liés à un échange d'immeubles avec la Société Immobilière du Servette Football Club, société anonyme ayant son siège à Genève, non intervenante aux présentes, ainsi qu'à la création d'une fondation mixte conformément à ce qui est exposé aux articles 1er chiffre 1.3 et 2 du présent protocole d'accord.

L'objectif des présentes est de permettre aux deux collectivités publiques contractantes de recentrer leurs domaines d'activités respectifs, notamment culturels, scolaires et sportifs, en ayant la pleine maîtrise des terrains concernés.

Ceci étant exposé, les parties conviennent de ce qui suit :

Article 1er
Première étape : Balexert

1.1 L'Etat de Genève cède à la Ville 22'687 m^2 de terrains de sport de Vessy sur les 195'025 m^2 composant la **parcelle 4603 feuille 1-3 de Veyrier**, sise à la route de Vessy.
Ladite parcelle est grevée d'une servitude de superficie au profit de la Ville de Genève immatriculée au Registre foncier au feuillet 4608.
La parcelle 4603 de Veyrier est sise en zone de verdure et de bois et forêts; il est toutefois précisé ici que l'éclairage de 6 terrains de sport a été autorisé le 6 décembre 1996 (DD 94273).

1.2 La Ville cède à l'Etat de Genève les **parcelles 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248 et 2249 ainsi que la parcelle 2251 feuille 10 de Vernier**, d'une contenance totale de 22'687 m^2, sises à l'avenue du Pailly et à l'avenue du Pailly 11, lieudit Balexert.
Ces parcelles sont sises en zone sportive.

1.3 Une fois les échanges décrits sous 1.1 et 1.2 réalisés, la Société Immobilière du Servette Football Club, société anonyme ayant son siège à Genève, propriétaire des **parcelles 2242 et 2250 feuille 10 de Vernier** sises à l'avenue du Pailly d'une contenance totale de 17'212 m^2 à Balexert, et l'Etat de Genève (nouvellement propriétaire de 22'687 m^2 à Balexert selon chiffre 1.2 ci-dessus) céderont gratuitement leurs immeubles de Balexert, soit les parcelles 2242 à 2251 précitées, à une Fondation mixte dite du « Stade » (ci-après FMS), à constituer et ayant pour partenaires les représentants de la Fondation Hippomène, fondation de droit privé ayant son siège à Genève, de la Société Immobilière du Servette Football Club, de la Ville ainsi que de l'Etat de Genève.
Les parcelles 2242 et 2250 de Vernier sont sises en zone sportive.

29 JAN 1993
Fr. 4.50

Les contractants s'obligent à intervenir tant auprès de la Société Immobilière du Servette Football Club qu'auprès de la Fondation Hippomène, non intervenantes aux présentes, afin d'obtenir leurs consentements tant aux échanges qu'à la création de la Fondation mixte, aux conditions prévues dans le cadre du protocole d'accord.

Le but de la FMS sera dans un premier temps de gérer les terrains d'entraînement de Balexert dont elle deviendra, suite à cette cession, propriétaire. Dans un deuxième temps, la FMS se chargera de financer, de construire puis de gérer le futur stade de la Praille dont elle sera propriétaire.

Article 2
Deuxième étape : Les Charmilles

Il sera également procédé à l'échange suivant :

- La Société Immobilière du Servette Football Club cède à la Ville, en l'état, la **parcelle 3185 feuille 49 de Genève section Petit-Saconnex**, sise à l'avenue de la Châtelaine et au chemin des Sports 72, d'une contenance de 22'432 m^2, lieudit stade des Charmilles.
La parcelle 3185 de Genève section Petit-Saconnex est sise en zone de verdure et 3ème zone de développemment.

- En échange, la Ville cède à la Société Immobilière du Servette Football Club 6'285 m^2 à détacher de la **parcelle 1727 feuille 53 de Lancy** (anciens abattoirs), sise route des Jeunes 10,12,14,16 et 22, d'une contenance de 43'983 m^2.
La parcelle 1727 de Lancy est sise en zone industrielle et artisanale..

Article 3
Troisième étape : La Praille

3.1 La Ville cède à l'Etat de Genève le solde de la **parcelle 1727 feuille 53 de Lancy**, soit 37'698 m^2. En échange, l'Etat de Genève cédera à la Ville les objets décrits à l'article 4 ci-après.

3.2 Une fois cet échange effectué, l'Etat de Genève, nouvellement propriétaire du solde de la parcelle 1727 feuille 53 de Lancy, cédera gratuitement cette parcelle à la FMS.

3.3 Dans le même temps, la Société Immobilière du Servette Football Club, propriétaire de 6'285 m^2 qui ont été détachés de la **parcelle 1727 feuille 53 de Lancy** cédera gratuitement ces 6'285 m^2 à la FMS.

A la fin de cette étape et en résumé :

- Balexert, soit les parcelles 2242 à 2251 de Vernier, sera propriété de la FMS (1ère étape : Balexert - article 1)
- La parcelle des Charmilles, soit la parcelle 3185 de Genève section Petit-Saconnex, sera propriété de la Ville (2ème étape : Les Charmilles - article 2)

- La Praille, soit l'actuelle parcelle 1727 de Lancy sera propriété de la FMS (3ème étape : La Praille - article 3)

L'Etat de Genève se réservera un droit de réméré sur partie de la parcelle 1727 de Lancy dont la FMS sera propriétaire ceci en vertu de l'article 13 de la Loi générale sur les zones de développement industriel aux termes duquel ladite parcelle lui vient en retour si la FMS n'a pas réalisé le projet de construction approuvé par l'Etat de Genève dans un délai de 5 ans à compter de la date de prise en possession du terrain.

Le Département des travaux publics, en collaboration avec le département de l'économie publique, plus particulièrement la Fondation des terrains industriels de Genève (FTI) sera chargé du relogement éventuel des artisans installés sur les parcelles de la Praille, en zone industrielle.

Article 4

Echanges fonciers complémentaires entre l'Etat de Genève et la Ville

4.1 En sus des immeubles susmentionnés, la Ville cède à l'Etat de Genève les parcelles suivantes :

4.1.1 Ilot 14 à Montbrillant

Parcelle 2684 feuille 68 de Genève section Cité d'une contenance de 1'389 m^2, sise à la rue de Montbrillant 23,
Parcelle 2792 feuille 68 de Genève section Cité d'une contenance de 5'041 m^2, sise à la rue Baulacre 10 et 10 bis et à la rue de Beaulieu,
Parcelle 6777 feuille 68 de Genève section Cité d'une contenance de 402 m^2, sise à la rue de Beaulieu,
la copropriété pour une demie (1/2) de la **Parcelle 6779 feuille 68 de Genève section Cité** d'une contenance de 3'466 m^2 (3'466 m^2 : 2 = 1'733 m^2), sise à la rue de Montbrillant 23 bis - 25.
Ces parcelles sont sises en 5ème zone développement 3.

Les comparants s'obligent à obtenir de la Société Immobilière Montlac, société anonyme ayant son siège à Genève, en sa qualité de copropriétaire pour une demie (1/2) de la parcelle 6779 de Genève section Cité, son consentement à renoncer à exercer son droit de préemption légal à l'occasion de l'échange prévu par les présentes.

L'Etat de Genève s'engage à conserver la villa située au 10 rue Beaulacre et à concéder un droit d'usage gratuit de cette villa pour un équipement public au profit de la Ville, ainsi qu'à reloger le centre de voirie municipale sur la parcelle 161 feuille 12 de Genève section Petit-Saconnex, située à l'avenue Blanc.

S'agissant de la parcelle 161 feuille 12 de Genève section Petit-Saconnex d'une contenance de 2'095 m^2, le relogement de la voirie municipale tiendra compte du fait que le long de cette parcelle entre les voies C.F.F. et l'avenue Blanc doit subsister un accès pour les véhicules d'intervention.

29 JAN. 1998
Fr. 4.50

Un droit d'usage gratuit est concédé à la Ville sur la parcelle 161 appartenant à l'Etat de Genève, aussi longtemps que la Ville y déploiera un centre de voirie municipale. A cet effet, il est précisé que le financement de la reconstruction de ce centre de voirie municipale sera pris en charge financièrement par la Ville.

4.1.2 Chemin de la Gravière aux Acacias

Parcelle 3293 feuille 91 de Genève section Plainpalais d'une contenance de 431 m^2, sise à la rue François-Dussaud et au chemin de la Gravière.
Cette parcelle est sise en zone industrielle et artisanale.

4.2 L'Etat de Genève, quant à lui, cède à la Ville :

4.2.1 Alhambra et parkings

Parcelle 6415 feuille 25 de Genève section Cité sise à la rue de la Pélisserie 1 - rue de la Rôtisserie 10 ainsi que la **Parcelle 6966 feuille 25 de Genève section Cité** sise à la rue Jean Calvin - rue de la Pélisserie d'une contenance totale de 2'839 m^2.
Ces parcelles sont sises en 1ère zone.
La parcelle 6415 précitée fait l'objet d'une mention de protection des monuments et des sites inscrite au Registre foncier le 28 juin 1996 sous P.j. N° 4595/1996.

4.2.2 Rue de Zurich 28

Parcelle 846 feuille 63 de Genève section Cité sise rue de Berne - rue de la Navigation - rue de Neuchâtel 30 - rue de Zurich d'une contenance de 1'715 m^2.
Le bâtiment édifié sur cette parcelle appartient à la Ville.
Cette parcelle est grevée d'une servitude de superficie au profit de la Ville de Genève immatriculée au Registre foncier.
Cette parcelle est sise en 2ème zone.

4.2.3 Terrains de sport de Vessy

Solde de la parcelle 4603 feuille 1 de Veyrier, soit 172'338 m^2, ainsi que la **Parcelle 4604 feuille 1 de Veyrier** d'une contenance de 84'711 m^2, sise à proximité de la route de Vessy.
Les bâtiments et l'aménagement de terrains de sport sur cette parcelle ont été réalisés aux frais de la Ville.
Ces parcelles sont sises en zone de verdure et de bois et forêts.

4.2.4 Caserne des pompiers à Frontenex

Parcelle 2821 feuille 23 de Genève section Eaux-Vives sise route de Frontenex 66 et 68 - chemin Franck-Thomas d'une contenance de 2'715 m^2.
Le bâtiment sur cette parcelle a été édifié aux frais de la Ville.
Cette parcelle est sise en 3ème zone.
Cette parcelle est grevée d'une servitude de superficie au profit de la Ville de Genève immatriculée au Registre foncier au feuillet 2835.

4.2.5 Gare des Eaux-Vives

Environ 10'000 m^2 à détacher de la **Parcelle 2432 feuille 23 de la Commune de Genève section Eaux-Vives** qui a une contenance de 53'723 m^2, sise à l'angle avenue de Chamonix 6-8, route de Chêne, avenue de la Gare des Eaux-Vives 9, chemin Franck-Thomas 6 -11, Gare des Eaux-Vives, Voie SNCF Genève-Annemasse.
Cette parcelle est sise en zone ferroviaire.
Cette parcelle est grevée d'une servitude de superficie au profit de l'association Les Vernets d'Arve ayant son siège à Genève. Ladite servitude est immatriculée au Registre foncier au feuillet 2472.

Il est précisé ici que le terrain de la gare des Eaux-Vives fait l'objet d'une convention d'usage avec la SNCF et que l'accord de cette dernière demeure réservé.
L'Etat de Genève s'oblige à entreprendre toutes démarches auprès de la SNCF afin d'obtenir l'accord de cette dernière, l'attributaire de la parcelle reprenant tous les droits et obligations résultant de cette convention.

4.3 Un tableau récapitulatif est annexé au présent protocole d'accord.

Article 5
La Praille « Camembert »

Un échange complémentaire sera effectué entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève, à savoir :

- La Ville cède à l'Etat de Genève les **parcelles 3248 et 3249 feuille 45 de Lancy** d'une contenance totale de 20'894 m^2.
La parcelle 3248 est grevée d'une servitude de superficie au profit de Promo-Praille SA (cop. 2190/9569), de Leger SA à Lancy (cop. 2400/9569), de Jaeger et Bosshard SA à Lancy (cop. 1014/9569) de Pellarin-Transports SA à Lancy (cop. 2322/9569), de Weeba SA à Satigny (cop. 838/9569) et de Nello Brighenti SA à Genève (cop. 805/9569), immatriculée au Registre foncier au feuillet 3400.
La parcelle 3249 est grevée d'une servitude de superficie au profit de Jaeger et Bosshard SA à Lancy, immatriculée au Registre foncier au feuillet 2987.
Ces parcelles sont sises en zone industrielle et artisanale.

- L'Etat de Genève cède à la Ville 20'894 m^2 à détacher de la Parcelle 2432 feuille 23 de Genève section Eaux-Vives (gare des Eaux-Vives) sise à l'angle avenue de Chamonix 6-8, route de Chêne, avenue de la Gare des Eaux-Vives 9, chemin Franck-Thomas 6 -11, Gare des Eaux-Vives, Voie SNCF Genève-Annemasse.
Cette parcelle est sise en zone ferroviaire.

29 JAN. 1998
Fr. 4.50

Article 6
Vente d'immeubles par l'Etat de Genève à la Ville de Genève

Compte tenu du projet de construction d'un groupe scolaire dans le périmètre compris entre les rues Camille-Martin, Henri-Golay et des Ouches, la SI Estrellita, société anonyme ayant son siège à Genève, rue du Stand 26, p.a le Secrétariat du département des finances et des contributions, vendra les **parcelles 1485, 1486, 1489, 1494, 3405 et 3406 feuille 48 de Genève section Petit-Saconnex** dont elle est propriétaire à la Ville pour le montant total de quatre millions sept cent mille francs (Frs. 4'700'000.--), selon crédit voté par le conseil municipal de la Ville antérieurement au présent protocole d'accord.
Ces parcelles sont sises en 5ème zone développement 3.

Le présent achat a été dûment autorisé par la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Genève du 3 décembre 1991. Cette délibération doit encore être ratifiée par un arrêté du Conseil d'Etat.

Il est précisé ici que l'Etat de Genève détient toutes les actions de la SI Estrellita, soit cinquante (50) actions de mille francs (Frs. 1'000.--) au porteur. L'administrateur actuel de la société sont Messieurs Daniel Soom et François Reinhard avec signature collective à deux.

Article 7
Conditions

Les échanges et ventes auront lieu sous les clauses et conditions suivantes :

1 / Les immeubles seront attribués aux coéchangistes et vendus avec leurs parties intégrantes et accessoires des immeubles sans aucune exception ni réserve.

2 / Chacun des coéchangistes et acquéreur reprendra tous les droits et obligations attachés aux immeubles échangés tels que ceux résultant notamment d'annotations, de mentions et de servitudes.

3 / Les coéchangistes exerceront et supporteront à leurs risques et périls toutes les servitudes actives ou passives liées aux immeubles qui leur seront attribués ou vendus selon le présent protocole faisant l'objet d'inscriptions régulières au Registre foncier et en outre tous les droits immobiliers et restrictions de la propriété existant en vertu de la loi et dispensés de l'inscription.
A ce sujet, les comparants déclarant bien connaître les servitudes concernées.

4 / Les coéchangistes et acquéreur prendront les immeubles qui leurs sont attribués et vendus avec leurs éventuels locataires, déclarant bien connaître l'état locatif des immeubles concernés.

5 / Les coéchangistes et acquéreur prendront possession des immeubles qui leur sont attribués ou vendus en l'état, tels qu'ils se comporteront au jour de la cession, déclarant bien les connaître et renoncer d'ores et déjà à toutes réclamations pour d'éventuels défauts.

10

6 / Les contenances des immeubles indiquées sont celles figurant au Cadastre, elles ne sont pas garanties.

7 / Les coéchangistes et acquéreur acquitteront les primes d'assurances, les abonnements à l'eau et à l'électricité et les autres charges annuelles afférentes aux immeubles attribués et vendus à compter du jour de la signature des actes authentiques de transfert. Un décompte acheteur-vendeur sera établi par les Gérances Immobilières concernées.

8 / Les droits, frais et honoraires des présentes de même que ceux de tous les actes authentiques nécessaires aux échanges et ventes immobiliers prévus par le présent protocole d'accord, y compris les échanges immobiliers devant intervenir avec la Société Immobilière du Servette Football Club, de même que les frais occasionnés par les divisions parcellaires, sont à la charge de l'Etat de Genève et de la Ville de Genève à raison de une demie (1/2) chacun.

Article 8
Indivisibilité

Les parties conviennent que toutes les opérations d'échange et de vente, de même que la création d'une fondation mixte dite « du Stade » décrites aux articles 1 à 6 ci-dessus sont indissociablement liées les unes aux autres.
De ce fait, la non réalisation de l'une quelconque d'entre elles quel qu'en soit le motif entraînera la caducité du présent protocole d'accord, sauf accord exprès des parties.
Aucune indemnité ne sera due de part ou d'autre en cas de caducité du présent protocole d'accord.

Article 9
Prix

Les échanges d'immeubles sont considérés d'égales valeurs, sans soulte et sans retour.
La vente prévue à l'article 6 précité sera réalisée pour le prix de quatre millions sept cent mille francs (Frs. 4'700'000.--).

Article 10
Situation hypothécaire

Les immeubles seront échangés francs de toutes inscriptions hypothécaires quelconques.

Article 11
Utilité publique

Les échanges et ventes immobiliers prévus par les présentes seront déclarés d'intérêt général et d'utilité publique de sorte que ces opérations seront exemptées des droits d'enregistrement, des émoluments du Registre foncier ainsi que de ceux des finances.

29 JAN 1998
Fr. 2.50

Article 12
Actes définitifs d'échanges et ventes

Les comparants s'engagent à signer les actes authentiques d'échanges et ventes prévus dans le cadre du présent protocole d'accord dès que toutes les conditions mentionnées auront été réalisées, et en particulier après l'approbation du protocole par le Conseil municipal de la Ville de Genève, entérinée par un arrêté du Conseil d'Etat.

Dont acte

Fait et passé à Genève en les locaux du Palais Eynard à Genève.

Et après lecture, les comparants et le notaire ont signé la présente minute.

Suivent les signatures de : Mme Jacqueline Burnand,
M. Philippe Joye,
Me Valérie Marti-Mari.

Suit le timbre de l'Administration de l'enregistrement avec la mention suivante :

Enregistré à Genève le dix-sept septembre mil neuf cent nonante-sept, Vol. 1997 n° 11309, Taxation de huit francs et quarante centimes (Frs. 8.40) selon notification du trente septembre mil neuf cent nonante-sept, sans renvois ni mots nuls.

Signé : Louis Trincat

Pour expédition certifiée
conforme à l'original.
Genève, le 29 janvier 1998

17 SEP 1997
Fr. 2.50

VILLE DE GENÈVE

EXTRAIT

DES REGISTRES DU CONSEIL ADMINISTRATIF

du 10 septembre 1997

Le Conseil administratif approuve les termes du protocole d'accord entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève établi par Maître Valérie MARTI-MARI, notaire, ayant pour but de régler les échanges fonciers et les ventes d'immeubles nécessaires à la réalisation du projet dit du « stade sportif à la Praille ».

Le Conseil administratif délègue Madame Jacqueline Burnand, membre dudit Conseil, en vue de la signature de cet acte.

La date de la signature est fixée au mercredi 17 septembre 1997 à 12 heures au rez-de-chaussée du Palais Eynard.

Certifié conforme,
Genève, le 10 septembre 1997

VILLE DE GENÈVE
Conseil Administratif

Cette affiche ne doit pas être recouverte avant le 25 février 1998

Photocopies remises à

Ville de Genève

CONSEIL MUNICIPAL

Dans sa séance du 14 janvier 1998, le Conseil municipal a pris les arrêtés suivants:

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif, aux termes duquel il est procédé à l'échange des diverses propriétés respectives telles que décrites dans le protocole d'accord signé entre les exécutifs respectifs et annexés et explicité dans le corps de la présente proposition;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête

Article premier. – Le protocole d'accord de principe passé entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif en date du 2 juillet 1997 est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier et constituer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles entrant dans l'échange tel que décrit dans le protocole d'accord annexé.

Art. 3. – Cet échange ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier en ce qui concerne la Ville de Genève.

Art. 4. – Le Conseil administratif n'est autorisé à signer des actes résultant du présent arrêté que dans la mesure où:

- les conditions fixées dans l'arrêté du Conseil municipal de ce jour portant sur le subventionnement du stade de la Praille sont remplies d'ici au 31 décembre 1998;
- la Fondation mixte du stade ainsi que la Fondation Hipponème auront signé à cette date des actes concrétisant les engagements de cessions foncières à leur charge.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 188 000 francs destiné à l'étude du déblaiement du dépôt de la Voirie de la rue Baulacre 12 (ou un site à définir).

Art. 2. – Il sera provisionnellement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de souscriptions, d'avances ou de fonds de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 188 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine financier.

Art. 4. – Les frais d'étude du projet seront, en cas de réalisation de celui-ci, intégrés dans le compte du crédit de construction.

En cas de non-réalisation du projet, les frais d'étude le concernant feront l'objet d'un arrêté à soumettre au Conseil municipal dans le cadre des comptes rendus financiers annuels prévoyant notamment leurs modalités d'amortissement.

Art. 5. – Le Conseil administratif n'est autorisé à signer des actes résultant du présent arrêté que dans la mesure où:

- les conditions fixées dans l'arrêté du Conseil municipal de ce jour portant sur le subventionnement du stade de la Praille sont remplies d'ici au 31 décembre 1998;
- la Fondation mixte du stade ainsi que la Fondation Hipponème auront signé à cette date des actes concrétisant les engagements de cessions foncières à leur charge.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 699 432 francs destiné à la création de deux terrains de football synthétiques et à la mise en place d'une installation d'éclairage au Centre sportif de Vessy au 31, route de Vessy.

Art. 2. – Il sera provisionnellement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de souscriptions, d'avances ou de fonds de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 699 432 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 20 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année de la mise en exploitation des ouvrages susmentionnés, soit de 1999 à 2018.

Art. 4. – Le Conseil administratif n'est autorisé à signer des actes résultant du présent arrêté que dans la mesure où:

- les conditions fixées dans l'arrêté du Conseil municipal de ce jour portant sur le subventionnement du stade de la Praille sont remplies d'ici au 31 décembre 1998;
- la Fondation mixte du stade ainsi que la Fondation Hipponème auront signé à cette date des actes concrétisant les engagements de cessions foncières à leur charge.

Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984. Art. 33. – Tous les habitants ou contribuables de la commune peuvent, en présence du Maire ou d'une personne désignée par lui, prendre connaissance des délibérations après leur annotation sur place et dès leur clôture par le Maire ou le Conseil administratif. Ils peuvent en obtenir un extrait aux conditions fixées par le Conseil municipal.

Le délai pour demander le référendum sur ces arrêtés expire le 25 février 1998.

Au nom du Conseil municipal:

Le Secrétaire:	La Présidente:
Guy Lenzen	Marie-France Spielmann

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Photocopie à: Mme Sesin, MM. Hermann, Ferrieux Hamoux
Remise le: 21.1.99

1326 XII

ARRÊTÉ

approuvant la délibération du
Conseil municipal de la Ville de Genève
du 14 janvier 1998

du 14 décembre 1998

LE CONSEIL D'ÉTAT

ARRÊTE

La délibération ci-après, du Conseil municipal de la Ville de Genève, du 14 janvier 1998, est approuvée avec la clause et la remarque inscrite sous lettres A) et B) in fine :

Ratification du protocole d'accord de principe du 2 juillet 1997 relatif à l'échange de diverses propriétés

Autorisation accordée au Conseil administratif à convertir cet accord en acte authentique

---

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif, aux termes duquel il est procédé à l'échange des diverses propriétés respectives telles que décrites dans le protocole d'accord signé entre les exécutifs respectifs ci-annexés et explicité dans le corps de la présente proposition;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête

Article premier. - Le protocole d'accord de principe passé entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif en date du 2 juillet 1997 est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

Art. 2. - Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier et constituer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles entrant dans l'échange tel que décrit dans le protocole d'accord annexé.

Art. 3. - Cet échange ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier en ce qui concerne la Ville de Genève.

Art. 4. - Le Conseil administratif n'est autorisé à signer des actes résultant du présent arrêté que dans la mesure où:

- les conditions fixées dans l'arrêté du Conseil municipal de ce jour portant sur le subventionnement du stade de la Praille sont remplies d'ici au 31 décembre 1998;

- la Fondation mixte du stade ainsi que la Fondation Hippomène auront signé à cette date des actes concrétisant les engagements de cessions foncières à leur charge.

A) Constate que l'opération ci-dessus et d'utilité publique - **à l'exception des droits et émoluments afférents aux parcelles 6415, fe 25, de Genève, section Cité, et 2432, fe 23, de Genève, section Eaux-Vives, au sujet desquelles aucune affectation n'a été précisée** - et exonère la Ville de Genève des droits d'enregistrement qui sont légalement à sa charge et des émoluments du registre foncier, conformément à la loi sur les droits d'enregistrement du 9 octobre 1969 et à l'article 9 du règlement fixant le tarif des émoluments du registre foncier du 7 septembre 1988.

Les parcelles 6415 et 2432 doivent être considérées comme des réserves de terrain pour lesquelles, selon une pratique constante, l'exonération ne peut être accordée. Si l'affectation à un but d'utilité publique se concrétise dans les 10 ans dès la date d'enregistrement, le département des finances s'engage à rembourser les droits perçus, sans intérêt, au prorata des m2 affectés à des équipements d'utilité publique.

B) Lors du dépôt de l'acte au registre foncier, le notaire devra pouvoir attester que celui-ci est conforme à l'accord visé dans les attendus.

Communiqué à:
Intérieur 7
Aménagement 3
Finances 2

CONSEIL D'ETAT RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Certifié conforme.
Le chancelier d'Etat:

Ville de Genève

EXTRAIT
DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 DÉCEMBRE 1991

14A

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e) et k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord intervenu entre le Conseil administratif et la SI Estrellita en vue de l'acquisition par la Ville de Genève des parcelles Nos 3405, 1494, 1486, 1485, 3406, 1489, toutes feuilles 48, section Petit-Saconnex du cadastre de la commune de Genève pour le prix de 4 700 000 francs;

vu le but poursuivi par ces acquisitions, à savoir la réservation de terrains nécessaires à l'édification d'un groupe scolaire complet dans le périmètre compris entre les rues Camille-Martin, Henri-Golay et des Ouches;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. — Le susdit accord est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

Art. 2. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 710 000 francs, frais d'actes, émoluments, enregistrement compris, en vue de cette acquisition.

Art. 3. — Il sera provisoirement pourvu à la dépense indiquée à l'article 2 au moyen de souscriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 710 000 francs.

Art. 4. — La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 1992 à 2021.

Art. 5. — Cette acquisition ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments au Registre foncier.

Art. 6. — Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles mentionnées dans l'accord visé sous l'article premier.

Certifié conforme

Le Secrétaire:

Michèle Künzler

Le Président:

Pierre Maris

Récapitulatif des échanges/cession/vente de terrains entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et la SIC.

(annexe au protocole d'accord Etat de Genève / Ville de Genève)

[illegible]

ECHANGES FONCIERS

N°	Objet	Parcelle	Zone	M2	M2	M2	M2		
1	Abattoirs 1727	1727	industrielle		43'983		43'983		
2	Abattoirs "camembert"	3248	industrielle		17'044		17'044	oui	
		3249	industrielle		3'850		3'850		
	s-total				20'894		20'894	oui	
3	Alhambra	6415	1	947			947		
		8986	1	1'892			1'892		
	s-total			2'839			2'839		
4	Balexert	2242	sportive			16'523	15'523		oui
		2243	sportive		17'343		17'343		
		2244	sportive		604		604		
		2245	sportive		739		739		
		2246	sportive		1'213		1'213		
		2247	sportive		694		694		
		2248	sportive		389		389		
		2249	sportive		1'400		1'400		
		2250	sportive			1'689	1'089		
		2251	sportive		305		305		
	s-total				22'687	17'212	39'899	oui	
5	Charmilles	3185	verdure/D3			22'432	Devient propriété de la Ville de Genève		
6	Gare Eaux-Vives	2432	industrielle	53'723			30'894		oui
7	Gravière/Queue d'Arve	3293	industrielle		431		431	oui	
8	Bât 14	2684	D3 éq. publ.		1'389		1'389		
8	Bât 14	2782	D3 éq. publ.		5'041		5'041		
		6777	D3 éq. publ.		402		402		
		6779	D3 éq. publ.		1'733		1'733		
	s-total				8'565		8'606	oui	
9	S.I.S. Frontenex	2821	3	2'715			2'715		oui
10	Vessy	4603	verdure	195'026			195'026		
		4604	verdure	84'711			84'711		
	s-total			279'736			279'736		oui
11	Rue de Zürich	846	2	1'715			1'715		oui
	[illegible]			340'728	96'560	39'644			

12	Avenue Blanc	161	3	2'093			2'093 servitude d'usage à Ville -

VENTE

13	Ouches	1486	Dev. 3	1'120		
		1488	Dev. 3	1'134		
		1489	Dev. 3	752		
		1494	Dev. 3	798		
		3405	Dev. 3	728		
		3406	Dev. 3	774		
	s-total			5'304		

TIMBRE CANTONAL
17 SEP 1997
Fr. 2.50

17 SEP. 1997

Philippe Charles Joye
dit Babar

document imprimé le 14.07.97 - page 1/1

f:op\AN_PROT2.XLS

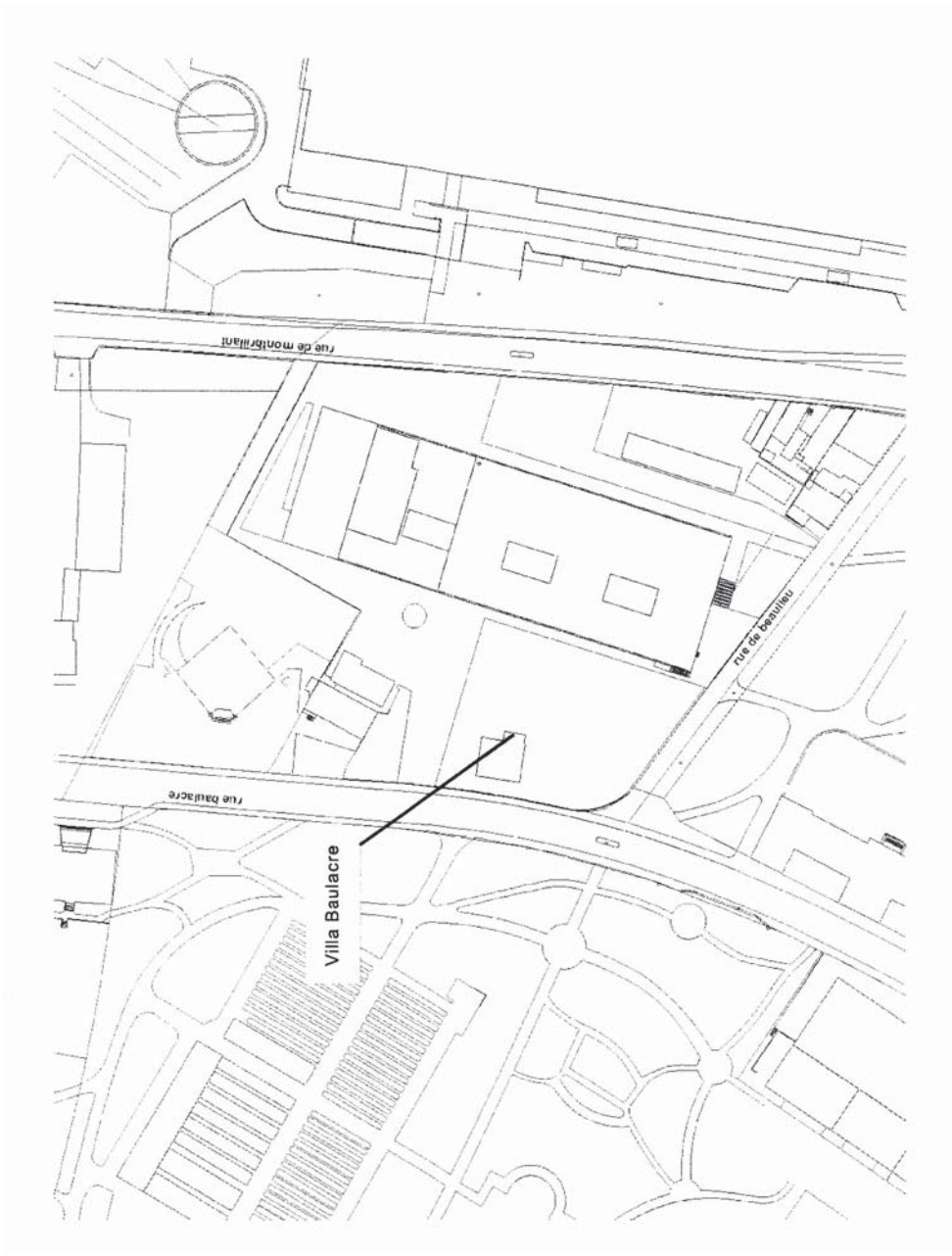
rue de montbrillant
rue de beaulieu
rue baulacre
Villa Baulacre

La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

9. Proposition du Conseil administratif du 20 décembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 9 626 000 francs, d'un crédit de 676 300 francs (option I) et d'un crédit de 909 460 francs (option II), soit au total 11 211 760 francs, destinés à la réfection partielle, à la mise en conformité, au remplacement complet de l'installation d'éclairage et au remplacement des aérothermes pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais (PR-533).

Préambule

Le projet de mise en conformité de la patinoire des Vernets a fait l'objet, en juin 2002, d'une première demande de crédit (proposition PR-213). Par la suite, une demande complémentaire de 4 858 000 francs a été présentée à votre Conseil (proposition PR-299).

Dans le cadre des délibérations liées à la proposition PR-299, la commission des finances avait souhaité préalablement que le crédit de construction en relation avec la proposition PR-213 fasse l'objet d'un bouclement. Ce bouclement a été présenté par le Conseil administratif au Conseil municipal le 12 janvier 2005.

Par ailleurs, la commission des finances a également souhaité qu'un nouveau crédit soit présenté pour l'ensemble des travaux prévus. Le présent document est le résultat de cette nouvelle demande.

Cette proposition permettra de répondre aux souhaits de la commission des finances et aux exigences de la Société d'art public afin de réaliser les travaux de sécurité et de mise en conformité de la patinoire des Vernets suite à l'ascension en ligue nationale A du Genève-Servette Hockey Club.

Chronologie de l'opération

En juillet 2002, la Société d'art public dépose un recours contre l'autorisation de construire N° 20095-5 délivrée le 26 juin 2002. Parallèlement, la Société d'art public demande l'ouverture d'une procédure de classement de la patinoire des Vernets. Le recours avait été déposé principalement pour les motifs suivants:

(Extrait du recours N° 7420)

«Le projet présenté actuellement – programme de toute évidence trop lourd pour la capacité d'accueil du bâtiment – porte atteinte à ses principes directeurs:

la qualité spatiale et la transparence de la halle (éclairage naturel, mais aussi lisibilité de l'architecture). L'espace est actuellement encombré par des tribunes latérales provisoires qui constituent un obstacle substantiel à l'entrée de la lumière. Le projet prévoit leur remplacement par des tribunes définitives encore plus importantes qui pérennisent et aggravent cet inconvénient. De plus, ces gradins semblent s'appuyer sur des jambes de force d'un dessin malhabile et sur la structure du pan de verre de la façade dont la continuité est rompue.

»Côté ouest, l'important dispositif prévu pour la presse et les médias produit le même effet, et masque de surcroît la structure de l'édifice.

»La lecture de l'espace est largement compromise par les aménagements prévus.

»Il est de notre avis qu'aucune autorisation ne devrait être délivrée, à fortiori dans un bâtiment de cette qualité, sans une étude architecturale approfondie.»

Ce recours a eu pour effet de revoir de manière fondamentale le projet.

Après plusieurs mois de concertation avec la Société d'art public et une refonte complète du projet initial, un nouveau projet a été déposé le 14 avril 2003 auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) (autorisation N° DD 98389).

Dans une lettre adressée le 12 mai 2003 au DAEL, la Société d'art public confirme son accord avec ce projet en ces termes:

«Nous constatons que le nouveau projet déposé correspond d'une part aux demandes que nous avions faites directement à la Ville de Genève, d'autre part à l'accord de principe sur la refonte du projet, que nous avions donné à l'issue des deux séances de travail qui ont eu lieu à la Direction des constructions de la Ville de Genève.

»En conclusion, la Société d'art public confirme son accord pour le présent dossier et salue la rectification importante et de qualité du projet initial pour lequel nous nous étions opposés en août 2002.»

Le projet remanié bénéficie aujourd'hui d'une autorisation en force.

Rappel historique

Conçue dans le cadre d'un concours d'architecture lancé en 1954 par la Ville de Genève, la patinoire inaugurée en 1959 constitue le premier maillon du centre sportif des Vernets.

Au fur et à mesure des besoins, des constructions ont été installées sur les promenoirs et les gradins, la plus importante étant les tribunes assises sur les côtés

latéraux. Les installations ont, elles aussi, été transformées, notamment le chauffage et la ventilation (prévus à l'origine pour 10 degrés à l'intérieur et atteignant aujourd'hui une moyenne de 16 à 18 degrés). L'éclairage et la sonorisation ont également été améliorés.

Au fil des ans, la patinoire a subi un important changement de destination. Conçue au départ pour des manifestations sur glace uniquement, elle est peu à peu devenue la salle polyvalente que nous connaissons aujourd'hui et que la Ville souhaite maintenir. Exploitée durant de nombreuses années avec une capacité d'accueil de 9000 places, elle abrite aujourd'hui une grande variété de spectacles.

En 1986, le DAEL (anciennement DTP) a établi une mise en demeure limitant à 5000 personnes la capacité de la patinoire, suite aux problèmes de sécurité survenus lors de concerts ayant accueilli plus de 8000 personnes.

Cette mise en demeure a abouti, le 17 mars 1992, au vote par le Conseil municipal d'un crédit de 13 662 108 francs destiné à divers travaux de sécurité et à la rénovation partielle de la patinoire couverte des Vernets. Ces travaux ont été réalisés entre 1993 et 1994.

Exposé des motifs

L'ascension du Genève-Servette Hockey Club en ligue nationale A dès la saison 2002-2003 (premier match le 6 septembre 2002) a rendu indispensables certains travaux d'aménagement et d'amélioration dans la patinoire intérieure des Vernets, afin de garantir des conditions de jeu conformes à ces directives. Il en va de même en ce qui concerne les contraintes posées par les journalistes et la télévision. La retransmission des matches de LNA et leur couverture par les médias nécessitent en effet de reconsidérer complètement l'espace presse et TV actuel, notamment par la création de cabines de commentateurs, ainsi que l'ajout et la nouvelle distribution de caméras.

Par ailleurs, les mesures de sécurité envers les spectateurs doivent être renforcées lors des matches à risque, notamment par la possibilité d'éviter le face-à-face des supporters. A cet effet, des travaux doivent être engagés dans les gradins «visiteurs», côté rue François-Dussaud.

Les améliorations et les aménagements proposés seront également utiles lors de manifestations autres que les matches de hockey, étant entendu que la patinoire des Vernets conservera son caractère de salle polyvalente. Outre les manifestations de glace, comme les galas de patinage artistique ou autres spectacles sur glace, de grands événements pourront à nouveau être organisés (exemples: championnat du monde de badminton, curling, coupe suisse de basket, championnat européen de gymnastique rythmique).

Description de l'ouvrage

Gradins latéraux

Les gradins latéraux existants ont une capacité de 800 places pour la partie inférieure en béton, et de 506 places assises. Ces dernières sont situées sur une ancienne construction en bois et en métal qui a fait l'objet de diverses mesures de renforcement pour en assurer la sécurité (en aucun cas la capacité de 506 places ne doit être dépassée).

Dans le cas particulier du gradin «visiteurs» (côté rue François-Dussaud), il est indispensable de prévoir, en plus, la possibilité de séparer les supporters lors de matches à risque. Cette possibilité existe pour ce qui est de l'accès dans la patinoire, puisque les supporters visiteurs peuvent accéder à leur place par le côté voirie.

Toutefois, rien ne les empêche aujourd'hui de se mélanger au reste du public pour, par exemple, accéder aux W.-C. aux buvettes, etc.

Afin de remédier à cette situation qui pourrait s'avérer dangereuse, lors de manifestations à risque, il est proposé de fermer l'accès au hall principal.

Des aménagements de ce type, pour lesquels nous avons obtenu l'accord provisoire du Service de la sécurité civile, ont été réalisés pour la saison 2002-2003 et reconduits provisoirement pour les saisons 2004-2005 et 2005-2006.

Après démolition des gradins et des aménagements réalisés il y a une vingtaine d'années, les gradins inférieurs (environ 800 places debout) seront rendus à leur état d'origine. Les gradins supérieurs (609 places debout ou assises) seront réalisés en acier, en forme de coque, reposant sur des piliers en béton armé ancrés au sol à l'aide de micropieux. Ce système constructif permettra d'assurer à l'ensemble une légèreté et une «transparence» afin de permettre à la lumière de pénétrer à l'intérieur de la patinoire, comme le souhaitait le projet initial de ce bâtiment.

Aménagement de loges et de la zone VIP

Afin de répondre aux normes de la ligue de hockey pour les patinoires recevant des matches de ligue nationale A, la configuration des gradins côté voirie doit être modifiée pour augmenter de manière significative le nombre de loges et de places VIP.

La norme pour l'homologation en ligue A exige environ 200 places VIP, le projet prévu permettra d'atteindre ce nombre.

Le projet actuel prévoit la suppression de la Potinière ainsi que du bar du Servette et leur remplacement par deux modules indépendants servant de buvette et de sanitaires.

Ces nouveaux modules permettront de retrouver, également, sur l'arrière de la patinoire la transparence et la visibilité souhaitées par la Société d'art public.

Balcon presse-TV, journalistes

Pour répondre aux normes et selon les directives de la SSR pour la retransmission des matches de LNA et leur couverture télévisuelle, il est nécessaire de reconsidérer complètement l'espace presse et TV actuel.

Afin d'offrir des conditions de travail acceptables aux commentateurs TV et radio et aux représentants de la presse écrite, il est prévu de construire, en hauteur, au niveau du mirador actuel, des cabines permettant d'accueillir les médias.

Réaménagement des vestiaires

La plupart des infrastructures conçues et réalisées en 1959 sont restées pour l'essentiel inchangées. Elles ne répondent plus, depuis longtemps, aux besoins des manifestations d'envergure actuelles.

La zone allant de la salle de presse à la chaufferie non comprise, c'est-à-dire toute la façade côté Jura et l'angle de la façade «Rolex», serait concernée par ces travaux.

Le déplacement et le regroupement de tous les locaux utilisés par le Genève-Servette d'un seul côté, afin de rationaliser les espaces, sont également prévus dans ces travaux.

Zones sanitaires

Le cloisonnement de la patinoire et l'affectation de la zone sanitaires côté «Rolex» à l'usage exclusif des spectateurs visiteurs rendent indispensable la création d'une nouvelle zone de sanitaires.

Cette nouvelle zone sera créée, au sous-sol, dans la zone de l'ancienne salle de réglage du côté de la piscine intérieure.

Côté voirie, les modules prévus en remplacement de l'actuelle Potinière seront également dotés de sanitaires destinés à la zone VIP et aux médias.

Le réaménagement des deux groupes sanitaires existants au sous-sol de la patinoire est également prévu.

Caractéristiques et descriptif des travaux

B. Travaux préparatoires

B0. Installation commune de chantier:
L'installation de chantier pour l'ensemble des entreprises est intégrée dans les différents éléments correspondants.

B1. Démolitions diverses et démontages:
Démolition des murs des gradins latéraux et des dalles à l'emplacement du passage des poteaux du soutien pour les gradins.
Démontage de la cabine de régie centrale et de ses escaliers d'accès.

B5. Adaptations provisoires d'ouvrages existants:
Clôture provisoire afin de séparer les différentes zones du chantier.
Séparation provisoire permettant l'usage des vestiaires, de la salle de presse et des sanitaires pendant les travaux.

C. Installations de chantier, échafaudages

C0. Installations générales de chantier.

C2. Echafaudages.

D. Fondations (bâtiment)

D0. Les travaux d'excavation pour la réalisation des fondations des piliers sont inclus dans le CFE D2.

D1. Les travaux de remblayage pour la réalisation des fondations des piliers sont inclus dans le CFE D2.

D2. Micropieux pour les semelles des piliers des gradins, bétonnage et renfort de la dalle après travaux de fondation.

D3. Canalisations:
Raccordements des nouveaux groupes sanitaires.

E. Gros œuvre

E0. Réalisation de piliers en béton armé et de murs en maçonnerie.
Exécution de la structure porteuse des deux gradins latéraux avec escaliers.
Réalisation de trois cabines pour la presse, les médias et la sonorisation de la patinoire, y compris structure porteuse suspendue à la charpente existante.
Réalisation de la structure porteuse des cellules sanitaires dans la zone VIP.

E2. Réalisation de piliers porteurs pour les gradins latéraux.

E6. Parois intérieures:
Structures et placages métalliques arrondis en aluminium ou en tôle thermolaquée sur la périphérie des gradins et habillage de la structure porteuse des sanitaires et du bar de la zone VIP.

I. Installations

I0. Courant fort: Electricité.
Nouvelles installations et adaptation des tableaux pour l'alimentation des nouvelles cabines de presse.

Installations électriques pour les locaux sanitaires, les vestiaires et les nouveaux locaux annexes.

I1. Télécommunication, sécurité:
Installations téléphoniques pour les cabines TV, radio, presse écrite, nouveaux locaux annexes aux vestiaires et salle de presse.

I2. Chauffage:
Installation de chauffage pour les nouveaux locaux.

I3. Ventilation, conditionnement d'air:
Installation de ventilation pour les nouveaux groupes sanitaires, pour les vestiaires et locaux annexes.

I4. Sanitaire:
Création d'un groupe sanitaire au sous-sol et dans l'espace VIP, remplacement de tous les sanitaires sous le hall d'entrée principal de la patinoire, réaménagement complet de la zone vestiaire (douches, lavabos, W.-C.).

I6. Transports:
Elévateur pour fauteuils roulants dans l'escalier principal d'accès aux sanitaires du sous-sol.

M. Aménagements intérieurs (bâtiment)

M0. Travaux complémentaires généraux:

M1. Cloisons et portes intérieures pour l'aménagement des nouveaux locaux au sous-sol.
Barrières de protection et escaliers.

M3. Revêtements de sols:
Capes flottantes sur isolation.
Sol sans joints dans les locaux annexes aux vestiaires.
Moquette, dans la salle de presse et divers locaux.
Sol type «Pirelli» dans sanitaires du sous-sol.
Carrelage dans les locaux sanitaires et vestiaires.

M4. Revêtements de parois:
Faïences sur les murs dans les locaux sanitaires.
Peinture de la structure métallique, des cabines de presse, des murs et des portes des nouveaux locaux.

M5. Plafonds:
Faux plafonds métalliques pour les sanitaires de la zone VIP.
Faux plafonds phoniques dans les cabines TV, commentateurs de presse et radio.

M8. Prestations complémentaires:
Nettoyage général.

R. Ameublement, décoration

R0 Ameublement:
Nouveaux sièges de zone VIP.

Meubles et sièges pour bars des zones VIP et supporters.
N.B. Les gradins latéraux étant prévus sans sièges, les places seront délimitées avec des bandes de couleur.

T. Aménagements extérieurs

T5. Chemins, routes, places:
Réfection du trottoir et pieds de façade après la fin des travaux.

Programme et surfaces

Sous-sol	
Rénovation des sanitaires existants (côté Rolex + Arve)	221 m²
Création de nouveaux sanitaires (côté Arve)	98 m²
Rénovation des vestiaires, salle de presse et locaux annexes	550 m²
Rez inférieur	
Rénovation des gradins existants (sous cabine de presse)	364 m²
Création de 4 nouveaux bars et de 2 sanitaires dans la zone VIP	93 m²
Rez supérieur	
Création des gradins (côté Rolex + Arve)	660 m²
Création des nouvelles cabines de presse	174 m²
Piste de glace, tribune principale, circulations	5 484 m²
Surface totale du bâtiment	7 644 m²

Estimation des coûts selon code CFE

Position CFE		*Quant./éléments m² / ml. / p.*	*Prix HT*	*Montants HT*
B	Travaux préparatoires Installations communes de chantier, démolitions, démontages. Adaptations définitives ou provisoires d'ouvrages, de conduites, de voies de secours, etc.	7644 m²	51,87	396 550
C	Installations, échafaudages Installations générales de chantier, échafaudages.	7644 m²	18,86	144 200
D	Fondations (bâtiments) Excavations, remblayages, fondations, canalisations intérieures et drainage.	7644 m²	80,74	617 200
E	Gros œuvre (bâtiments) Dalles, piliers, escaliers. Maçonnerie et charpente métallique	7644 m²	414,12	3 165 550

I	Installations techniques (CVSE) Courant fort, télécommunication, sécurité. Chauffage, ventilation. Sanitaire. Installations de transport.	7644 m²	117,23	896 100
M	Aménagements intérieurs (bâtiment) Cloisons, portes intérieures. Serrurerie, grillages, mains courantes, garde-corps, combinaisons de fermetures. Revêtements de sols, revêtements de parois, plafonds. Equipements fixes divers. Nettoyages. Prestations complémentaires nécessaires aux installations.	7644 m²	136,77	1 045 450
R	Ameublement, décoration Ameublement, sièges.	1 p		154 500
T	Aménagements extérieurs Chemins, trottoirs, places. Clôtures.	1 p		25 750
B-T	Sous-total 1 (avant honoraires et frais secondaires)			6 445 300
V	Frais secondaires de la construction Frais relatifs aux tirages d'héliographie, bouquet, inauguration, panneaux publicitaires. (les frais de financement et les prestations du maître de l'ouvrage sont traités à part, voir position ZZ).			20 600
W	Honoraires Honoraires des mandataires (architectes, ingénieurs, spécialistes).			1 494 850
B-W	Sous-total 2 (avant comptes d'attente)			7 960 750
X	Divers et imprévus Provision pour frais prévus ou imprévus ne pouvant être exactement définis qui seront transférés ultérieurement aux éléments concernés. Marge d'évolution du projet.	4%		318 430
B-X	Coût total de la construction (HT)			8 279 180
Z	Taxe à la valeur ajoutée (TVA)			629 218
B-Z	Coût total de la construction (TTC)			8 908 398
ZZ	Frais administratifs et financiers			
ZZ0	Information, concertation			PM
ZZ1	Honoraires de promotion 5% de 8 908 398 francs			445 420

	Les honoraires de promotion représentent le coût des prestations internes.	
ZZ2	Intérêts intercalaires calculés selon la formule $\frac{3{,}50 \times 9\,853\,318 \times 13}{100 \times 2 \times 12}$	177 333
ZZ3	Fonds d'art contemporain 1% de 9 531 151 francs	95 312
B-ZZ	Coût général de l'opération	9 626 463
Total du crédit demandé		9 626 000
PM:	Honoraires mandataires payés pour la refonte complète et l'étude du «nouveau projet», montant imputé sur le crédit de 4 080 576 francs voté les 5 et 25 juin 2002 (PR-213)	252 000

Option I: remplacement de l'éclairage (676 300 francs)

Le système de gestion de l'éclairage actuel est ancien et obsolète, sa maintenance n'est plus que partiellement assurée. Par ailleurs, la disposition des projecteurs actuellement en place éblouit fortement les spectateurs des gradins principaux. De ce fait, ce système n'est que partiellement utilisé lors des manifestations et rend le travail des photographes de presse difficile, obligeant le Service des sports à remplacer fréquemment les ampoules afin d'assurer un niveau d'éclairement suffisant permettant d'assurer les reportages et les retransmissions filmées.

Le projet consiste à remplacer totalement les projecteurs existants par de nouveaux projecteurs de type HQI dont les ampoules ont un meilleur rendement et une durée de vie plus longue. Parallèlement, la totalité de l'installation sera gérée par un automate industriel programmable permettant une gestion énergétique plus économique de l'ensemble.

	Fr.
Montant des travaux HT	500 000
Honoraires HT	87 500
TVA	44 650
Total travaux + honoraires TTC	632 150
Promotion	31 600
Intérêts intercalaires	12 550
Total TTC option 1	676 300

Option II: remplacement des aérothermes (909 460 francs)

Le chauffage et le contrôle de la condensation sur les structures métalliques sont réalisés par un ensemble de 23 aérothermes qui datent de l'origine du bâtiment.

Leur maintenance n'est plus que partiellement assurée et les pièces de rechanges ne sont plus commercialisées. Certains appareils sont défectueux et la fiabilité de l'installation n'est plus assurée. Il convient par conséquent de rénover l'ensemble.

Le projet consiste à remplacer totalement les 23 aérothermes existants par des aérothermes modernes équipés de récupérateurs de chaleur, de caissons de mélange et de batteries de chauffage.

La réutilisation partielle des anciens habillages est prévue afin de conserver l'aspect visuel d'origine.

Parallèlement, la totalité de l'installation sera gérée par une régulation numérique permettant une gestion énergétique plus rationnelle et plus économique.

	Fr.
Montant des travaux HT	570 000
Régulation numérique HT	100 000
Honoraires HT	120 000
TVA	60 040
Total travaux + honoraires TTC	850 040
Promotion	42 500
Intérêts intercalaires	16 920
Total TTC option 2	909 460

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux de l'automne 2006 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques

Le volume restauré est de 123 213 m^3, ce qui rapporté au total du crédit demandé de 9 626 000 francs donne un rapport de 78,10 francs le m^3 SIA sans option.

Rapporté à la norme SIA 416 et avec une surface de 7644 m^2, le rapport est de 1259,30 francs le m^2 sans option.

Avec l'option I (remplacement de l'éclairage), le total du crédit demandé est de 10 302 300 francs et les montants sont respectivement de 83,60 francs le m^3 et de 1347,75 francs le m^2.

Avec les options I et II (remplacement de l'éclairage et remplacement des aérothermes), le total du crédit demandé est de 11 211 760 et les montants sont respectivement de 91 francs le m^3 et de 1466,75 francs le m^2.

Autorisation de construire

Ce projet N° 2 de rénovation partielle et de mise en conformité a fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° DD 98389-5 déposée le 14 avril 2003 auprès du DAEL et délivrée le 11 mars 2004.

Toutefois, la transformation des vestiaires existants situés à l'arrière de la patinoire n'est pas incluse dans le projet déposé et devra faire l'objet d'une demande complémentaire

Délais

Les travaux sont prévus en étapes, entre les saisons de hockey.

Ils pourront débuter en avril 2008 et se poursuivront jusqu'en août ou plus tard (septembre, voire octobre) sous réserve d'un accord avec le Genève-Servette Hockey Club pour jouer les premiers matches de championnat à l'extérieur.

Ils reprendront en avril 2009 et seront terminés au plus tard en décembre 2009.

Référence au 2e plan financier d'investissement (PFI)

Cet objet est prévu dans le 2e PFI sous le numéro 050.012.13 pour un montant de 10 200 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Charge financière annuelle sur 9 626 000 francs comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, soit:	647 000 francs
Pour l'option I concernant l'éclairage, la charge financière annuelle sur 676 300 francs comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités	
Total:	79 300 francs

Pour l'option II concernant le remplacement des aérothermes, la charge financière annuelle sur 909 460 francs comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités
Total: 106 600 francs

Gestion financière – maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments.

Le service bénéficiaire du crédit est le Service des sports.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 9 626 000 francs destiné à la rénovation partielle et à la mise en conformité de la patinoire intérieure des Vernets située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 9 626 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 95 312 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amorti au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 676 300 francs destiné au remplacement complet de l'installation d'éclairage (option I) de la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 676 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 909 460 francs destiné au remplacement des aérothermes (option II) de la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 909 460 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

M. André Hediger, maire. Mesdames et Messieurs, je ne veux pas refaire l'historique de ce crédit pour la patinoire des Vernets. La proposition PR-533, qui décrit les différents travaux prévus, fait suite à de nombreuses demandes émanant de vos rangs. Je rappelle qu'un premier crédit voté par le Conseil municipal il y a déjà plusieurs années avait suscité l'opposition de la Société d'art public avec laquelle nous avions engagé des discussions avant de proposer à ce parlement un autre crédit pour un nouvel aménagement intérieur de la patinoire répondant aux critères fixés. Le Conseil municipal nous a alors renvoyé les deux crédits en nous demandant de les réunir en un seul qui intègre les différentes rubriques concernées. C'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Je rappelle encore qu'il s'agit principalement de mettre en encorbellement les gradins derrière les buts afin de les rendre conformes à l'esthétique préconisée par la Société d'art public. Il s'agit d'un espace réservé à la presse, notamment télévisée, toujours plus nombreuse à suivre les matches. Nous agrandirons aussi ce que l'on appelle le balcon technique et nous aménagerons des vestiaires pour les équipes de hockey sur glace et les patineurs. Il faut également agrandir les zones sanitaires et aménager des loges VIP.

Mesdames et Messieurs, si la proposition PR-533 vous est soumise avec un peu de retard, c'est parce que, depuis que vous nous l'avez renvoyée, la loi fédérale sur les économies d'énergie est entrée en vigueur. Il a donc fallu refaire toute l'étude énergétique correspondant aux travaux, ce qui a demandé un certain temps. Comme vous l'aurez constaté, le crédit total se monte à 11 211 760 francs, si l'on tient compte des deux options proposées. La première concerne le remplacement du système d'éclairage, réclamé par les équipes de télévision et les photographes de presse; en effet, la patinoire des Vernets est l'une des plus sombres de Suisse. La deuxième option porte sur le remplacement des aérothermes pour la ventilation. Personnellement, je souhaite que vous votiez également ces deux crédits optionnels qui s'ajouteraient aux 9 626 000 francs du crédit de base, car j'estime ces améliorations indispensables au bon fonctionnement de la patinoire. Cela d'autant plus que les animations qu'elle accueille ne se déroulent pas toujours sur glace.

Voilà ce que je tenais à dire en préambule. Mon collègue Ferrazino et moi-même sommes prêts à vous donner de plus amples informations en commission.

Préconsultation

M. Didier Bonny (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le Parti démocrate-chrétien est très perplexe devant la proposition PR-533. Nous hésitons vraiment à la renvoyer directement à l'expéditeur ou, malgré tout, à accepter de faire en commission un travail qui aurait déjà dû être accompli en amont. En effet, de notre point de vue, cette proposition devrait apporter des informations essentielles qui manquent. Vous l'avez dit vous-même, Monsieur Hediger: ce document n'est qu'un simple catalogue des travaux à effectuer, c'est tout!

Pour notre part, nous aurions voulu avoir davantage de détails. Par exemple, nous aimerions savoir quelle sera la participation financière des autres communes, du Canton et du secteur privé, ainsi que celle du Genève-Servette Hockey Club. Il faut bien le dire: si la patinoire des Vernets doit être rénovée, c'est parce que Genève accueille un club de ligue nationale A. Nous nous en félicitons, mais est-ce bien à la Ville de Genève d'assumer à elle seule tous les travaux? L'aura du club en question s'étend bien au-delà des frontières municipales, dans tout le canton. Le Parti démocrate-chrétien est d'avis que ce n'est pas uniquement à la Ville de Genève de financer la réfection de la patinoire.

On pourrait aussi imaginer que le Genève-Servette Hockey Club n'y participe pas directement sur le plan financier, mais que, les améliorations prévues visant avant tout son bien-être, celui de ses supporters et celui de la presse, une augmentation du prix de location de la patinoire soit négociée avec la Ville. Ce montant ne figure d'ailleurs pas non plus dans la proposition, et nous ne savons pas à combien il s'élève actuellement. Il nous semblerait normal que le club résidant paie plus cher l'utilisation d'une patinoire rénovée, c'est-à-dire de l'outil tout à fait performant que la Ville de Genève aura mis à sa disposition.

Il est bien évident que, si la proposition PR-533 est renvoyée en commission, nous y attendrons toutes les informations que je viens de demander. Sans elles, nous refuserons le crédit. Ce dossier me rappelle malheureusement un autre, Monsieur Hediger, celui de la salle de gymnastique du Bois-des-Frères. Nous vous avions renvoyé la première demande de crédit, car elle ne prévoyait aucune participation extérieure à la Ville de Genève pour la construction du bâtiment. Vous nous aviez dit alors qu'il serait impossible de trouver un tel financement et que, si nous essayions, la réalisation serait reportée tellement loin qu'il ne valait même pas la peine d'y penser. Nous vous avons dit non et vous êtes pourtant revenu plus tard, après avoir trouvé 1,5 million de francs de financements extérieurs, Monsieur Hediger…

Pourquoi ne serait-il pas possible de renouveler l'opération pour la patinoire des Vernets? Nous estimons, quant à nous, que c'est faisable et nous attendons

que le Conseil administratif entreprenne des recherches en ce sens. Je répète que l'aura du Genève-Servette Hockey Club dépasse largement les frontières de notre municipalité et qu'il n'appartient pas à cette dernière d'assumer seule ces travaux, d'un montant de plus de 11 millions de francs.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical est un peu surpris de l'arrivée de la proposition PR-533 ce soir, et cela pour deux raisons principales. La première, c'est le timing. Le premier projet a été bloqué en 2002, et on nous dit dans cette proposition que le deuxième était sous toit en janvier 2003. La commission des finances a demandé que le premier crédit fasse l'objet d'un bouclement – c'était chose faite le 12 janvier 2005 – et qu'un nouveau crédit soit présenté pour l'ensemble des travaux prévus. Depuis, que s'est-il passé? Nous nous le demandons! Notre collègue Pierre Maudet a même déposé une interpellation en avril 2005 pour savoir ce qu'il en était. A ce moment-là, l'un des magistrats lui a répondu que le Conseil administratif présenterait au Conseil municipal dans les meilleurs délais le crédit de rénovation complet.

Eh bien, les meilleurs délais, c'est vingt-huit mois! Et comme par hasard, cela tombe deux mois avant les élections… Voilà que les choses s'arrangent très bien! On me dira que ce dossier intéresse assez peu les deux magistrats concernés, du point de vue électoral, puisqu'ils ne se représentent pas. Mais je pense à leurs partis respectifs, qui pourront se targuer de s'être occupés des sports… C'est vrai, mais qu'ont-ils fait pour les sports de glace, depuis si longtemps? Une telle lenteur dans le traitement du dossier de la patinoire est inadmissible aux yeux des radicaux, d'autant plus que ces travaux de réfection ont été demandés par le Conseil municipal depuis de très nombreuses années. Et voilà que, tout à coup, comme par miracle, on nous sort le lapin du chapeau juste avant les élections!

Le second aspect de la proposition PR-533 qui surprend quelque peu le groupe radical, c'est son coût. Chaque fois que ce projet revient devant le Conseil municipal, le montant demandé prend l'ascenseur! C'est au point que nous remercions M. Hediger de quitter ses fonctions car, à chaque remodelage de la demande de crédit qu'il nous soumet, il demande quelques millions de francs supplémentaires! On finit par se dire qu'il aurait mieux valu voter le premier crédit, cela nous aurait coûté moins cher…

Le groupe radical ne s'opposera pas au renvoi de la proposition PR-533 en commission, puisqu'il est évident que nous devons nous pencher sur le problème de la patinoire des Vernets. En revanche, nous ne bâclerons en aucun cas les travaux de commission, et nous prendrons le temps d'éplucher cette demande de crédit. Les conditions extérieures ont changé depuis le dépôt du premier projet, et nous pensons qu'il est maintenant temps de discuter de ce dossier.

Dans le premier projet, il n'était question que de la Ville de Genève et de sa patinoire. A présent, nous savons que les privés seraient d'accord de construire une autre patinoire ailleurs. Je pense donc que nous devrons nous pencher en commission sur l'opportunité de conserver la patinoire des Vernets pour le hockey sur glace de haut niveau. Sommes-nous vraiment sûrs que ce crédit de 11 211 760 francs nous permettra d'avoir un outil performant pendant des années? La proposition PR-533 ne dit rien à ce sujet. Quid des crédits optionnels? Est-ce vraiment les derniers millions que l'on nous demandera pour cette patinoire? Ou faudra-t-il en voter d'autres chaque année?

Si nous avons la garantie que ces 11 211 760 francs nous permettront de disposer d'une patinoire performante, tout va bien. Mais si tel n'est pas le cas, nous devrions peut-être nous interroger sur l'opportunité de la destiner au hockey sur glace ou aux sports de glace de haut niveau. Puisque des privés sont d'accord d'entrer en matière pour construire ailleurs une patinoire de grande classe et de très bonne qualité, pourquoi ne pas les laisser faire et nous rabattre, aux Vernets, sur les autres sports de glace? Ils ont droit de cité tout autant que le hockey de haut niveau! Je pense aux très nombreux patineurs amateurs ou au curling, qui pourrait s'y pratiquer plus régulièrement que juste une fois par an pour la Dolly Cup. Nous recentrerions alors la patinoire des Vernets sur des activités de portée municipale plus attractives pour le public – et pas seulement pour les spectateurs élitaires du hockey sur glace ou du patinage de haut vol.

D'autre part, comme l'a dit notre collègue Bonny, nous nous demandons pourquoi la proposition PR-533 ne parle pas d'apports financiers extérieurs. Evidemment, maintenant que les privés sont d'accord de construire une autre patinoire ailleurs, je ne pense pas qu'ils accepteront de payer aussi pour les réalisations de la Ville de Genève… En outre, sommes-nous bien sûrs que le Genève-Servette Hockey Club a été consulté, dans le cadre de ce nouveau projet? Selon certaines sources, il semblerait que ce ne soit pas le cas. Là aussi, il est permis de s'interroger… La rénovation que l'on nous propose ce soir permettra-t-elle de supprimer les énormes pertes énergétiques déplorées actuellement à la patinoire des Vernets, et les coûts ainsi engendrés? Le magistrat a l'air de dire que, si le Conseil administratif a mis tant de temps – vingt-huit mois! – pour nous soumettre cette proposition, c'est justement parce qu'il a fallu résoudre ces problèmes, mais nous aimerions nous en assurer.

Enfin, cette patinoire doit-elle perdurer là où elle se trouve aujourd'hui? Pourquoi ne pas la raser? Le quartier des Vernets est probablement l'un des seuls qui se développera dans quelques années, lorsque la caserne quittera son site actuel. Nous nous demandons donc si le bâtiment de la patinoire a encore sa raison d'être à cet emplacement. Il est vrai qu'il figure au patrimoine et qu'il est protégé… C'est peut-être dommage, car il occupe un terrain qui aurait pu être propice au développement de cette zone. Enfin, il est là et bien là, mais je répète que cela

ne nous empêche pas de réfléchir à l'opportunité de recentrer les activités qui s'y déroulent sur le plan municipal et non pas seulement international.

Au vu des nombreux changements intervenus depuis le dépôt du premier crédit, nous proposons le renvoi de la proposition PR-533 à deux commissions. Il est vrai que c'est un procédé que nous évitons habituellement, car ainsi les projets risquent de s'enliser. Cependant, dans le cas présent, je pense que la proposition PR-533 comporte plusieurs paramètres totalement différents et qu'il serait donc judicieux de l'examiner parallèlement à la commission des travaux et à celle des sports et de la sécurité, qui devront toutes deux effectuer une étude en profondeur. Il ne vaut pas la peine d'essayer de déposer un rapport dans les deux mois, car cela signifierait que nous avons bâclé le travail. Je pense que le bâtiment de la patinoire des Vernets mérite mieux qu'une étude superficielle en commission. Telle est la raison pour laquelle nous proposons ce double renvoi.

M^me^ Marguerite Contat Hickel (Ve). Contrairement à leurs collègues radicaux, les Verts ne sont pas vraiment surpris de l'arrivée de cette proposition, puisqu'elle a déjà été annoncée dans la presse.

Tout comme l'ont dit mes préopinants, nous nous posons des questions sur le bien-fondé d'une proposition aussi coûteuse, alors que des privés – le groupe Jelmoli, en l'occurrence – ont déjà largement exposé leur propre projet dans les journaux. D'ailleurs, je crois savoir que celui-ci a déjà fait l'objet d'une demande de renseignements dans la *Feuille d'avis officielle*. Il s'agit de construire un énorme centre commercial avec une patinoire à Blandonnet.

A ce sujet, je me permets de citer les propos de l'un des managers du Genève-Servette Hockey Club: «Je pense que les dirigeants de la Ville ont été très ouverts à nos suggestions. Pour l'instant, il y a beaucoup d'informations au sujet desquelles nous ne pouvons pas parler, à cause de leur nature sensible.» Vous apprécierez… «Nous avons définitivement besoin, dans le futur, d'une nouvelle enceinte à Genève pour être en compétition avec celles de Davos, de Lugano ou de Berne. Ceci nous apporterait des revenus supplémentaires dans le futur.»

Il me semble que le tableau est dressé et que nous devrons nous montrer extrêmement prudents dans le traitement de la proposition PR-533, qui ressemble à s'y méprendre au cas du stade de la Praille. Or nous ne voulons pas nous retrouver dans la situation où les collectivités publiques engagent des fonds pour maintenir un projet de toute façon pas viable puisque, à terme, il est censé se déplacer ailleurs.

Nous demandons le renvoi de cet objet à la commission des travaux uniquement, où nous soumettrons toutes ces interrogations aux magistrats. Nous serons

heureux de les entendre parler de ce projet! En tout cas, l'aspect sécurité des travaux prévus à la patinoire des Vernets doit être géré rapidement, car nous n'aimerions pas que des accidents se produisent, vu son état actuel.

En outre, nous ne sommes pas du tout d'accord avec M. Dossan quant à une éventuelle démolition de ce bâtiment historique classé. Nous ne pouvons donc pas souscrire à la suggestion des radicaux.

Le président. Il est 19 h, l'heure de la pause. Nous reprendrons ce débat à 20 h 30.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 4726

2. 25e budget financier quadriennal 2007-2010 corrigé 4726

3. Communications du bureau du Conseil municipal 4733

4. Prestation de serment de M. Juan del Castillo, remplaçant M. Frédy Savioz, conseiller municipal décédé 4843

5. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, en remplacement de M. Richard North, démissionnaire (statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 129, lettre B) 4843

6. Questions orales 4844

7. Motion du 20 février 2007 de Mmes Catherine Gaillard-Iungmann, Gisèle Thiévent, Annina Pfund et M. Marc Dalphin: «Sauvons le Festival de la Bâtie» (M-667) 4858

8. Proposition du Conseil administratif du 13 décembre 2006 en vue de renoncer à la servitude d'usage de la villa Baulacre, sise rue Baulacre 10, sur la parcelle N° 2792 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de l'Etat de Genève (PR-532) 4875

9. Proposition du Conseil administratif du 20 décembre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 9 626 000 francs, d'un crédit de 676 300 francs (option I) et d'un crédit de 909 460 francs (option II), soit au total 11 211 760 francs, destinés à la réfection partielle, à la mise en conformité, au remplacement complet de l'installation d'éclairage et au remplacement des aérothermes pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais (PR-533) . . 4896

10. Propositions des conseillers municipaux 4915

11. Interpellations 4915

12. Questions écrites 4915

La mémorialiste:
Marguerite Conus